COMMUNE DE MONTREUX
Procès-Verbal
Séance du 18 mai 2022

Président:	**M.**	**Vincent**	**HALDI**
Secrétaire:	**Mme**	**Céline**	**MORIER**
Scrutateurs:	**M.**	**Catherine**	**MOREL**
	M.	**Kelvin**	**KAPPELER**
Huissier:	**M.**	**Jean-Michel**	**TALON**

_____

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 18 mai 2022 à 20 h. 00, à l'Aula du collège de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2022**

2. **Prestation de serment d'une conseillère ou d'un conseiller en remplacement :**

2.1. de Mme Ludmilla Grandjean (DA), démissionnaire.

3. **Nomination**

3.1. d'une ou d'un membre du Conseil intercommunal du SIGE, en remplacement de Mme Ludmilla Grandjean (DA), démissionnaire.

3.2. d'une ou d'un membre de la Commission des Finances, en remplacement de M. Michel Zulauf (PS), démissionnaire.

4. **Communications du bureau :**

4.1. relative à la sortie quinquennale ;

4.2. sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Quentin Talon : « Pour que Montreux fasse sa part contre le non-recours aux prestations sociales ». (Date de la commission : mardi 24 mai 2022 à 19 h 00, à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8 à Montreux).

5. Correspondance

6. Communication de la Municipalité

6.1. relative à l'avenir de l'économie touristique de Montreux.

7. Rapports des commissions

7.1. sur le préavis No 04/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 317'000.- au maximum, pour le financement des travaux de réfection de la toiture et de la structure du chalet d'alpage de Chessy ainsi que de la toiture et des façades du chalet locatif les Béviaux « La Gentiane ». (Rapp. Mme Claudia Hischenhuber) ;

7.2. sur le rapport-préavis No 05/2022 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 95'000.- en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Art Gallery, à financer par crédit complémentaire au budget 2022 et par voie budgétaire pour les éditions 2023 ~~et suivantes.~~ (Rapp. Mme Géraldine Torchio) ;

7.3. sur le préavis No 08/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 148'000.-, sous déduction de la participation financière de la Commune de Veytaux d'un montant de CHF 5'214.-, pour les frais d'entretien des installations de remontées mécaniques des Rochers-de-Naye. (Rapp. Mme Valérie Calderini);

7.4. sur le rapport-préavis No 09/2022 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 80'000.- en faveur de l'organisation de Montreux Acrobaties 2022, à financer par crédit complémentaire au budget 2022, et des années suivantes. (Rapp. M. Pierre Loup) ;

7.5. sur le préavis No 10/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 466'000.- au maximum, financé par le « fonds égouts », pour le remplacement d'un collecteur d'eaux usées défectueux situé en aval du chemin des Bonnettes à Brent et pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement et l'amélioration du système d'évacuation des eaux de ruissellement de la route du Scex-de-Chernex. (Rapp. M. Nicolas Büchler) ;

7.6. sur le préavis No 11/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'300'000.- au maximum pour la réfection et le réaménagement de la rue du Lac à Clarens (RC 780a) sur le tronçon compris entre La Maladaire (limite communale) et le carrefour avec la rue des Vaudrès. (Rapp. M. Jörg Meyer) ;

7.7. sur la prise en considération ou non de la motion de Mme Claudia Hischenhuber « Pour un vignoble de la Commune de Montreux en culture biologique ». (Rapp. Mme Ludmilla Grandjean) ;

7.8. sur la prise en considération ou non de la motion de M. Tal Luder : « Pour une étude de l'opportunité de densifier et d'étendre les fonctionnalités du Parking d'échange de Chailly-sur-Montreux ». (Rapp. M. François Cardinaux) ;

7.9. sur la prise en considération ou non de la motion de M. Emmanuel Gétaz : « Pour un moratoire (ou un abandon ?) du projet des Grand-Prés ». (Rapp. Mme Anna Krenger) ;

7.10. sur la prise en considération ou non de la motion de M. Emmanuel Gétaz : « Des mesures pour lutter contre les lits froids ». (Rapp. Mme Marie-Solène Adamou Moussa) ;

7.11. sur la prise en considération ou non du postulat de M. Quentin Talon : « Places aux vélos ». (Rapp. M. Matthieu Burkhart).

8. Préavis de la Municipalité

8.1. Préavis No 07/2022 relatif à la gestion et aux comptes 2021 de la Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Date de la commission : mercredi 11 mai 2022 à 18 h 30 à Chardonne) ;

8.2. Préavis No 12/2022 relatif aux comptes communaux 2021. (Date de la commission : mardi 10 mai 2022 à 19 h 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens) ;

8.3. Préavis No 13/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'études pour un montant de CHF 145'100.– TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales, pour financer trois études relatives à l'élaboration d'une stratégie de sécurisation de la Baye de Montreux. (Date de la commission : mercredi 1er juin 2022 à 19 h 30 à la salle A de la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

8.4. Préavis No 14/2022 relatif aux comptes 2021 du Fonds culturel Riviera. (Date de la commission : mardi 3 mai 2022 à 18 h 30 à Corseaux) ;

8.5. Préavis No 15/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'150'000.- au maximum, financé par le « fonds égouts », pour l'extension du réseau public communal d'évacuations des eaux usées entre Sonloup et Orgevaux, plus précisément depuis le lieu-dit « En Cranche » jusqu'au lieu-dit « Au Revers-d'Orgevaux ». (Date de la commission : jeudi 2 juin 2022 à 19 h 00, à la rue de la Gare 30, à Montreux) ;

8.6. Préavis No 16/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'700'000.- au maximum pour la réfection et le renouvellement de diverses infrastructures publiques de la route des Avants et de la route de Glion. (Date de la commission : mardi 24 mai 2022 à 20 h 00, à la rue de la Gare 30, à Montreux) ;

8.7. Préavis No 17/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 730'000.- TTC au maximum pour l'amélioration des infrastructures informatiques des établissements scolaires primaires et secondaires de Montreux-Est et de Montreux-Ouest. (Date de la commission : lundi 23 mai 2022 à 19 h 00 à la salle des combles, Av. des Alpes 18, à Montreux) ;

8.8. Préavis No 18/2022 relatif à la modification du règlement du « Fonds pour le développement durable » en vue de l'augmentation de la taxe affectée, perçue sur la consommation d'électricité sur le territoire communal à un seuil maximum de CHF 0.8 ct/kWh, afin d'assurer la pérennité du fonds. (Date de la commission : mardi 31 mai 2022 à 19 h 30, à la salle A de la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

8.9. Préavis No 19/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 973'000.-, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour couvrir les frais liés aux études et travaux réalisés et à entreprendre pour assurer la sécurité du sentier des Gorges-du-Chauderon. (Date de la commission : lundi 23 mai 2022 à 19 h 00, à la rue de la Gare 30, à Montreux).

9. Rapport de la Municipalité

9.1 Rapport No 06/2022 relatif à la gestion communale durant l'année 2021. (Date de la commission : le mardi 7 juin 2022 à 19 h 00, à la Salle VIP du Pierrier à Clarens).
Ce document est à disposition sur le site du Conseil communal. Celles et ceux qui le souhaitent peuvent commander un exemplaire papier auprès de

l'administration générale de la Commune de Montreux – 021 962 77 09 – ag@montreux.ch

10. Développement des motions et des postulats

10.1 Motion de M. Olivier Müller : « Pour une modernisation de la place de jeux du Vieux-Clarens » ;

10.2 Motion de M. Olivier Müller : « Pour un réaménagement des places de jeux du Marché Couvert et de la Rouvenaz ».

10.3 Motion de M. Arnaud Grand intitulée "Pour un audit externe du service de l'urbanisme".

10.4 Motion de M. Olivier Raduljica, M. Nicolas Büchler, Mme Elisabeth Wermelinger et M. Léonard Dolivo intitulée « Pour une révision du règlement sur l'attribution des subventions communales ».

10.5 Motion de M. Lionel Winkler intitulée "Pour un moratoire sur la suppression des places de stationnement sur la commune de Montreux"

10.6 Postulat de Mme Béatrice Tisserand intitulé « pour la mise à disposition de locaux sur l'ancien site de l'hôpital à des fins d'accueil d'urgence pour femmes et membres de la communauté LGBTIQ+ »

11. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

11.1. Interpellation de M. Olivier Raduljica intitulée : « Minicentrale hydro-électrique sur la Baie de Clarens »

11.2. Interpellation de M. Philippe Morier-Genoud intitulée : « la politique des places de parc de car en ville de Montreux »

11.3. Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst intitulée : « La Municipalité reprend les rênes pour les travaux de sécurisation et de rénovation du Centre de congrès »

11.4. Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst intitulée : Notre Centre des congrès 2m2c – un Centre multiusage déjà saturé ?

11.5. Interpellation de M. Florian Despond intitulée : « Fan Zone à Montreux »?

12. Autres objets s'il y a lieu

Monsieur le Président Vincent Haldi déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. le Président
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Je vous souhaite la bienvenue pour cette séance du Conseil communal à l'Aula du Collège de Montreux-Est.

Je salue nos conseillers municipaux, Madame Fanny Grec, Secrétaire municipale ad interim, Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, les membres du Bureau et notre huissier M. Jean-Michel Talon.
Je salue également les représentants des médias et le public présent ce soir.

Vous avez été convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre Règlement.

Je tiens à remercier particulièrement les Présidents de partis et Chefs de groupes pour leur prompt positionnement quant à la tenue de la séance de ce soir suite au retard dans l'acheminement de l'enveloppe papier par la Poste de Montreux, je tiens également à remercier Mme Grec pour l'aide et le suivi de l'information apporté à Mme Morier et moi-même en lien avec cette problématique.

Avec 91 conseillers présents (sur 100), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Présences
91 conseillères et conseillers sont présents.
Ont fait excuser leur absence : Mmes Tanya Bonjour, Maria Cvetanovski, Jessica Ruedin.
MM. Eric Blazquez, Sabri Ceylan, Yves Depallens, Joseph Filipone, Alisan Metic, Roland Rimaz.

Le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Comme il est désormais d'usage, je vous propose de modifier l'ordre du jour avec les points suivants :

Je vous signale qu'une erreur figure dans le titre du point 7.2 de l'ordre du jour de cette séance, en effet, les termes « et suivantes » ne figure pas sur le titre du préavis PDF.

3.2. d'une ou d'un membre de la Commission des Finances, en remplacement de M. Michel Zulauf (PS), démissionnaire

10.3. Motion de M. Arnaud Grand intitulée "Pour un audit externe du service de l'urbanisme".

10.4 Motion de M. Olivier Raduljica, M. Nicolas Büchler, Mme Elisabeth Wermelinger et M. Léonard Dolivo intitulée « Pour une révision du règlement sur l'attribution des subventions communales ».

10.5. Motion de M. Lionel Winkler intitulée "Pour un moratoire sur la suppression des places de stationnement sur la commune de Montreux"

10.6. Postulat de Mme Béatrice Tisserand intitulé « pour la mise à disposition de locaux sur l'ancien site de l'hôpital à des fins d'accueil d'urgence pour femmes et membres de la communauté LGBTIQ+ »

11.1. Interpellation de M. Olivier Raduljica intitulée : « Minicentrale hydro-électrique sur la Baie de Clarens ».

11.2. Interpellation de M. Philippe Morier-Genoud intitulée : « la politique des places de parc de car en ville de Montreux »

11.3. Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst intitulée : « La Municipalité reprend les rênes pour les travaux de sécurisation et de rénovation du Centre de congrès » sera développée le 22 juin 2022

11.4. Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst intitulée : Notre Centre des congrès 2m2c – un Centre multiusage déjà saturé ?

11.5. Interpellation de M. Florian Despond intitulée : « Fan Zone à Montreux »

L'interpellation « Potelets en folie »de M. Dominik Hunziker sera développée lors du Conseil du 22 juin 2022.

Je soumets cette modification de l'ordre du jour au vote.
L'ordre du jour modifié est adopté par :
82 OUI, 1 NON et 2 abstentions.

Je vous invite à faire preuve de respect dans vos interventions et je vous remercie par avance de votre concision au vu de l'ordre du jour chargé de cette séance.

Je déclare ouverte la séance du Conseil communal du 18 mai 2022.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 AVRIL 2022

M. le Président
En préambule, merci à tous les conseillers qui ont transmis le texte de leur intervention du mois d'avril à Madame Morier, ce qui facilite grandement son travail.

Concernant le procès-verbal du 6 avril 2022, y a-t-il des demandes de modifications ?

Le procès-verbal est accepté par 81 OUI, 0 NON et 1 abstention.

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLÈRE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT DE :

2.1. de Mme Ludmilla Grandjean (DA), démissionnaire.

M. le Président
Le courrier de démission de Mme Ludmilla Grandjean, vous sera lu au point 5 de l'ordre du jour.

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h30 et ont vérifié l'éligibilité de Monsieur Yahya Berhili, en remplacement de Mme Ludmilla Grandjean (DA), démissionnaire.

Nous allons procéder à l'assermentation du nouveau conseiller selon l'article 6 de notre règlement :
Je prie M. Yahya Berhili de bien vouloir venir devant le pupitre et j'invite l'assemblée et le public à se lever.

Je vais vous lire le serment qui figure à l'article 6 de notre règlement et, à l'appel de votre nom, je vous invite à lever la main droite et à dire : JE LE PROMETS !

Lecture de l'article 6.

Monsieur Yahya Berhili est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président
Nous vous félicitons pour votre élection. Je vous prie de récupérer votre diplôme de conseiller ainsi qu'un exemplaire du règlement du Conseil et votre carte de vote auprès de notre huissier.

M. Tal Luder (UDC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaitais prendre la parole lors de la modification de l'ordre du jour, est-ce que l'interpellation de notre collègue M. Dominik Hunziker a bien été prise en compte, il me semble que vous ne l'avez pas citée ?

M. le Président
Je n'ai pas pris en compte cette interpellation parce que l'ordre du jour de cette séance est particulièrement chargé et que je vous ai précisé que, dans la mesure du possible, il fallait me fournir au minimum les titres des droits de propositions le jour qui précède la séance du Conseil (lors de la désignation des commissions). Je vais faire une exception aujourd'hui en refusant de traiter cette interpellation étant donné l'ordre du jour particulièrement chargé, j'en suis navré.

M. Tal Luder (UDC)
Cette interpellation est brève.

M. le Président
Raison de plus pour me l'avoir transmise plus tôt.

3. NOMINATION

3.1. d'une ou d'un membre du Conseil intercommunal du SIGE, en remplacement de Mme Ludmilla Grandjean (DA), démissionnaire.

M. le Président
Nous attendons les propositions du groupe Décroissance Alternatives.

M. Quentin Talon (DA)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le groupe DA propose la candidature de Mme Martine Berhili actuellement suppléante, si cette nomination est acceptée, Mme Berhili démissionnera de la suppléance et notre groupe proposera un ou une suppléante.

M. le Président
Y a-t-il d'autres candidatures ?
Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire Mme Martine Berhili tacitement. Y a-t-il des oppositions ?

Ce n'est pas le cas, Mme Martine Berhili est élue comme membre du Conseil intercommunal du SIGE et je l'en en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.2. d'une ou d'un membre de la Commission des Finances, en remplacement de M. Michel Zulauf (PS), démissionnaire

M. le Président
J'attends une proposition du groupe socialiste.

M. Léonard Dolivo (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe socialiste a le plaisir de proposer la candidature de Mme Marie-Solène Adamou-Moussa

M. le Président
Y a-t-il d'autres candidatures ?

Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire Mme Marie-Solène Adamou Moussa tacitement. Y a-t-il des oppositions ?

Ce n'est pas le cas, Mme Marie-Solène Adamou Moussa vous êtes donc élue comme membre de la commission des finances et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU :

4.1. relative à la sortie quinquennale ;

M. le Président
Je vous informe que la sortie quinquennale, qui a traditionnellement lieux en début de législature, reportée pour les raisons sanitaires que vous connaissez, aura lieu le samedi 2 juillet 2022.Vous recevrez prochainement un mail d'inscription, contenant le programme de la sortie du Conseil communal.
En espérant que celui-ci vous plaira et que vous répondrez nombreux à cette invitation.
J'ose espérer que mon successeur ne m'en voudra pas si cet évènement empiète de deux jours sur son année de présidence.

4.2 sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Quentin Talon : « Pour que Montreux fasse sa part contre le non-recours aux prestations sociales ».

(Date de la commission : mardi 24 mai 2022 à 19 h 00, à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8 à Montreux).

Présidente (SOC) : Mme Marie-Solène Adamou Moussa
Membres : Mmes Valérie Calderini, Ania Hofer, Susanne Lauber Fürst, Johanne Vetter
MM. Ihab Al Jundi, Yves Depallens, Laurent Gilliard, Philippe Morier-Genoud, Quentin Talon

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

5. CORRESPONDANCE

M. le Président
J'ai reçu 6 courriers que je souhaite vous communiquer :

1. Le premier courrier est la démission de Mme Ludmilla Grandjean, qui a été remplacée ce soir : *Lecture* *annexe1*

2. Le second est le courrier de démission de la COFIN de M. Michel Zulauf : *Lecture* *annexe 2*

3. Le 3ème courrier est une copie d'une suite d'échanges entre M. Michel Volery, Rte de Glion 15 à Territet et la Municipalité concernant une demande d'un groupe de citoyens pour améliorer les transports publics dans leur quartier : ces échanges étant de compétences municipales, je ne vous les lirai pas. Ce courrier sera transmis à la Municipalité.

4. Le 4ème courrier est un dossier de candidature de reprise de la SARL des Grèbes au quai de Vernex. Cette offre étant de compétence purement municipale, ce courrier lui sera transmis.

5. Le 5ème courrier émane de M. Simon Favez au nom des habitants du quartier des rues du Marché et Industrielle qui concerne les nuisances du Z bar, rue du Marché 16 : *Lecture* *annexe 3*
   Ce courrier sera transmis à la Municipalité car étant de sa compétence.

6. Le 6ème courrier est un mail de M. Jonathan Waser de Cinerive SA exploitant du cinéma Hollywood à Montreux qui souhaite inviter le Conseil communal au grand complet pour un événement qui aura lieu le mercredi 8 juin prochain. Cette invitation vous sera transmise par mail. *Lecture* annexe 4

7. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

7.1. relative à l'avenir de l'économie touristique de Montreux.

M. Caleb Walther, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je vous informe et vous prie de réserver, en cas d'intérêt, la date du 14 juin à 19h00, dans cette salle. La Municipalité entend, ce soir-là, faire une présentation sur le cadre légal et les enjeux liés au plan d'affectation communal. Vous recevrez toutes et tous une confirmation avec les précisions nécessaires.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite également vous informer d'une date, car le 2 juin prochain, la Municipalité et l'EVAM, organisent dans cette salle de l'Aula, une séance publique pour annoncer l'ouverture d'une structure d'accueil pour les réfugiés ukrainiens, où toutes les questions pourront être posées, vous recevrez une invitation personnelle.

Communication de la Municipalité au Conseil communal relative à la réception de l'initiative populaire communale « Sauver le parc naturel des Grands-Prés »

M. Olivier Gfeller, Syndic
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Dans sa séance du vendredi 13 mai 2022, la Municipalité a pris connaissance de l'initiative populaire communale « Sauver le parc naturel des Grands-Prés », laquelle a été annoncée par courriel du 9 mai 2022 au greffe municipal par le comité d'initiative avant la récolte des signatures, comme prévu par la loi.
Conformément à l'article 140 de la Loi cantonale sur l'exercice des droits politiques du 5 octobre 2021 (LEDP ; RSV 160.01), la Municipalité est actuellement occupée par l'examen préliminaire du titre et du texte de l'initiative.
Dans cette perspective, afin d'éviter de paraître juge et partie et de se donner toutes les garanties d'objectivité, elle prend les avis juridiques de spécialistes quant à la recevabilité et conformité au droit de l'initiative. Ces démarches font suite aux orientations communiquées par la Direction des affaires communales et droits politiques de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) du Canton.
Par ailleurs, elle ne manquera pas de contacter le comité d'initiative en cas d'éventuelle difficulté constatée, dans le but de tenter de préserver la recevabilité de l'initiative.
En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Il n'y a pas d'autres communications municipales.

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS

7.1. sur le préavis No 04/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 317'000.- au maximum, pour le financement des travaux de réfection de la toiture et de la structure du chalet d'alpage de Chessy ainsi que de la toiture et des façades du chalet locatif les Béviaux « La Gentiane ». (Rapp. Mme Claudia Hischenhuber) ;

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Montreux Libre soutiendra avec plaisir ce préavis. Néanmoins nous souhaitons pour les futurs préavis, que l'utilisation de mélèzes de provenance suisse soit étudiée.
Nous avons compris que c'est une option et nous en avons déjà parlé dans le rapport, serait-il possible de nous fournir les prix pour les prochains préavis, sachant qu'il semble que le mélèze a une durée de vie double par rapport au sapin.

M. Florian Despond (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je vous annonce que je me récuse pour ce vote, ma société ayant été sollicitée dans le cadre des appels d'offres. Je me permets une précision juste avant de retirer ma carte. Le mélèze est utilisé dans d'autres régions de Suisse romande propice à son exploitation et notamment en Valais ainsi qu'au Tessin. Mais c'est un matériau qui ne se prête pas à l'architecture des chalets d'alpage qui ont beaucoup de formes arrondies. Au-delà de cela le mélèze n'a pas une durée de vie double, puisque l'exécution n'est pas la même, la durée de vie entre des bardots de mélèze et des tavillons en épicéa est identique. Je retire ma carte merci pour votre attention.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Amendement de Mme Elisabeth Wermelinger
Ajouter le point:
4. de comptabiliser les participations et subventions dans les comptes de recette du préavis.

VOTE L'amendement est accepté par 82 OUI, 2 NON et 3 abstentions

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Claudia Hischenhuber (VERT-E-S)
C'est à l'unanimité que la commission vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, à prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 04/2022 de la Municipalité du 4 mars au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 317'000.- au maximum, pour le financement des travaux d'entretien des toitures du chalet d'alpage de Chessy (y.c. structures) ainsi que du chalet les Béviaux "La Gentiane".

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien des toitures du chalet d'alpage de Chessy (y.c. structures) ainsi que du chalet locatif les Béviaux "La Gentiane", tels que décrits dans le présent rapport préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 317'000.00 au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. ***de comptabiliser les participations et subventions dans les comptes de recette du préavis ;***
5. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 350.00.3312 sur une période de 30 ans au maximum ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 84 OUI et 1 récusé.

7.2. sur le rapport-préavis No 05/2022 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 95'000.- en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Art Gallery, à financer par crédit complémentaire au budget 2022 et par voie budgétaire pour l'édition 2023 ~~et suivantes~~. (Rapp. Mme Géraldine Torchio) ;

M. le Président
Madame la Présidentes-rapporteuse, avez-vous quelque chose à ajouter ?

Mme Géraldine Torchio (VERT-E-S)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je n'ai rien à ajouter, étant donné que vous avez déjà annoncé la modification du titre.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Montreux Libre est très partagé sur la nécessité de poursuivre le soutien au MAG, une manifestation qui ne parvient pas à convaincre pleinement.
Point positif : la médiation culturelle, qui touche de très nombreux enfants et leur ouvrent une fenêtre sur le monde de l'art.
Notre groupe souhaite aussi relever l'effort de transparence qui a été fait par les dirigeants de la manifestation.
Par contre, certaines dispositions des statuts continuent à poser problème, ainsi que la gouvernance.
Ainsi, on lit dans le rapport que le conseil de fondation ne se serait pas réuni depuis deux ans en raison du COVID. Une fondation étant tenue de présenter des comptes annuels et de les soumettre à l'organe de surveillance, on doute que le Conseil ne se

soit pas réuni durant cette période. Par contre, il est surprenant que les inscriptions au registre du commerce n'aient pas été mis à jour sur cette période.
Le plus problématique réside dans la rédaction de l'article 5 des statuts. On y découvre qu'un seul membre fondateur peut, à lui seul, continuer à imposer ad eternum la majorité des membres du Conseil selon son choix. Une telle disposition est hautement contestable et devrait être abolie pour assurer une bonne gouvernance à long terme.
Montreux Libre soutiendra l'amendement demandant un rapport avant de décider d'un soutien financier à l'édition 2024. Pour que ce soutien puisse éventuellement perdurer, il sera nécessaire que le MAG prouve que de nouveaux financements ont été trouvés.

M. Tal Luder (UDC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe UDC votera les conclusions du préavis telles qu'amendées par la commission. Si l'amendement n'est pas voté, nous refuserons le préavis en bloc.
Ceci étant dit, je déclare au nom de mon groupe que c'est la dernière fois que nous acceptons de subventionner le MAG à hauteur de la somme demandée, soit 95'000 Frs pour l'édition 2023. Désormais, nous refuserons tout soutien si les organisateurs ne revoient pas fortement - et j'insiste sur le terme - à la baisse le montant demandé au Conseil communal.
À propos de l'inventaire des œuvres
«*je précise que nous l'avons reçu lors de la séance de la commission sous la forme d'un fichier Excel listant toutes les œuvres*»
L'inventaire donne l'impression qu'il a été fait à la hâte, il y a quelques imprécisions à relever, pour certains tableaux la date d'acquisition est inconnue, pour un autre c'est l'auteur qui est inconnu. Le MAG ne gère pas l'inventaire de ses œuvres de façon professionnelle ou du moins c'est ce qu'il ressort, à mon sens, de ce document.
La valorisation est basée sur une estimation vague, et de plus liée à la volonté de limiter le cout des primes d'assurances. Il est impossible de connaitre la valeur liquide de ces œuvres, pour autant qu'elles en aient une.
Nous avons là plus de 300 objets qu'il faut stocker et entretenir, mais pour quel usage ? Le MAG entasse ces tableaux depuis plus de 20 ans et n'a jamais vraiment réfléchi à ce qu'il voulait en faire et comment il serait possible de les valoriser. À noter qu'une partie de la subvention sert indirectement à payer le local destiné à stocker ces œuvres devenues plus encombrantes que précieuses.
À propos des loyers : Plus de la moitié de la subvention sert à payer le loyer facturé par le 2m2c. La maison des Congrès étant propriété de la commune, cette opération ressemble plus à de la cuisine comptable interne qu'à une recette réelle pour l'un et une bonne utilisation de l'argent des contribuables montreusiens pour l'autre.
Cela donne l'impression que le MAG sert de prétexte à l'occupation d'une partie des surfaces en location du 2m2c. Ce principe de fonctionnement doit absolument cesser, ces recettes fictives faussent les comptes d'exploitation de notre centre des congrès et ne rapportent finalement pas un centime.
Pour résumer et pour terminer, le plan de financement et le concept même du MAG ne tiennent plus la route. La fondation doit absolument se ressaisir et réfléchir à sa dépendance envers la commune. La municipalité ayant à présent un siège au conseil de fondation, nous comptons sur elle pour conseiller au mieux le MAG dans sa gestion et pour préserver nos finances communales.

M. Lionel Moyard (VERT-E-S)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Si le groupe des Vert-e-s note à nouveau des progrès dans la transparence de la gestion financière de cette manifestation, nous constatons toujours un manque de

clarté dans les comptes. Notamment vis-à-vis des frais administratifs qui ont fortement augmentés ces dernières années, de plus y sont apparemment inclus des honoraires pour les mandats que la Fondation accorde à l'un de ses fondateurs. Par souci de clarté, ceci devrait apparaître dans un compte séparé. Nous nous étonnons aussi que le MAG ait conservé le point 10.12 de son règlement d'organisation, permettant aux membres de son conseil de lui facturer des prestations complémentaires. Cela n'apaise pas les soupçons de collusion au sein de la population. Il est dommage que, pour le présent préavis, ces soucis doivent à nouveau être relevés. C'est pour cette raison que nous soutenons l'amendement de Monsieur Luder qui demande un nouveau préavis pour le subventionnement de l'édition 2024.
Enfin, pour nous, le prix des places d'exposition est toujours un problème, nous ne voyons pas comment cette manifestation va pouvoir se développer, voire même se pérenniser en restant si peu attractive pour les exposants ?
Une majorité de notre groupe refusera où s'abstiendra sur ce préavis. Nous vous invitons tous, Mesdames et Messieurs, les conseillers à faire de même.

M. Olivier Raduljica (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe socialiste partage les préoccupations de mes préopinants, il soutiendra l'amendement et les conclusions du rapport.

Amendement de M. Tal Luder
5. de demander à la Municipalité la production d'un nouveau rapport-préavis relatif à une subvention communale en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art MAG 2024 ;
VOTE l'amendement est accepté par 77 OUI, 8 NON et 4 abstentions

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Géraldine Torchio (VERTE-E-S)
A l'issue de la discussion et en conclusion, la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport-préavis No 05/2022 de la Municipalité du 4 mars 2022 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 95'000.- en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Art Gallery, à financer par crédit complémentaire au budget 2022 et par voie budgétaire pour l'édition 2023.
vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'octroyer une subvention de CHF 95'000.- en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Art Gallery ;
2. d'allouer à cet effet un crédit complémentaire au budget 2022 sur le compte 150.3653 « subventions aux événements » ;
3. de porter au budget 2023, compte 150.3653, un montant de CHF 95'000.- en faveur de la Fondation MAG ;

4. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. ***de demander à la Municipalité la production d'un nouveau rapport-préavis relatif à une subvention communale en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art MAG 2024;***
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 60 OUI, 15 NON et 13 abstentions

7.3. sur le préavis No 08/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 148'000.-, sous déduction de la participation financière de la Commune de Veytaux d'un montant de CHF 5'214.-, pour les frais d'entretien des installations de remontées mécaniques des Rochers-de-Naye. (Rapp. Mme Valérie Calderini);

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme Valérie Calderini (UDC)
En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 08/2022 de la Municipalité du 11 mars 2022 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 148'000.- au maximum, sous déduction de la participation financière de la Commune de Veytaux d'un montant de CHF 5'214.-, pour les frais d'entretien des installations de remontées mécaniques des Rochers-de-Naye,
vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien des installations de remontées mécaniques des Rochers-de-Naye ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 148'000.- au maximum, sous déduction de la participation financière à recevoir de la Commune de Veytaux d'un montant de CHF 5'214.- ;
3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. de comptabiliser la participation financière de la Commune de Veytaux dans un compte de recettes d'investissements sur le même préavis ;
5. d'amortir cet investissement par le compte No 400.3313 sur une durée de 8 ans au maximum ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 88 OUI et 1 abstention.

7.4. sur le rapport-préavis No 09/2022 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 80'000.- en faveur de l'organisation de Montreux Acrobaties 2022, à financer par crédit complémentaire au budget 2022, et des années suivantes. (Rapp. M. Pierre Loup) ;

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Montreux Libre a des sentiments contrastés concernant le préavis et les amendements proposés.
D'un côté, certains membres de notre groupe sont conscients qu'un soutien sur trois ans est nécessaire pour pouvoir entamer des négociations sérieuses avec des sponsors.
D'un autre côté, cette manifestation semble n'avoir intéressé que très peu de monde en 2021 (1500 entrées, certes en période d'incertitudes sur le COVID) et n'avoir donc pas du tout trouvé son modèle lui permettant d'exister sur le long terme. Comme la précédente formule, basée sur la gratuité, s'était conclue par un désastre financier, on se demande si cette manifestation a vraiment un avenir.
Or, d'autres projets pourraient bénéficier de cette subvention de CHF 80'000.- qui ne se justifie pas si le nombre de spectateurs est aussi bas.
Les votes de notre groupe seront donc partagés entre le souhait de donner une dernière chance à cette manifestation et celui de mettre fin à une aventure qui ne paraît pas trouver la formule adéquate pour survivre**.**

M. Omar Soydan (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames les municipales, Messieurs les municipaux Mesdames, Messieurs,
Comme vous l'aurez constaté à la lecture de ce rapport, les débats au sein de la commission ont opposés des visions divergentes sur le fond et sur la forme dont le rapport peine à ressortir tous les points et le rendent pour ainsi dire quelque peu confus.
Ce n'est que peu dire que l'on ne savait plus très bien sur quels points et quelles formes d'amendements nous votions, ni sur quelles conclusions finales, considérants que des amendements venaient se superposer les uns aux autres.
Je remercie ma collègue de parti par ailleurs de s'être fendue d'un retour de plus de deux pages auprès du président de la commission afin d'y remettre un maximum d'ordre.
Quant aux conclusions du rapport, les votes sur l'amendement du point quatre du préavis ayant abouti sur une parité entre les amendements opposés, je me permets d'en rappeler les faits.
Une majorité de la commission je pense pouvoir le dire sans me tromper s'est entendue sur le fait de ne pas pérenniser ad aeternam une subvention communale de cet ordre.
Alors que j'ai initié un amendement qui me semble être d'ordre pragmatique et financièrement soutenable, à savoir de garantir une subvention pour trois années uniquement et ainsi permettre à cette manifestation de se construire sereinement, c'est sur le vote du président que celui-ci a été recalé au profit d'une subvention annuelle unique.
Je m'étonne de la frilosité de certains membres pour une somme qui reste toute relative à l'aune des budgets annuels votés, sachant que des investissements à hauteur de plusieurs dizaines de millions acceptés par le Conseil communal, tel le

2m2c, finiront sans doute avec des marges d'erreur de financement de quelques pourcents, ce qui en soit représentera déjà plusieurs fois la valeur des CHF 240'000.- à consentir sur trois ans.
Mesdames et messieurs, je vous invite donc à vous poser la bonne question : où se cachent les vrais risques financiers ?
Je m'étonne enfin d'une certaine inégalité de traitement et de la facilité à faire passer des subventions du même ordre pour d'autres événements de la commune. Je vous remercie.

M. Léonard Dolivo (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs
En préambule je souhaite remercier la Municipalité pour les informations fournies en commission et les organisateurs de la manifestation de s'être déplacés, ainsi que le président la commission pour sa gestion des débats et son rapport.
J'aimerais essayer d'expliciter au mieux la position du groupe socialiste, il acceptera les conclusions du rapport, à la condition que l'amendement en faveur d'une limitation de la subvention à la prochaine édition soit accepté. Rien ne nous permet de considérer que la manifestation, à l'heure actuelle, a fait ses preuves et qu'elle doit être pérennisée sans autre forme de procès. Les précédentes éditions, pour des raisons à chaque fois différentes, n'ont pas permis d'établir la viabilité du concept. Il ne s'agit pas d'une défiance définitive de notre part, et à ce titre, nous souhaitons laisser une chance à l'événement de faire ses preuves. Mais il en va de notre responsabilité d'effectuer une pesée des intérêts dans les subventions que nous accordons et d'obtenir, nous aussi, quelques garanties avant de nous engager sur le plus long terme.
Enfin, j'ajouterais que la séance de commission, si elle fut riche en éclaircissements, a mis en évidence ce que je formulerais comme un certain manque de sensibilité de la part des organisateurs sur des domaines pourtant plutôt consensuels, ou en tout cas importants à nos yeux, comme l'accessibilité pour la population montreusienne et le développement durable. Il s'agit d'une raison de plus pour souhaiter le maintien d'un dialogue soutenu et constructif avec les organisateurs à l'occasion d'un possible renouvellement des subventions.

M. le Président
Pour la clarté du débat je demanderai à l'ensemble des membres de ce Conseil de respecter les discussions en fonction des amendements.

Mme Stanislava Pampurik, (VERT-E-S)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Les Vertes et les Verts trouvent que la commune a des avantages à soutenir financièrement Montreux Acrobaties, une manifestation sportive originale qui, durant trois jours unit le sport, le cirque et la magie pour les petits et les grands et qui s'adresse à toutes les couches de la population.
Nous pouvons mentionner ici l'image et l'attrait de notre commune et les retombées économiques au niveau touristique et, aussi, la possibilité de créer une nouvelle manifestation sportive après l'arrêt du Montreux Volley Masters.
Par ailleurs, si l'on part du principe que cette manifestation doit être soutenue, il n'y a aucune raison de ne pas accorder une subvention pour 3 ans. Il va de soi, selon nous, qu'une telle décision faciliterait, pour les organisateurs, la recherche de sponsors et renforcerait les relations avec ceux-ci.
Dans ce sens, un engagement de trois ans nous semble raisonnable dans un premier temps.

En revanche, nous ne pensons pas que des démonstrations de sports motorisés, motos et avions dans les faits, donnent une bonne image de notre ville et soient souhaitables à une époque où l'on veut lutter contre le réchauffement climatique.
Dans ce sens, nous voulons donc exiger des organisateurs qu'ils renoncent à de telles démonstrations à partir de l'année 2023. Nous les admettons encore en 2022, le programme étant sûrement déjà établi. Nous sommes d'avis que notre Conseil est en effet en droit de poser des conditions à son soutien à des manifestations.
Pour ces différentes raisons, nous déposons l'amendement suivant:
Point 4 des conclusions (nouvelle teneur):
... de porter un montant de CHF 80'000.- sur le compte no 170365300 ….

M. Le Président
Excusez-moi Madame, vous êtes en train de redéposer un amendement en lien avec le deuxième amendement déposé en commission. À ce stade de la discussion nous en sommes seulement au premier amendement, cet amendement accepté en commission, s'il est accepté par ce Conseil, annulerait votre proposition de ce soir, c'est pourquoi je vous demande d'attendre la suite des débats sur les amendements pour redéposer le vôtre.

M. Olivier Blanc (VERTS-E-S)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Excusez-moi Monsieur le Président je suis un peu étonné par votre mode de vote, ces amendements s'opposant, il faut les voter.

M. le Président
Monsieur Blanc nous les opposerons au moment où nous parlerons des amendements en lien avec le deuxième amendement déposé en commission. Pour le moment nous allons traiter le premier amendement qui est celui de s'arrêter à l'édition 2022.
Je n'empêche personne de s'exprimer ou de déposer un amendement, mais pour la clarté des débats, j'aimerais que les dépôts d'amendement suivent la discussion et le dépôt des amendements en commission.
Nous nous trouvons dans la discussion générale, nous allons passer à la discussion sur le dépôt des amendements en commission.
Le premier amendement sera relu et vous comprendrez que s'il est accepté par ce Conseil, les éditions 2023 et suivantes n'existeront plus, votre amendement étant lié à ces éditions, il n'aura plus de raison d'être.

M. Tal Luder (UDC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe UDC acceptera l'amendement pour limiter la subvention à une année et définir où en est le Montreux Acrobaties. Par contre je vous invite à refuser catégoriquement l'amendement qui demande de supprimer les moteurs thermiques, d'une part cela enlèverait de la substance à la manifestation, qui parle tout de même d'acrobaties et qui est un événement apprécié par beaucoup de monde. D'autre part, pour moi, cet amendement est un peu orienté car Madame Pampurik habite à la rue du Théâtre 7 et qu'elle est directement impactée par le Montreux Acrobaties. Cela enlève un peu de substance à cette demande de suppression, de plus cela mettrait les organisateurs en porte-à-faux, car le Conseil doit déterminer s'il accepte de subventionner à hauteur de CHF 80'000.- et non pas de décider du programme du Montreux Acrobaties, ce n'est pas notre rôle.

M. Le Président
J'aimerais que les débats au sein de ce Conseil ne se déplacent pas sur le terrain personnel, merci.

Mme Stanislava Pampurik, (VERT-E-S)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je vous remercie d'avoir dévoilé mon adresse. Je veux juste dire que ce sont mes voisins et moi-même qui subissons les bruits, les nuisances et pourtant je suis quand même d'accord que cette manifestation ait lieu pour les habitants et pour les touristes. D'un autre côté je trouve que, malheureusement, vous ne prenez jamais en considération le réchauffement climatique qui est un sujet assez important. Nous devrions procéder par petit pas pour faire quelque chose à ce sujet.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement.

Amendement de M. Nicolas Büchler
Le 1er amendement propose de supprimer le chiffre 4 des conclusions
~~4. de porter un montant de CHF 80'000.- sur le compte No 170.3653.00 « subventions grandes manifestations sportives » du budget 2023 et des années suivantes ;~~

M. Angelo Giuliano (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Les manifestations, qu'elles soient sportives, culturelles ou récréatives, font partie de l'ADN de Montreux. Elles contribuent à animer la cité et ses villages et lui confèrent une image dynamique, ouverte et moderne.
Toutes les personnes qui ont participé à la création et à l'organisation d'évènements d'envergure peuvent le confirmer: le potentiel de pérennisation d'une manifestation est un élément extrêmement important, notamment pour attirer et fidéliser les différentes partenaires et sponsors prêts à s'engager pour accompagner les organisateurs.
Dans le cas qui nous occupe, le Comité de Montreux Acrobaties a besoin d'une certaine stabilité pour mener à bien un projet de spectacle de qualité. Il ne s'agit pas de lui garantir un soutien inconditionnel ad aeternam, mais bien d'envisager une subvention récurrente, au moins pour cette année et les deux suivantes.
L'amendement déposé en commission donne le signal inverse et instaure une incertitude qui ne peut qu'être nuisible à cette manifestation.
C'est pourquoi je dépose ce soir un amendement qui vise à réintroduire un point 4. aux conclusions du rapport-préavis, avec le texte suivant:

4. d'autoriser la Municipalité à porter un montant de CHF 80'000.- sur le compte No 170.3653.00 « subventions grandes manifestations sportives » des budgets 2023 et 2024 ;

Les deux différences fondamentales avec la conclusion n° 4 originelle sont évidentes: d'une part, la conclusion modifiée autorise la Municipalité à introduire la subvention au budget, selon son appréciation, en fonction bien sûr du résultat de l'évènement de l'année précédente; d'autre part, elle ne prévoit cette autorisation que pour les années 2023 et 2024.
En tout état de cause, le Conseil conserve ses prérogatives et son contrôle sur les subventions des années suivantes: le budget est un préavis, qui peut être modifié et amendé par notre autorité. Nous gardons ainsi la mainmise pour les années suivantes. Nous octroyons notre confiance, mais pas un blanc seing à la Municipalité pour ces subventions.

Pour ce qui est du deuxième amendement accepté en commission, j'hésite à en parler tellement il m'apparaît inepte. Un évènement doit rester en mains de ceux qui l'organisent.
Aurait-on l'idée de conditionner une subvention au Montreux Jazz Festival à l'interdiction de concerts de rap ??
Aurait-on l'idée de conditionner une subvention au MAG à l'interdiction d'exposer des œuvres d'artistes russes ??
Aurait-on l'idée de conditionner une subvention aux sociétés villageoises à l'interdiction de servir des cervelas au 1er août ??
Rassurez-vous, je ne vais pas poursuivre cette énumération d'exemples absurdes, je vous invite à refuser cet amendement au cas il venait à être maintenu.

M. Emmanuel Gétaz (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
A titre personnel je voudrais communiquer deux réflexions au Conseil. La première, ayant travaillé durant plusieurs décennies dans le domaine de l'événementiel et de l'organisation de festivals, je ne peux que confirmer qu'octroyer aujourd'hui CHF 80'000.- pour la seule édition 2022, qui est en cours d'organisation, pour laquelle des négociations et des sponsors ne sont plus vraiment d'actualité puisque les négociations de sponsoring ce font plutôt à l'automne, c'est en quelque sorte dire aux organisateurs de faire le Montreux Acrobaties en apnée cette année et leur indiquer qu'une discussion aura lieu plus tard pour, éventuellement, leur octroyer une subvention pérenne, ou relativement pérenne sur trois ans.
Pour moi, cela ne me semble pas vraiment utile et il me semble que cela serait plus constructif pour les organisateurs de pouvoir travailler sur les trois prochaines éditions, 2022, 2023 et 2024. À titre personnel si le Conseil accepte de garder cette subvention seulement pour 2022, je m'opposerai aux conclusions car cela n'aurait plus de sens.
En ce qui concerne les conditions à imposer à une manifestation, je m'inscris en faux, nous sommes absolument habilités à dire que tel ou tel type d'événement, dans le cadre d'une manifestation ne sera pas soutenu par une subvention.
La proposition d'amendement des verts ne me choque pas, elle consiste à dire qu'il faut se diriger vers une approche des événements qui soit plus respectueuse de la nature. Or la patrouille suisse fait beaucoup de bruit et un peu de spectacle, ce qui, en ce qui me concerne, ne m'intéresse pas. Je n'ai pas du tout envie de subventionner une manifestation qui utilise ce genre de spectacles pour attirer du public, ou à ce moment-là que cette manifestation s'organise sans subvention. Par conséquent je n'ai pas d'objection de fond sur cet amendement et à titre personnel je le soutiendrai.

M. Caleb Walther, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'aimerais rappeler un point : quelle que soit votre décision, la Municipalité comprend que le Conseil souhaite, d'une manière ou d'une autre, limiter dans la durée ce soutien.
Je ne peux que rappeler et souscrire aux propos de Monsieur Gétaz, si nous voulons que cette manifestation puisse avoir une visibilité et viabilité, il est intéressant d'avoir des éditions annuelles pour les sponsors, pour les compétitions, etc. Cela semble ainsi important à la Municipalité d'avoir au moins trois ans de visibilité, pour que les organisateurs puissent prendre des engagements.
Quelle que soit la formulation de l'amendement retenu, je tiens à vous rappeler que le règlement des subventions impose à la Municipalité de signer des conventions. Ces conventions sont soumises à des règles. Si les organisateurs d'une manifestation ne donnent pas satisfaction, par exemple n'organisent pas ce qui est annoncé, ne rendent pas de rapport suite à la manifestation… la Municipalité devra interrompre sa

subvention. Quelle que soit la confiance que vous avez envers la Municipalité, sachez donc que pour chaque subvention de ce genre, il y a une convention et il y a un suivi. Les membres du comité d'organisation le confirmeront volontiers au besoin.

M. Tal Luder (UDC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Si vous le permettez, je souhaiterais une suspension de séance d'une minute pour pouvoir me concerter avec mes collègues concernant l'amendement déposé par Monsieur Giuliano, car nous voulons le soutenir, mais je souhaite avoir l'avis de mes collègues étant donné que nous n'avons pas pu en discuter.

Suspension de séance d'une minute.

M. Léonard Dolivo (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je répète la position du groupe socialiste, pour que cela soit clair, nous soutiendrons l'amendement de Monsieur Büchler, qui consiste à limiter la subvention à la prochaine édition. En effet, je le répète il s'agit d'une manifestation qui n'a pas fait ses preuves lors des deux précédentes éditions. Par analogie, je ne me représente pas dans la vie quotidienne des situations où l'on donnerait autant d'argent avec si peu de garanties. Je trouve cela bien de prendre en compte le point de vue des organisateurs, mais il faut aussi prendre en compte le point de vue de la communauté, que nous représentons, et de réfléchir à comment nous dépensons cet argent. Je souligne que c'est un acte positif que de donner une subvention de CHF 80'000.-, et il n'y a pas besoin de présenter cela comme un acte négatif. S'agissant de la pérennisation de la manifestation, si cette dernière peut être pérennisée pourquoi ne pas présenter directement à la fin de la manifestation une nouvelle demande de subvention sur laquelle nous pourrions rapidement nous prononcer, en fonction d'éléments tangibles apportés sur la manifestation.

M. Lionel Moyard (VERT-E-S)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'aimerais répondre à Monsieur Giuliano, je vous remercie pour vos arguments percutants, mais comme vous le dites, il s'agit d'arguments absurdes. Nous, ce que nous demandons, ce n'est pas d'interdire les spectacles de motocross, c'est que les véhicules soient, au moins, électriques, pour diminuer le bruit qui gêne la population et ne pas inciter à pratiquer des sports qui seront bientôt des sports du passé. Parce que, que nous le voulions ou non, nous devrons renoncer aux moteurs thermiques. Devrions nous subventionner sans rien dire, sans mettre de conditions ? Je ne le crois pas, je ne crois pas que la commune soit juste une bourse qui doit s'ouvrir sans rien dire.

Mme Lynn Dardenne Perrin (IND)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Personnellement je ne suis pas allé à la manifestation, étant anti-mesure, mais j'aurais vraiment aimé voir cela et j'ai vraiment été très contente de pouvoir voire les avions depuis chez moi. Je pense que, de toute manière, comme nous le voyons dans l'évolution des voitures, que tous les véhicules seront construits en série, différemment, au fur et à mesure des années. Je pense que si nous ajoutons encore des contraintes supplémentaires en imposant des véhicules spécifiques, cela sera vraiment très compliqué pour les organisateurs. Je pense que cet événement est vraiment interpellant pour Montreux, je ne pense pas qu'il existe beaucoup de

manifestations similaires dans la région ou même en Europe. Comme toute entreprise, j'en sais quelque chose, c'est bancal les cinq premières années et en plus ils ont eu le Covid. Je pense que clairement ce qu'ils ont pu déployer cette année, malgré le Covid, c'était vraiment exceptionnel. Je regrette de ne pas avoir pu y aller et je ferai en sorte de soutenir cet évènement les prochaines années. J'estime que le Conseil communal devrait soutenir ce type d'initiative.

M. Cédric Blanc (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'aimerais répondre à Monsieur Dolivo, avoir des manifestations à Montreux c'est le plaisir de tout le monde, demander à une manifestation de faire ses preuves, je reprends vos mots, c'est justement ce que nous sommes en train de demander. Nous avons besoin de donner notre confiance à cette manifestation pour que, durant ces trois ans, elle puisse durablement faire ses preuves comme vous le demander. Quant à la notion de limites et de contraintes sur le plan environnemental pour les sports motorisés, pourquoi ne pas demander à ses organisateurs de s'engager dans un plan d'action durable qui ait un impact sociétal en matière de durabilité, qu'ils fournissent un plan dans ce sens-là, sans que nous jouions aux organisateurs à leur place.

Sous-amendement de M. Giuliano
4. **D'autoriser la Municipalité à porter** un montant de CHF 80'000.- sur le compte No 170.3653.00 « subventions grandes manifestations sportives » **des budgets 2023 et 2024** » :

M. Le Président
Cet amendement étend la subvention jusqu'en 2024, nous sommes bien d'accord Monsieur Giuliano ?

M. Angelo Giuliano (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Oui monsieur le Président, et il autorise la Municipalité à porter au budget, il n'oblige pas. La Municipalité garde la mainmise, selon ce texte elle proposera la subvention au budget et uniquement en fonction des retours sur les manifestations précédentes, et en fonction, comme l'a dit Monsieur Walther, du règlement des subventions.

M. Olivier Blanc (VERT-E-S)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Les Vert-e-s sont prêts à soutenir l'amendement de M. Giuliano, cela étant, si nous acceptons l'amendement de Monsieur Giuliano, je suppose que les Vert-e-s pourront redéposer l'amendement concernant les moteurs thermiques et il sera voté ? Si c'est le cas, les Vert-e-s soutiendront l'amendement ou le sous amendement selon la manière dont nous votons.

M. Le Président
C'est pour cela que je souhaitais différencier les dépôts d'amendement. Je souhaite faire voter en premier le sous-amendement déposé ce soir par Monsieur Giuliano car à mes yeux s'il est accepté ce soir par ce Conseil, il annule l'amendement accepté en commission.

M. Emmanuel Gétaz (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Sauf erreur un amendement accepté en commission doit être votée au Conseil et à mon avis vous devez les opposer.

M. Le Président
Si ce Conseil souhaite que je les oppose, je vais le faire. Formellement pour que cela soit bien clair pour ce Conseil, si les conseillers votent OUI ils votent pour l'amendement de Monsieur Giuliano, s'ils votent NON ils votent pour l'amendement de Monsieur Nicolas Büchler.
Pour que cela soit clair pour tout le monde je vous relis les deux amendements.

Je vous rappelle que si vous votez OUI, vous votez pour l'amendement de M. Giuliano et si vous votez NON, vous votez pour l'amendement de M. Büchler. Est-ce que c'est clair pour tout le monde ?

Amendement de M. Giuliano 54 OUI
Amendement de M. Büchler 30 NON
2 abstentions

L'amendement de M. Giuliano est accepté par 54 OUI.

Amendement de Mme Stanislava Pampurik
Au chiffre 4 des conclusions, ajouter la phrase suivante :
de porter un montant de CHF 80.000.- sur le compte No 170.3653.00 "subventions grandes manifestations sportives" du budget 2023 et des années suivantes. Pour ces années, le versement de la subvention sera soumis à la condition que la manifestation n'intègre pas de démonstration de sports motorisés ; les propulsions électriques étant cependant admises.
(L'idée est donc de supprimer les motos et les avions dès 2023, en admettant, comme discuté, les moteurs électriques).

M. Olivier Blanc (VERT-E-S)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Il va de soi que les Vert-e-s soutiennent cet amendement puisqu'ils le déposent, je crois que sur le fond tout a été dit, cependant je m'étonne toujours que l'on me dise que le Conseil communal n'a pas le droit d'intervenir dans le programme. Comme l'a dit Monsieur Gétaz, nous pouvons quand même imposer certaines conditions à des manifestations et cette dernière nous paraît très raisonnable. L'acrobatie ce n'est pas fondamentalement des motos et de l'aviation. Dans ce sens-là je vous invite à soutenir cet amendement, car je crois que l'image de la manifestation n'en pâtira pas et l'image de Montreux s'en trouvera renforcée.

M. Léonard Dolivo (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe socialiste partage les préoccupations de nos collègues des Vert-e-s au sujet du réchauffement climatique, cependant, par souci de cohérence avec la confiance que nous avons décidé d'accorder aux organisateurs, nous voterons contre cet amendement. Je souhaite préciser à l'intention de M. Luder que si jamais, j'habite à l'Avenue des Alpes.

M. Tal Luder (UDC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'aimerais juste indiquer à mes deux préopinants, Madame Pampurik et Monsieur Dolivo, que je n'ai pas révélé de données privées, vu que ces adresses se trouvent sur le site du Conseil, sur la partie publique, et ce pour tous les conseillers.

M. le Président
Si nous pouvions nous restreindre au fond des débats, je vous en serais reconnaissant.

M. Vincent Tschopp (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je dois avoir manqué un élément, parce que nous avons mis en opposition les deux amendements. Mais nous devrions revoter si nous voulons la décision finale. Il nous faut décider si nous votons pour l'amendement de M. Giuliano. Finalement si je ne souhaite aucun des deux je n'ai pas pu voter ?

M. Le Président
Si, si vous ne vouliez pas voter pour les deux amendements, il vous suffisait de vous abstenir.

M. Vincent Tschopp (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je m'excuse mais alors ce n'était pas clair lors du vote. Vous auriez dû indiquer que ceux qui refusent les deux amendements devaient s'abstenir.

M. Le Président
Je suis navré, je pensais avoir été clair.

M. Emmanuel Gétaz (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je crois que, formellement, notre collègue Monsieur Tschopp a raison, quand nous éliminons un des amendements en les opposant, formellement nous devons faire revoter l'amendement qui a été choisi. Au niveau réglementaire c'est cela qu'il faut faire.

M. Le Président
Nous allons voter l'amendement de M. Giuliano.

VOTE final de l'amendement de M. Angelo Giuliano
L'amendement est accepté par 57 OUI, 26 NON et 6 abstentions

M. Lionel Moyard (VERT-E-S)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Pour répondre à Monsieur Dolivo, je trouve dommage que le groupe socialiste décide de ne pas soutenir notre amendement dans l'espoir que nous refusions les conclusions finales du préavis.

Amendement de Mme Stanislava Pampurik *(modifié par l'amendement de M. Giuliano)*
Au chiffre 4 des conclusions, ajouter la phrase suivante :
D'autoriser la Municipalité à porter un montant de CHF 80'000.- sur le compte No 170.3653.00 "subventions grandes manifestations sportives" ~~du budget 2023 et~~ ~~des~~

~~années suivantes~~ **des budgets 2023 et 2024**. Pour ces années, le versement de la subvention sera soumis à la condition que la manifestation n'intègre pas de démonstration de sports motorises ; les propulsions électriques étant cependant admises.
(L'idée est donc de supprimer les motos et les avions dès 2023, en admettant, comme discuté, les moteurs électriques).
VOTE l'amendement est refusé par 53 NON, 29 OUI et 7 abstentions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Pierre Loup (DA)
En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport-préavis No 09/2022 de la Municipalité du 18 mars 2022 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 80'000.- en faveur de l'organisation de Montreux Acrobaties 2022, à financer par crédit complémentaire au budget 2022, et des années suivantes.
vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'octroyer une subvention de CHF 80'000.- en faveur de l'organisation de Montreux Acrobaties 2022 ;
2. d'imputer cette dépense sur le compte No 170.3653.00 « subventions grandes manifestations sportives » du budget 2022 ;
3. de financer cette dépense au travers d'un crédit complémentaire ;
4. ***d'autoriser la Municipalité*** a porter un montant de CHF 80'000.- sur le compte No 170.3653.00 « subventions grandes manifestations sportives » ***des budgets 2023 et 2024.***
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 45 OUI, 37 NON et 7 abstentions.

7.5. sur le préavis No 10/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 466'000.- au maximum, financé par le « fonds égouts », pour le remplacement d'un collecteur d'eaux usées défectueux situé en aval du chemin des Bonnettes à Brent et pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement et l'amélioration du système d'évacuation des eaux de ruissellement de la route du Scex-de-Chernex. (Rapp. M. Nicolas Büchler) ;

M. le Président ouvre la discussion

M. Tal Luder (UDC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Une petite question à la Municipalité concernant le point « *3. discussion générale* », sur le site des Bonnettes, la Municipalité rappelle qu'il n'est pas d'usage de

communiquer le nom du bureau d'ingénieur retenu, j'aimerais savoir si ce n'est pas d'usage ou si c'est interdit ?

M. Florian Chiaradia, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je vais m'en tenir à ce qui est écrit, ce n'est pas d'usage de révéler le nom de l'entreprise mandatée.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close**.**

M. Nicolas Büchler (SOC)
En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 10/2022 de la Municipalité du 18 mars 2022 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 466'000.00, financé par le « fonds égouts », TTC au maximum pour le remplacement d'un collecteur d'eaux usées défectueux situé en aval du chemin des Bonnettes à Brent et la mise en séparatif du système d'évacuation des eaux de la route du Scex-de-Chernex,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1 d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement d'un collecteur d'eaux usées défectueux situé en aval du chemin des Bonnettes à Brent, ainsi que la mise en séparatif du système d'évacuation des eaux de la route du Scex-de-Chernex ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 466'000.00 au maximum ;
3. de transférer le solde et clôturer le compte d'attente No 9139.116 « Collecteurs EU/EC - Rte du Scex-Chernex » ;
4. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir la dépense directement sur le compte 460.3311 et de compenser l'amortissement par un prélèvement sur le compte 9280.004 « fonds égouts » ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 84 OUI, 1 NON et 1 abstention

7.6. sur le préavis No 11/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'300'000.- au maximum pour la réfection et le réaménagement de la rue du Lac à Clarens (RC 780a) sur le tronçon compris entre La Maladaire (limite communale) et le carrefour avec la rue des Vaudrès. (Rapp. M. Jörg Meyer) ;

M. le Président ouvre la discussion

M. Vincent Tschopp (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs
Je souhaite revenir sur la suppression des places de parc, ce qui, habitant le quartier me dérange fortement, même si je n'en ai pas foncièrement besoin.
Le gabarit de la route au niveau de la voie bus, qui se situe entre la Maladaire et le port du Basset (soit Alliaz et bain de Clarens), est suffisamment large pour accueillir des places de parc, une bande cyclable de chaque côté, les trottoirs adéquats, ainsi que la mise en sécurité des bandes cyclables. C'est-à-dire les 50 cm de plus pour la sécurisation des cyclistes qui passeraient par-là, ce qui est nécessaire car il n'y a pas de cheminement au bord du lac.
J'aimerais éviter une belle hypocrisie, à savoir que les dimanches, quand les gens iront au port, aux bains de Clarens, etc., il y aura des véhicules parqués partout, et que ces derniers seront, je peux déjà vous le dire car c'est déjà le cas, parqués sur les bandes cyclables. Dire que les gens du port sont censés aller se parquer au Pierrier les samedis et les dimanches, alors que les places de parc du Pierrier sont remplies de véhicules, fait que s'ils ne trouvent pas de place, ils n'iront pas au Pierrier et le problème ne sera pas résolu.
Mettre ces places de parc sur la voie de bus qui est inutilisée peut être une option, car il faut se rendre compte que le bus arrive dans cette zone à 50 ou 60 km/h comme les autres véhicules. Il y a toujours une gêne, une difficulté lorsque vous suivez le bus, il n'est pas possible de savoir quand le dépasser, car il roule à la même vitesse que les autres véhicules et cela pose des soucis de sécurité.
Me dire que cette voie est utile lors des manifestations, ce n'est pas le cas, car on y parque des voitures. Il y a une voie de bus réellement utile à la Rue du Lac près du Royal Plaza, (à la hauteur du bâtiment le Royal à Clarens, juste à la sortie de Montreux) la preuve c'est que pendant les manifestations aucun véhicule n'est parqué sur cette zone.
Je souhaite amender le point 1 des conclusions afin que nous ne supprimions pas de places de parc dans le secteur où est prévu le chantier. Libre à la Municipalité de les répartir comme elle le souhaite, mais je demande qu'il n'y ait pas de suppression de places de parc.

Amendement :
Point 1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection et réaménagement du tronçon situé entre la Maladaire et le Carrefour avec la Rue des Vaudrès de la Rue du Lac à Clarens sans suppression de places de stationnement sur le tronçon concerné par les travaux.

M. Lionel Winkler (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, chers collègues,
Mon intervention concerne également la suppression de places de parc sur la RC 780a, mais un peu différemment.
Le projet présenté dans le présent préavis est intéressant dans bien des points, tant sur le principe d'un entretien au lieu d'attendre une plus coûteuse réparation, dans l'amélioration la sécurité de l'ensemble des usagers, ainsi que dans la planification, comme relevé dans le rapport de la commission.
Une ombre à ce tableau presque idyllique vient néanmoins perturber la satisfaction quasi générale de ce projet, tant il est évident que la suppression de 20 places de parc dans le secteur de la Maladaire et du port de Clarens n'est pas une solution acceptable malgré une zone de dépose prévue.

Les places de parc existantes aujourd'hui sont juste suffisantes pour les activités de loisirs proposées dans ce secteur : la piscine de la Maladaire, le parc de l'Europe, le port et les bains du Basset, auxquels je pourrais encore ajouter la pêcherie du Léman, ouverte au public les jeudis et vendredis, ainsi que la plage de la Maladaire, même si ce dernier élément n'est pas sur notre Commune.
Dès lors, il me paraît évident que les 20 places de parc supprimées dans le projet du préavis 11/2022 soient remplacées dans le secteur compris entre le ruisseau de la Maladaire et la Baye de Clarens.
Je propose donc que les conclusions du préavis 11/2022 soient modifiées comme suit:

- **nouveau point 3 : "de remplacer les 20 places de parc supprimées sur la RC 780a dans un secteur compris entre le ruisseau de la Maladaire et la Baye de Clarens, délimité par la voie de chemin de fer et le lac ;"**
- **la numérotation des autres points des conclusions est modifiée chronologiquement à la suite de ce nouveau point de conclusions**

Je vous remercie pour votre attention.

M. Fabrice Yerly (VERT-E-S)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite demander à la régie d'afficher les photos que j'ai envoyés. Il s'agit de photos qui ont été prises par Monsieur Michel Bloch en février de cette année, elles montrent un peu les places de parc dont nous parlons et certains dangers que cela représente. Car il ne faut pas oublier que cet axe stratégique est très apprécié par la mobilité douce parce qu'il se trouve le long du lac. Cet endroit présente aujourd'hui un certain nombre de dangers.
Comme nous pouvons le constater sur cette image : les sorties latérales sont très dangereuses pour les piétons. Concernant ces places de parc, certaines se situent le long de la route, et laissent une marge extrêmement modeste aux piétons, à certains endroits il ne reste que 40 cm ce qui est très étroit pour se faufiler, avec en plus une bande relativement désécurisée pour les cyclistes.
Il y a eu une pesée d'intérêt pour maintenir un maximum de place, même si certaines sont aussi identifiés comme dangereuses par la mobilité douce.
Vous voyez sur cette image que la situation pour les piétons est inacceptable du côté sud de la route, ils sont obligés de marcher sur la bande cyclable, se mettant en danger ainsi que les cyclistes via les voitures qui parfois les frôlent.
Ce projet, présenté par la Municipalité, permet d'améliorer considérablement ces points-là. La voie de bus est utile pour les bus, elle est aussi utile pour les véhicules d'urgence comme indiqué par un commissaire. Avec aujourd'hui un trafic automobile qui est parfois très dense, à certains moments, imaginez si vous ou vos proches avez besoin de secours et que ces véhicules ne peuvent pas accéder.
Certains disent que, de toute façon, si nous supprimons les places de parc des gens continueront à se parquer à ces endroits, si c'est le cas, j'espère que la police fera son travail pour faire respecter la loi. Je comprends la frustration quand nous souhaitons trouver une place de parc, mais l'espace public appartient à tout le monde, pas seulement aux automobilistes et il faut assurer la sécurité de tous les usagers : les piétons, les cyclistes, et les automobilistes.
Présentation de 4 photos *annexe 5*

M. Olivier Raduljica (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Nous sommes bien conscients de la problématique de parcage pour les habitants du quartier, mais vous pouvez tourner le problème dans tous les sens, la solution est

impossible si vous vous obstinez à compenser ces 20 places dans les alentours immédiats.
Je résume :
1) Nous sommes dans une zone densément peuplée où il manque déjà des places de parc,
2) Juste à côté des quais et d'un port de 400 places qui drainent des touristes et des plaisanciers,
3) Sur une route qui est une des artères principales de notre commune sur laquelle on doit pouvoir fluidifier le passage des bus et sécuriser le passage des cyclistes et des piétons.

Donc à moins de créer un parking sous-terrain de 3 étages sous le parc Weber ou déplacer le port du Basset devant le Pierrier, insister pour compenser ces 20 places dans cette zone précise c'est de l'entêtement stérile.
Surtout qu'une solution pragmatique existe. Je la résume aussi : marcher 2x5 minutes, au bord d'un Lac magnifique à côté de maison architecturalement superbe, mais quelle torture…
La solution proposée par la Municipalité est une solution pragmatique.
- Une zone de dépose pour décharger son matériel est créée.
- Le Pierrier est la zone toute désignée pour stationner, surtout pour des longues durées.

Je vous encourage donc à être pragmatiques et à refuser ces amendements. Merci pour votre attention.

M. Vincent Tschopp (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite réagir par rapport à l'intervention de mon pré-préopinant, mon intervention vise bien à garder les places qu'il a présenté mais en les replaçant ailleurs.
Concernant la voie de bus, je travaille avec des véhicules d'urgence, car je les conduis, et jamais nous n'avons eu besoin de prendre la voie du bus pour dépasser ou faire quoi que ce soit avec des véhicules d'urgence.
Concernant la police, il lui est demandé, les dimanches et les jours fériés, lorsqu'il y a trop de véhicules stationnés le long des routes, de mettre un triopan manifestation et de ne pas sanctionner.
C'est pour cela que je parlais d'hypocrisie, on souhaite supprimer des places, mais lorsque des véhicules sont mal stationnés, rien n'est fait, parce qu'il y a trop de monde et que cela risque de créer des tensions.
Je demande juste à ce que ces places de parc soient déplacées sur cette voie du bus car les habitants le savent, elle ne sert à rien.

M. Florian Chiaradia, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Messieurs les auteurs d'amendements, je ne vous cache pas que je suis un peu étonné ce soir d'entendre que deux amendements sont déposés. Le projet a été présenté lors de la commission ad hoc, certains de ses aspects ont été relevés mais aucun amendement à ce stade n'a été déposé. Le projet a été approuvé à l'unanimité : en arrivant au moment du débat, c'est parfois un peu plus difficile d'avoir tous les éléments en main, pour pouvoir bien informer tout le monde et décider objectivement s'il faut prendre une option ou une autre. Il y a souvent des questions techniques qui se posent et qu'il faut analyser.
Nous ne pouvons pas d'un coup de crayon modifier des projets car il y a énormément d'implications et des études derrière. Il s'agit quand même d'un sujet assez délicat et

c'est vraiment en commission que doit se faire ce débat. Je vous invite à déposer en commission ce genre d'amendement, plutôt qu'en plénum, pour la solidité de nos décisions.
Concernant les amendements, je crois qu'il faut avant tout connaître le contexte du projet. Aujourd'hui la sécurité des différents usagers n'est simplement pas assurée sur ce secteur, il manque des tronçons de trottoirs, le stationnement empiète sur le gabarit des piétons, entraîne des risques importants pour les cyclistes à cause des portières et du manque de largeur. Les bandes cyclables, qui sont actuellement tracées, nous ne pourrions plus les refaire ; elles ont été faites à l'époque, sans respect des normes actuelles. Une situation qui aujourd'hui ne serait tout simplement pas acceptée par le canton et à raison. A partir de là nous devons nous dire : que faisons-nous pour améliorer la situation ? Quels sont les besoins auxquels nous devons répondre ? Nous avons identifié cinq besoins :

- Les piétons doivent pouvoir marcher en toute sécurité sur l'ensemble du parcours. Nous l'avons constaté tout à l'heure ce n'est pas le cas, il y a des tronçons où en aval en tout cas, il n'y a pas de trottoir.
- Sans conflit, ni avec le trafic, ni avec les vélos. C'est le cas aujourd'hui puisque l'on marche sur une bande cyclable.
- Les cyclistes doivent pouvoir avoir leur propre voie pour cheminer en sécurité et rapidement, sans la problématique des portières latérales.
- Deux pôles d'activités qui ont été identifiés doivent avoir une accessibilité par un stationnement approprié, il s'agit du port du Basset et des bains du Basset.
- La vitesse commerciale et la fluidité de la ligne 201 doivent être assurés, tout comme la circulation automobile. Cela s'oppose à du stationnement latéral avec des mouvements sur la chaussée qui entravent le bon fonctionnement de la circulation, des bus et du trafic automobile, sans compter les dangers pour les cyclistes.

Ce projet répond précisément à ces critères. Les besoins en stationnement se situent au Basset, pour les bains et le port, et ce projet établit des places de parc dans ce secteur. Nous avons même reçu des plaintes d'une autre tendance politique, en nous disant que nous n'avions pas supprimé suffisamment de place au niveau du Basset et qu'il reste encore des dangers pour les cyclistes. Oui peut-être que nous aurions pu pousser plus en avant la réflexion par rapport à cela, mais des choix ont été faits pour maintenir ces places à côté de ces secteurs en fonction des priorisations.
Ce qui est proposé dans l'amendement de M. Tschopp ne correspond donc pas à cette analyse mesurée. D'une part nous pénaliserions les transports publics et d'autre part, nous mettrions en danger les cyclistes et l'ensemble des usagers, ce que nous cherchons à éviter.
Mettre en place du stationnement latéral supplémentaire sur une route principale de cette importance n'est donc pas opportun. Il faudrait assumer : Montreux serait l'une des rares communes à supprimer des voies de bus pour ajouter des places de stationnements.
D'autre part, qui, honnêtement, et il s'agit peut-être de l'élément principal, qui souhaitant se rendre au port du Basset, voudrait se garer à la Maladaire ?
Pour la Municipalité il fait davantage sens de travailler sur des solutions appropriées aux besoins. Encore une fois, il s'agit d'établir des places de stationnements au droit du Basset, sur la RC 980, à proximité des pôles d'attractions, et, cela a été évoqué dans le débat tout à l'heure, créer pour les navigateurs une zone de dépose au chemin de l'île de Salagnon, tout en revoyant en parallèle le système de macarons, pour les navigateurs, en leur donnant la possibilité d'utiliser le Pierrier.
Il faut se poser la question, pourquoi nous souhaitons stationner à cet endroit, à quels besoins répond l'accessibilité au port. Car c'est essentiellement pour déposer du

matériel qu'il faut assurer un accès véhicule proche des embarcations. Par contre stationner à proximité ce n'est pas forcément une nécessité.
Cela a été dit, il faut aussi travailler sur le stationnement au cœur de Clarens, mais dans un secteur plus large. Là où les habitants ont un vrai besoin, notamment en poursuivant les discussions qui ont été entamées avec les CFF en début d'année, pour augmenter ou créer du stationnement sur les parcelles de la gare de Clarens. Nous pouvons également évoquer d'autres pistes, comme celle des abattoirs, celle du SIGE ou celle du Pierrier, mais cela serait plus à moyen terme.
Plutôt que d'inscrire un principe, il nous paraît donc plus judicieux de définir les besoins des utilisateurs cibles et de travailler sur le modèle de stationnement que nous comptons mettre en place. Nous devons travailler sur la politique du stationnement, c'est un chantier qu'il nous faut absolument ouvrir, l'actuelle date de 2005, cela fait près de 20 ans… Revoir la politique de stationnement, développer une vision globale, remettre à plat ces questions-là, en analysant les durées, les conditions, à qui nous attribuons ces macarons, quels sont les statuts de ces places de parc : c'est grâce à ces moyens-là que nous pourrons faire évoluer la situation positivement.
Nous avons ce soir à voter un projet, sur lequel les services se sont penchés depuis de nombreuses années, qui a été approuvé par toute une série d'instances et qui a été mis à l'enquête, publié dans la FAO. L'ATE s'était opposée, Pro Vélo a été consulté, les opposants et les riverains ont été entendus. Nous arrivons véritablement vers un projet qui est à bout touchant, qui est prêt, qui est cohérent, qui prend en compte l'ensemble des besoins des utilisateurs.
Peut-être que certains souhaiteraient que nous fassions plus, mais il y a aussi une certaine forme de compromis pour tous les usagers de cette route cantonale, qui est une voie principale qu'il faut absolument préserver comme axe d'accès. Et dans ce sens-là je vous invite à conserver le projet tel quel et à ne pas partir sur des amendements qui sont incertains et pas forcément réalisables ou pas souhaitables.

M. Lionel Winkler (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Après l'introduction de Monsieur le Municipal, je souhaite intervenir, pour l'informer qu'en ce qui me concerne je ne peux pas être présent à toutes les commissions, je n'y arrive physiquement pas et c'est suite au rapport de la commission, qu'il m'est apparu opportun et nécessaire de remplacer ces places de stationnement. Cela me paraît tout à fait logique que j'en parle et que j'en fasse part au sein de ce plénum, je crois que je n'ai fait aucune faute de ce côté-là.

M. François Cardinaux (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Si Monsieur le Municipal trouve que c'est trop difficile et qu'il n'y a pas de raison de poser des questions, il peut retirer son préavis.

M. Vincent Tschopp (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Dans ma proposition il n'y a pas de remise en cause du fond du préavis, les arguments que vous avez donnés concernant le trottoir, la sécurisation des cyclistes, etc., tout le monde est l'accord avec cela.
J'ai trouvé votre intervention un peu dénigrante par rapport aux propositions que nous faisons, puisqu'elles touchent un point unique. Maintenant en ce qui concerne la distance Basset-Pierrier et la distance Basset-Villa Karma, elles sont pratiquement identiques.

Concernant la fluidité du trafic, je vous signale que la voie du bus a été supprimé à la Grand-Rue, endroit où elle était vraiment utile !
Nous pouvions le constater lors des jours de grande fréquentation, entre la place métropole et le parking du marché, les bus pouvaient sauter, une quarantaine, voir une cinquantaine de véhicules, mais pour cet endroit il n'y a pas eu de problème, nous avons supprimé la voie du bus !
Pour moi il y a un manque de cohérence dans votre discours par rapport à ce point-là, en ne souhaitant pas supprimer cette voie de bus à un endroit où elle n'est pas utilisée en tant que telle, puisque le bus roule en ligne propre sans sauter de files de véhicules. Contrairement à la Grand-Rue où ce dernier pouvait régulièrement sauter de grandes files de véhicules, et malgré tout, à cet endroit-là la voie du bus a été supprimée sans autre forme de procès.
Nous ne l'avons pas remplacée par des places de parc, je vous l'accorde mais dans le principe de l'argumentaire je trouve cela un peu déplacé.

M. Olivier Mark (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je soutiendrai l'amendement de Monsieur Winkler et je vous engage à faire de même. Lors des discussions en commission, nous avons discuté âprement ce sujet du stationnement dans le quartier des Vaudrès, sans trouver de consensus et de solution à ce moment-là.
C'est la raison pour laquelle Monsieur Winkler revient finalement avec une proposition plus générale, où il est demandé de compenser ces places qui disparaîtraient. Plus que le confort des navigateurs, nous sommes en train de parler des possibilités de stationner pour des gens qui travaillent dur, des gens qui habitent au Vaudrès. Il s'agit d'un quartier qui n'est pas le quartier socialement le plus favorisé de la commune, c'est le quartier où j'habite depuis que je suis né et je vois des gens qui tournent actuellement le soir et le matin pour trouver des places de parc. Il s'agit de personnes qui se lèvent tôt le matin, qui doivent aller travailler en voiture parce qu'ils n'ont pas forcément d'autres solutions. Il s'agit de personnes qui n'ont pas forcément les idéaux que nous sommes en train d'évoquer aujourd'hui, avec la politique de mobilité douce, de sécurité, il s'agit de personnes qui doivent se rendre à leur travail le matin à l'heure, sinon ils ont un gros problème social. C'est de cela dont nous parlons, des personnes qui habitent dans des habitations des années 60 et 70 où, à l'époque, avaient été créés quelques garages box, où les gens pouvaient stationner une voiture pour trois ou quatre appartements. Il y a très peu de possibilité de stationner au niveau des habitations et ces gens ont besoin d'avoir des solutions. Tant que nous n'aurons pas des infrastructures mises à disposition en suffisance et des solutions, il faudra trouver des compensations pour ces 20 places, qui sont utiles pour 20 personnes qui partent le matin, au travail et rentrent le soir, je vous demande de penser à ces gens qui sont en difficulté quotidienne en mettant cela en relation avec certains idéaux.

M. Fabrice Yerly (VERT-E-S)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je comprends l'argument pour ces familles qui cherchent des places de parc et qui ont besoin, le cas échéant, de pouvoir faire des poses/déposes près de chez eux ou autre. Ce qu'il y a c'est que je trouve que les deux propositions déposées pour compenser les places de parc, soit sur une voie de bus (ce que je trouve quand même incroyable), ou à des endroits qui ne sont pas encore déterminés, c'est un principe que je trouve très dangereux.
Nous avons notre collègue Monsieur Luder, qui a déposé un postulat concernant le parking de Chailly qui nous montre que ce dernier est peu utilisé, où il y a facilement

de la place, et maintenant nous sommes déjà en train d'inscrire des compensations pour le principe.
Je ne dis pas qu'il s'agit d'une solution, mais ce Conseil a voté une amélioration des fréquences des transports publics. Même si les touristes viennent se parquer dans ces zones peu fournies en place de parc, n'y aurait-il pas une manière de trouver une solution avec ce qui existe aujourd'hui à Montreux, il y a la capacité, vous n'avez qu'à vous rendre au parking d'échange de Chailly pour en avoir la preuve, il y a beaucoup de place.
D'inscrire dans le principe ces compensations me paraît inutile, et surtout cela me semble prétériter l'utilisation du domaine public à d'autres fins.

M. Vincent Tschopp (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je pense qu'avec ce type de réflexion, nous n'aurions pas dû accepter le financement du parking Donner, par exemple ? Puisque nous avons ajouté des places de parc pour compenser. Pour les habitants des Planches, je pense qu'il est bien agréable d'avoir un parking à Donner.

M. Florian Chiaradia, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Techniquement j'ai besoin de déposer un sous-amendement, dans le cas où cet amendement serait accepté.
Dans les conclusions figurent un point qui mentionne que nous donnerons une réponse aux oppositions, donc évidemment si la proposition de Monsieur Tschopp est acceptée, la teneur des réponses aux oppositions, notamment celle de l'ATE doit être modifiée. C'est pour cela que je vous propose de modifier la conclusion numéro deux du préavis comme suit.
Sous-amendement :
D'adopter les réponses aux oppositions déposées durant l'enquête publique relative au projet de réfection et de réaménagement du tronçon, situées entre la Maladaire et le Carrefour, avec la rue des Vaudrès et la rue du lac à Clarens, en tenant compte de la modification que la Municipalité devra opérer pour donner suite à l'amendement voté par le Conseil communal.

M. Le Président
Excusez-moi monsieur le Municipal, mais vous auriez pu attendre la prise en considération ou non de l'amendement de Monsieur Tschopp.

M. Florian Chiaradia, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Non, car il paraissait important d'annoncer maintenant les conséquences qu'engendreraient la prise en considération de cet amendement.

M. Le Président
Vous avez toutes et tous compris les conséquences qu'engendrerait la prise en considération de l'amendement de Monsieur Tschopp.

M. Emmanuel Gétaz (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Par souci de simplification pour la suite, je pense qu'il faut que nous opposions les deux amendements, ils proposent la même modification mais de manière différente. Autrement nous risquons d'adopter le premier amendement, puis d'adopter le

deuxième au risque de se retrouver avec deux amendements qui ont le même but mais qui le proposent de deux manières différentes.

M. Le Président
Excusez-moi Monsieur Gétaz, mais l'amendement de Monsieur Tschopp vise à modifier le point 1 des conclusions du rapport et celui de Monsieur Winkler vise à rajouter un point trois aux conclusions du rapport.

Amendement de M. Vincent Tschopp
Point 1 : D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection et de réaménagement du tronçon situé entre la Maladaire et le Carrefour avec la Rue des Vaudrès de la Rue du Lac à Clarens sans suppression de places de stationnement sur le tronçon concerné par les travaux.
VOTE l'amendement est refusé par 45 NON, 37 OUI et 7 abstentions

M. Quentin Talon (DA)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le préavis actuel prévoit une bande cyclable (délimitée par des traitillés) en direction de Vevey sur le bout droit de la route.
Comme le rappelle la campagne de prévention de la police de ces dernières semaines: Faites bande à part !
Pour une séparation claire entre le trafic routier et le trafic cycliste, je demande que soit remplacée la bande cyclable par une piste cyclable autant que faire se peut.
Ceci augmente la sécurité des vélos et la sécurité des automobiles.
D'après mes mesures, cet aménagement est tout à fait faisable en termes de largeur disponible.
Le préavis prévoyant une modification des trottoirs, ce serait l'occasion d'aménager cette piste à moindres frais, voir à budget identique.
Pour illustrer cette possibilité, voici quelques images. annexe 6

Amendement :
~~1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection et de réaménagement du tronçon situé entre La Maladaire et le carrefour avec la rue des Vaudrès de la rue du Lac à Clarens~~

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection et de réaménagement du tronçon situé entre La Maladaire et le carrefour avec la rue des Vaudrès de la rue du Lac à Clarens **en transformant si possible la bande cyclable en piste cyclable**

M. Florian Chiaradia, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Nous nous trouvons véritablement dans un cas où nous pouvons regretter que ce sujet n'ait pas été traité en commission. Il a été évoqué très succinctement, mais c'est tout. Ce type de projet implique un certain nombre de détails techniques, cela implique de lancer une enquête complémentaire, qui retarderait le projet, peut-être d'une année. Il n'est pas possible d'arriver maintenant avec un amendement de ce type.
Il est beaucoup trop délicat de travailler de cette manière. Que se passerait-il si techniquement la proposition s'avérait irréalisable ou si la DGMR ne l'accepte pas ?
À ce stade-là, je ne peux pas vous dire quelles seraient les conséquences sur le projet, mais en tout cas je peux vous garantir qu'il y aura des retards.

En termes de procédure, cet amendement n'arrive pas au bon moment et s'il est accepté il engendrera un retard des travaux. Je vous ai également dit tout à l'heure que ce projet est élaboré depuis un certain nombre d'années, il a été mis à l'enquête, nous n'avons jamais eu de retour de cette nature-là par les associations de défense cycliste, ni par l'ATE, ni par pro-vélo qui ont été consultés.
Cet objet arrive donc beaucoup trop tard au niveau de la procédure.
Sur le fond maintenant, parce que c'est cela aussi qui nous intéresse, il faut vraiment se poser la question des conséquences en termes d'usage de ce qui est proposé.
Pour pouvoir créer une piste cyclable indépendante du trafic motorisé, tel que demandé, il est nécessaire d'avoir une séparation physique entre les voies de circulation et la piste cyclable. Au vu des espaces à disposition, le seul moyen serait d'élargir le trottoir amont et d'avoir un partage d'usage entre piétons et cyclistes. Ceci avec un marquage au sol pour clarifier les usages. Cette disposition n'est possible que sur un peu plus de 200 m pour la circulation en direction de Vevey.
Cette solution n'est pas pertinente, parce qu'elle n'est que ponctuelle et ne correspond pas à ce qui a été fait sur la commune de La Tour-de-Peilz. Nous nous retrouverions avec un tout petit tronçon aménagé de cette manière et qui ne s'intégrerait pas sur l'ensemble de la RC 780.
Cela engendrerait des dangers supplémentaires, entre autres avec les entrées et sorties de propriété. Le partage piétons-cyclistes ferait que les gens se retrouvent au même niveau et que le trafic piéton serait mis en danger par les cyclistes, même si théoriquement, il y aurait un espace qui leur serait alloué. Dans les faits, il y aurait une certaine confusion, ce que nous ne souhaitons pas favoriser.
Vu l'étroitesse de l'aménagement, certains cyclistes rapides risqueraient de prendre l'initiative de rouler sur la route et nous n'arriverions pas à nos objectifs de canaliser tout le trafic cycliste sur cette piste cyclable, qui en plus ne permet pas aux cyclistes de se dépasser entre eux.
Nous savons maintenant qu'il y a plusieurs types de vélo, les 45, les 25, les mécaniques, et encore les trottinettes. Avec ce trafic-là et vu de la largeur d'un tel aménagement, il ne serait pas possible de se dépasser et la situation pour le trafic de mobilité douce, serait à notre avis péjoré par rapport à la situation actuelle.
Pour reprendre une formule en vogue ces derniers mois, cet amendement a tout d'une fausse bonne idée.

M. Le Président
Devons-nous comprendre, Monsieur le Municipal, que si cet amendement est soumis au vote, vous redéposeriez votre sous-amendement en tenant compte des modifications que la Municipalité devra opérer pour donner suite à l'amendement voté par le Conseil communal ?

M. Florian Chiaradia, Municipal
C'est exact.

Mme Lynn Dardenne Perrin (IND)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je rejoins l'avis de Monsieur Chiaradia, une piste cyclable doit être délimitée avec une largeur minimale de 80 cm et végétalisée par rapport à la chaussée. Cela risque de compromettre l'entier du projet. Et si nous créons un trottoir mixte, cela pourrait créer d'autres problèmes.
Peut-être que le groupe DA pensait à une bande cyclable avec une simple séparation, mais ce n'est pas légal.

M. Le Président
À mes yeux la proposition d'amendement du groupe DA de Monsieur Talon est quand même très discutable, car il est mentionné « si possible ». Avec une formule comme celle-ci, la Municipalité aurait tout loisir de répondre que cela n'a pas été possible.

M. Quentin Talon (DA)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite préciser quelques éléments, le terme « si possible » c'est pour préciser que le point 1 s'adresse à toute la route, tout le réaménagement, car ce n'est pas possible de mettre une piste cyclable partout. Ensuite, il y a quand même au bout de ce réaménagement, la piscine publique de la Maladaire et la plage de la Maladaire qui sont deux lieux hautement fréquentés, notamment par la jeunesse. Pouvoir s'y rendre en vélo de manière sécurisée serait tout à fait favorable. Par rapport au chemin piéton, si vous regardez le préavis, le but est de le déplacer du côté lac de la route, parce qu'en plein été il fait très chaud et il s'agit d'une zone ombragée. Il n'y aurait pas de question à se poser sur le partage de la partie nord de la route, par rapport à la partie sud qui serait favorable aux cyclistes.

Amendement de M. Quentin Talon
1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection et de réaménagement du tronçon situé entre La Maladaire et le carrefour avec la rue des Vaudrès de la rue du Lac à Clarens **en transformant si possible la bande cyclable en piste cyclable.**
VOTE l'amendement est refusé par 56 NON, 16 OUI et 14 abstentions.

Amendement de M. Winkler
Je propose donc que les conclusions du préavis 11/2022 soient modifiées comme suit:
- nouveau point 3 : "de remplacer les 20 places de parc supprimées sur la RC 780a dans un secteur compris entre le ruisseau de la Maladaire et la Baye de Clarens, délimité par la voie de chemin de fer et le lac;"
- la numérotation des autres points des conclusions est modifiée chronologiquement à la suite de ce nouveau point de conclusions

M. Florian Chiaradia, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Si personne ne souhaite s'exprimer, je me permets de reprendre la parole juste avant le vote. Je souhaite vous indiquer, à la lecture de cet amendement, que ce que nous pouvons vous dire, comme indiqué tout à l'heure c'est que la Municipalité travaille déjà sur ces questions de stationnement à Clarens. Nous vous avons expliqué quels sont nos axes d'actions, comment nous analysons les besoins, quelles sont nos intentions à l'avenir avec une révision de la politique du stationnement. À notre sens, ce n'est pas en arrivant aujourd'hui avec un amendement qui demande juste de remplacer une place de parc par une autre, un amendement qui demande ce remplacement de façon mécanique, qui permettra de résoudre cette question.
Le premier élément, et nous pourrions peut-être nous arrêter là, dans le secteur restreint proposé, ce n'est techniquement tout simplement pas possible de trouver des alternatives. À l'impossible nul n'est tenu, vous nous demandez vraiment de mettre en place quelque chose qui est irréalisable. Il faut vraiment s'en rendre compte.
Notre solution c'est de travailler sur la politique de mobilité, et nous avons là un projet harmonieux qui prend en compte les différents aspects, les différents usages. Il est équilibré et nous vous demandons encore une fois de prendre note des actions que

nous entreprenons concernant cette problématique, qui ont été évoquées tout à l'heure.
Finalement, nous vous invitons à ne pas voter pour un remplacement de ces places de parc de façon proportionnelle, mais plutôt pour un projet proportionné.

Amendement de M. Winkler
Nouveau point 3 : de remplacer les 20 places de parc supprimées sur la RC 780a dans un secteur compris entre le ruisseau de la Maladaire et la Baye de Clarens, délimité par la voie de chemin de fer et le lac ;
La numérotation des autres points des conclusions est modifiée chronologiquement à la suite de ce nouveau point des conclusions.
VOTE l'amendement est accepté par 45 OUI, 38 NON et 4 abstentions

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Jörg Meyer (PLR)
En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 11/2022 de la Municipalité du 18 mars 2022 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'300'000.00 au maximum pour la réfection et le réaménagement de la rue du Lac à Clarens (RC 780a) sur le tronçon compris entre La Maladaire (limite communale) et le carrefour avec la rue des Vaudrès

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection et de réaménagement du tronçon situé entre La Maladaire et le carrefour avec la rue des Vaudrès de la rue du Lac à Clarens ;
2. d'adopter les réponses aux oppositions déposées durant l'enquête publique relative au projet de réfection et de réaménagement du tronçon situé entre La Maladaire et le carrefour avec la rue des Vaudrès de la rue du Lac à Clarens ;
3. de remplacer les 20 places de parc supprimées sur la RC 780a dans un secteur compris entre le ruisseau de la Maladaire et la Baye de Clarens, délimité par la voie de chemin de fer et le lac ;
4. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'300'000.00 au maximum ;
5. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
6. d'amortir les dépenses relatives aux égouts, d'un montant de CHF 490'000.00 directement sur le compte No 460.3311 et de compenser l'amortissement par un prélèvement sur le compte No 9280.004 « Fonds égouts » ;
7. de comptabiliser les participations et subventions dans les comptes de recettes du préavis ;
8. d'amortir cet investissement sous déductions des points **6 et 7** par le compte No 431.3311 sur une période de 30 ans au maximum ;

9. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer tous actes ou conventions, transiger, compromettre devant toutes instances dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du projet de réfection et de réaménagement du tronçon situé entre La Maladaire et le carrefour avec la rue des Vaudrès de la rue du Lac à Clarens.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 75 OUI, 7 NON et 5 abstentions

7.7. sur la prise en considération ou non de la motion <u>transformée en postulat</u> de Mme Claudia Hischenhuber « Pour un vignoble de la Commune de Montreux en culture biologique ». (Rapp. Mme Ludmilla Grandjean) ;

M. le Président
Étant donné que Mme Grandjean a démissionné, Mme Susanne Lauber Fürst la remplace pour lire les conclusions du rapport. Avez-vous quelque chose à ajouter concernant le rapport de commission ?

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'ai quelque chose à ajouter, j'assume le rôle de lire les conclusions de ce rapport comme il semble que je sois la seule membre de la commission qui s'y prête. Cela reflète à mon avis le malaise de notre commission face à ce rapport, que vous avez trouvé dans votre enveloppe. De mon côté, je n'ai pas validé ce rapport arrivé au dernier moment, le rapport a été retravaillé par la suite, mais il ne résume pas les informations données par la délégation municipale de façon adéquate et ne reflète pas correctement les discussions. C'est une situation regrettable, en particulier pour la motionnaire, qui a fait au mieux pour trouver des solutions adéquates. Pour revenir à la motion, de mon côté j'ai soutenu la motionnaire, puisque la production durable de nos aliments, y compris le vin, m'importe beaucoup comme, je l'estime, à nous toutes et tous dans cette salle.
J'ai par contre proposé à la motionnaire, comme un autre membre de la commission, de transformer sa motion en postulat, puisque le format du postulat offre la flexibilité nécessaire à notre Municipalité. Monsieur le municipal Caleb Walther nous avait donné une explication très pertinente à ce sujet, afin de nous indiquer pourquoi le format du postulat dans ce cas particulier serait vraiment nécessaire. Le vin communal est déjà produit selon les normes de production intégrées et les actions pour aller vers une production de plus en plus respectueuse, sont déjà en route. Ce soir nous ne pourrons pas refaire les discussions de notre commission et ne pas obtenir les informations fournies par la délégation municipale. Je propose encore une fois à la motionnaire, de transformer sa motion en postulat, que j'accepterai.

M. le Président ouvre la discussion

M. Quentin Talon (DA)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le sujet a suscité le débat au sein de notre groupe, un débat constructif sur la protection du patrimoine, des domaines légués à nos enfants et des risques financiers du vigneron tâcheron qui travaille la terre de notre commune. Nous allons soutenir cette motion et nous insistons sur l'intégration d'un soutien financier temporaire envers le vigneron, pour qu'il puisse effectuer la transition sans se retrouver sur la paille. Ce plan de transformation en bio, ne devra pas être fait au détriment du travailleur en

charge. Aussi, tous nos partis ont mis en avant l'écologie comme faisant partie de leur programme, c'est l'occasion d'appliquer notre programme

M. Olivier Mark (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je ne vais pas plaider contre le bio, ni pour le bio. Je constate que deux méthodes de production permettent aux citoyens de s'approvisionner en fonction de leur budget, de leurs convictions, mais aussi de leurs goûts. Je précise aussi que la culture Bio ne réduit pas les traitements de la vigne, mais qu'elle limite drastiquement la liste des produits mis en œuvre, en prohibant les produits de synthèse.
Dans mon mandat de président de l'interprofession du vin vaudois, je constate qu'une petite fraction des viticulteurs de notre région, soit une dizaine d'exploitants, ont opté pour produire selon le cahier des charges bio, mais que cette fraction grandit progressivement. Ces professionnels ont tout mon respect, car la voie qu'ils choisissent n'est pas anodine et implique de profonds changements. Les possibilités de sauver les plantes et les vendanges en cas d'attaques de parasites ou de ravageurs sont fortement limitées. Le risque de perdre tout ou partie de la récolte est alors important.
Les écueils techniques, organisationnels et économiques d'une conversion ne sont pas négligeables et le vigneron tâcheron de notre vignoble communal, Monsieur Montet, nous les a expliqués de manière approfondie et honnête en commission. Il faut rappeler que le monde du vin ne se limite pas à la vigne : il inclut la cave, la logistique et la distribution sur le marché. Toute la chaîne doit travailler de concert pour élaborer du vin bio et cela n'est pas encore possible dans le cas du vignoble communal. Lorsqu'un exploitant indépendant se lance dans le bio, il le fait non seulement par conviction, mais aussi parce que l'ensemble de la chaine de valorisation en amont et en aval de son domaine lui permettent de travailler correctement.
Il faut aussi rappeler que nous allons perdre un quart de la production. Ce que nous perdrons en cultivant selon le cahier des charges bio sera alors importé. Actuellement, 2/3 du vin consommé en Suisse provient d'ores et déjà de l'étranger, où nous ne maîtrisons et ne contrôlons pas les méthodes de production.
Enfin, il me paraît d'intérêt ce soir de vous informer que les métiers de la vigne et du vin travaillent de concert actuellement avec les autorités cantonales pour réduire drastiquement l'impact environnemental dans tout le secteur, quelles que soient les méthodes de production mise en œuvre.
Je vous propose de laisser aux professionnels le soin de réduire l'impact environnemental de notre vignoble communal, en les laissant travailler de concert avec la Municipalité et en fonction des réalités du terrain. Ne nous ingérons pas dans les affaires opérationnelles. Nous n'expliquerions pas à un infirmier, à un travailleur social ou à un maçon comment exécuter son travail. Ayons le même comportement respectueux face aux métiers de la terre. Les vignerons sont des professionnels qui font face à des difficultés techniques et économiques énormes. Par respect pour leur travail et leur savoir-faire, laissons-leur la possibilité d'exercer leur métier sans leur apporter des contraintes théoriques et inappropriées. Trop d'exemples existent déjà, où les décisions communales ou cantonales de conversion en bio se sont soldées par des échecs à terme.
Je parle notamment de Lausanne, ou du canton de Fribourg dans son enclave sur le Lavaux.
En résumé, vu le caractère contraignant du texte déposé par la motionnaire et sachant sa volonté de le maintenir sous cette forme, je vous souhaite de refuser cette motion, et de faire confiance aux gens du terrain, qui ont très bien compris les changements nécessaires pour satisfaire leurs clients et la société.

Mme Claudia Hischenhuber (VERT-E-S)
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Municipaux, chers collègues,
Permettez-moi de rappeler et préciser quelques points de ma motion que j'accepte de transformer en postulat, car cela ne change rien, ma motion étant formulé de manière très souple :
Il est évident que la reconversion en bio n'est pas un phénomène marginal, ce n'est pas une lubie de quelques personnes qui n'ont pas besoin de vivre de la vigne.
Nous avons en Suisse déjà plus de 400 vignerons bio et en France 17% des vignes sont bio ou en reconversion et font partie des vins importés en Suisse !
Nous avons près de chez nous plusieurs exploitations en main publique qui sont exploitées en bio ou en reconversion : le domaine des Faverges à St-Saphorin qui appartient à l'Etat de Fribourg, une parcelle du vignoble communal d'Aigle et la Commune de Bourg-en-Lavaux étudie la reconversion du vignoble communal en bio. D'ailleurs, il y a déjà 9 vignerons qui font du bio ou de la biodynamie en Lavaux, et ceci avec succès.
Donc, l'argument que des vignobles en pente ne peuvent quasiment pas être exploités en bio, n'est pas pertinent. Passer une débroussailleuse adaptée autour des ceps de vigne donne un peu plus de travail que de gicler du Roundup, mais est très efficace. Et quand on met en exergue le mauvais bilan carbone d'une débroussailleuse, on oublie l'impact de la production, du transport et de l'application du Roundup !
Je suis vraiment très étonnée pourquoi on utilise toujours du Roundup, banni des Espaces Verts depuis des années. Et ce qui nous gêne le plus, c'est qu'on applique à part du Roundup une multitude de pesticides synthétiques autour du collège de Montreux Ouest et une parcelle est directement attenante au collège. On utilise des produits contenant du Folpet classé comme potentiellement cancérigène et soupçonné responsable de cancers pédiatriques et professionnels. Et l'argument de notre vigneron qu'il traite le matin avant le début des cours n'est pas convainquant du tout sachant que les pesticides ne disparaissent pas immédiatement.
Pour rappel : en 2020, année standard (pour pas citer l'année spéciale 2021), 9 molécules de synthèse différentes ont été appliqués dans notre vignoble communal.
J'aimerais aussi revenir à un argument évoqué pendant la commission : que des sols de vignoble sont très chargés en cuivre. Comme si c'était la faute des vignerons bio, car eux, ils traitent avec le sulfate de cuivre et le soufre. Aux endroits où les sols sont chargés, c'est un héritage de l'ancienne façon de traiter avec des dizaines de kg Cu/ha. Aujourd'hui, les normes pour bio et non-bio sont identiques, c'est-à-dire 3 kg Cu/ha. Et dans notre vignoble communal on traite en plus avec 9 différents fongicides et le Roundup. Cependant, l'utilisation de tous ces produits phytosanitaires est compatible avec les exigences de la production intégrée, donc le label IP Suisse avec le logo de la jolie coccinelle.
Certes, une reconversion en bio prend du temps. Pour cette raison, il y a la possibilité de garantir au vigneron-tâcheron dans un premier temps la part variable de son revenu lié à la quantité de récolte produite.
Permettez-moi encore une remarque en ce qui concerne le problème de l'utilisation de la Cave Vevey-Montreux pour la vinification si l'on se lance dans la reconversion en bio : c'est tout à fait possible, il y a d'autres caves qui sont certifiées pour travailler avec des récoltes bio et non-bio.
Et pourquoi on parle uniquement des difficultés et pas des opportunités d'une reconversion ?
En plus du grand avantage de se débarrasser des pesticides synthétiques :
une reconversion de notre vignoble en Bio peut être utilisée comme argument pour la promotion du tourisme durable, comme la démarche en cours pour la labellisation de

Villeverte. Un label Bio pourrait donner une valeur ajoutée à notre vin communal, avec un marketing du style « Chasselas Bio de la Commune de Montreux - cultivé sur les pentes de la Dolce Riviera…. ». Un produit avec du caractère trouve ses clients, même à un prix pas tout à fait bon marché ! D'ailleurs, la demande pour du vin bio est en augmentation significative chez nos touristes d'outre-Sarine.
Et finalement, j'aimerais souligner que mon postulat est formulé de façon très souple en demandant : de bien vouloir étudier la possibilité de cultiver une partie ou toutes les vignes de la commune en culture biologique. Merci de votre attention

M. Emmanuel Gétaz (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite évoquer 2 points liés à ma vie antérieure à celle de montreusien, puisque j'ai grandi à Cully, et que je connais notamment trois des neuf vignerons qui font de la vinification biologique et intégrée.
Je ne peux que témoigner de l'intérêt qu'il y a de passer à cette nouvelle forme de culture et espérer que la commune de Montreux, puisse faire sa part, en se décidant à passer à ce type de culture, pour soutenir le mouvement qui va devoir se développer pour passer progressivement à une culture uniquement biologique. Je souhaite vous rappeler que la culture standard de la vigne pollue.
A Cully, j'étais conseiller communal quand nous avons voté la station de filtrage pour l'eau qui se trouve sous la ville de Cully. Il s'agissait d'une immense nappe phréatique, avec une eau de grande qualité, qui avait seulement un peu de fer, d'eau ferrugineuse en trop. Pour être très sérieux, cette eau qui se trouve sous la ville de Cully, a permis pendant des années, grâce à sa filtration, d'alimenter entièrement la ville de Cully et la ville de Grandvaux.
Aujourd'hui, cette nappe phréatique ne peut plus être utilisée, parce que les traitements de toutes les vignes qui entourent la ville de Cully ont fini par s'infiltrer jusqu'à la nappe phréatique.
Une nappe phréatique qui alimentait près de 4'000 personnes est aujourd'hui condamnée pour des dizaines, voire des centaines d'années.
Il faut se rendre compte qu'il s'agit de l'héritage que nous léguerons à nos enfants si nous continuons à polluer. Dans ce sens-là, il me semble que les communes doivent donner l'exemple. Nous avons 1,7 ha de vignes, il ne s'agit pas du tout d'un petit bout de lopin de vigne perdu quelque part. Il s'agit d'une surface extrêmement importante, nous nous devons, nous avons la responsabilité de commencer, d'initier ce mouvement avec des décisions que nous pouvons supporter. Nous ne cherchons pas la rentabilité absolue et je pense qu'il s'agit de la bonne occasion pour envoyer un signal, afin de faire progressivement boule de neige dans la région de Montreux.

Mme Béatrice Tisserand (VERT-E-S)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Les mots de M. Mark m'étonnent car j'ai eu l'occasion de discuter dernièrement avec l'héritier d'un des plus grands domaines viticoles en Lavaux. Ces derniers pensent à passer en BIO car leur clientèle, principalement suisse-allemande, est très friande de ces vins depuis quelques années et qu'ils voient cette dernière s'éroder. Il serait intéressant d'installer une réflexion au sein de l'interprofession afin d'instaurer un soutien durant la transition, ce qui serait plus constructif que de nous vendre la production intégrée.

M. Dominik Hunziker (UDC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Notre parti est très divisé à ce sujet-là. Beaucoup de choses qui ont été dites, mais une particularité a été oubliée, lors de la commission le vigneron qui était invité était plutôt anti bio. Il aurait été très intéressant d'avoir un vigneron pro bio, car le rapport est un peu biaisé. Cela aurait permis d'opposer les deux arguments. Personnellement, j'ai beaucoup de problèmes avec le fait que des pesticides soient utilisés autour d'un collège, c'est pour cela que j'accepterai ce postulat contrairement à certains de mes collègues, nous avons quand même le label Villeverte et si ce n'est pas nous qui commençons, qui le fera ?

M. Jean-Marc Forclaz (PLR)
Monsieur le Président, Chères collègues,
Notre collègue Olivier Mark vient de développer, bien mieux que je n'aurais pu le faire, un certain nombre d'arguments complémentaires, qui mettent en évidence le caractère volontariste, pour ne pas dire passionné, nécessaire au succès du passage à une culture bio.
Il ne fait aucun doute que la culture bio va se développer et c'est tant mieux. La question qui se pose est où, quand et surtout comment.
Le rapport de commission fait état, en page 5, d'un retour en arrière qu'a dû opérer la ville de Lausanne qui a voulu aller trop vite. C'est à mes yeux la meilleure réponse à ces questions.
Notre Conseil n'est pas composé de spécialistes en viniculture, vouloir précipiter les choses et nous substituer aux spécialistes est une erreur que nous ne devons pas commettre.
Le postulat de notre collègue Claudia Hischenhuber a, à mon sens, déjà atteint son objectif en ouvrant le débat, ce qui prépare le terrain pour un changement futur, et on peut l'en remercier.
Si demain un vigneron expérimenté et motivé pour le bio devait se proposer pour s'occuper de cette parcelle je ne doute pas que notre Conseil franchirait le pas. A ce stade le postulat ne me paraît pas nécessaire et je ne vois pas l'utilité de l'envoyer à la Municipalité pour des études complémentaires. Je vous remercie pour votre attention.

M. Léonard Dolivo (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe socialiste était partagé sur l'opportunité d'accepter cette motion, peut-être que sa transformation en postulat modifiera encore cet équilibre, et les votes de notre groupe refléteront cette diversité d'opinions.

M. Olivier Mark (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Pour répondre à ma préopinante, l'interprofession travaille de manière déterminée pour développer le bio, figurez-vous. Pour réduire la pression environnementale des cultures, mais toujours sur la base de démarches volontaires.

Mme Claudia Hischenhuber (VERT-E-S)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite répondre concernant cette rumeur sur la commune de Lausanne, d'après mes informations il y a les domaines qui se trouvent sur la côte qui sont en biodynamie et les domaines qui se trouvent sur le Lavaux n'ont jamais été bio.

La commune de Lausanne n'a jamais été bio et n'a pas exigé le bio, en Lavaux, un des deux domaines a fait une tentative pour commencer à ne plus utiliser de pesticides et ils sont revenus en arrière.

M. Romain Pilloud (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Il est vrai que l'argument qui peut être relevé par rapport à l'école, peut paraître émotionnel, mais il est avant tout rationnel. Le fongicide dont Mme Hischenhuber a parlé au début, le plus utilisé actuellement, le Folpet est un fongicide extrêmement volatile. Des études en France ont démontré que sur plusieurs kilomètres, en dehors de la zone d'épandage, il y avait des concentrations jusqu'à 20 fois supérieures, que dans les communes où il n'y a pas ce genre de traitement. Évidemment que les concentrations vont être supérieures, quand nous parlons d'une école, et elles vont s'étendre au-delà de l'école. Il faut prendre en considération les enjeux de santé publique qui il y a.
Madame Hischenhuber a bien précisé comment était classé ce fongicide et ce n'est pas le seul qui peut poser des problèmes de santé. Je pense qu'aller dans le sens du postulat, c'est aussi aller dans le sens d'un principe de précaution auprès de notre population.

M. Caleb Walther, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je me permets de résumer la position de la Municipalité en rappelant tout d'abord qu'elle ne recourt pas à des produits phytosanitaires par plaisir, mais bien parce que ces produits ont aussi des avantages. Des vignes labellisées bio sont clairement un plus en faveur de la diminution de la pollution des sols. C'est pourquoi la Municipalité a déjà demandé à la Cave Vevey-Montreux qu'une démarche plus globale et donc plus efficace soit envisagée dans ce sens.
Néanmoins, considérant que la Commune ne possède qu'une surface de 1.7 hectare, il apparaît que les efforts à consentir sont proportionnellement conséquents. Dans un contexte économique compliqué pour le milieu vitivinicole, la Municipalité a essayé de contenir les charges et le déficit comptable de nos vignes.
Il aurait ainsi été intéressant de pouvoir obtenir les moyens financiers et humains, en partenariat avec notre vigneron-tâcheron, pour diminuer puis supprimer l'usage de produits de synthèse, sans forcément répondre aux autres exigences d'une labellisation. Le postulat va plus loin et en plus des moyens nécessaires évoqués, il s'agira notamment de trouver des solutions avec la Cave Vevey-Montreux et de trouver un nouveau vigneron-tâcheron, labellisé bio. En effet, contrairement à ce qu'espère le groupe DA, il n'y aura pas d'autres solutions que de résilier le contrat qui nous lie avec notre vigneron-tâcheron et tout porte à croire qu'il sera contraint pour d'évidentes raisons économiques, malgré son attachement à nos vignes, à renoncer à sa mission pour trouver de nouvelles parcelles à exploiter, ceci probablement dès le lancement de la phase d'étude.
Même si les terrains concernés ne sont pas les plus simples, la Municipalité ne conteste pas la possibilité de mettre en œuvre ce postulat. Mais elle tenait à confirmer que cela ne se fera pas sans efforts, ressources supplémentaires et risques, même lors de la phase d'étude en vue de la réponse. Il vous appartient de faire la pesée des intérêts.

M. Quentin Talon (DA)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite demander une petite précision, dans le rapport il n'est pas précisé que le vigneron tâcheron devrait être changé. Pouvez-vous nous donner plus de précisions concernant ce point-là ?

M. Caleb Walther, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Il apparaît que pour avoir une labellisation bio, le vigneron tâcheron devrait cultiver toutes ses vignes en bio. Cela signifie pour Monsieur Montet que s'il souhaitait garder son mandat avec la commune, il devrait passer ses propres vignes et celles qu'il exploite pour d'autres clients en bio. Ses autres clients ont déjà refusé les coûts et les efforts supplémentaires. S'il souhaite garder une quantité de parcelles pour maintenir ses revenus, il devra donc renoncer à la parcelle de Montreux, au bénéfice des autres parcelles qu'il a à disposition. Ce sont les contraintes liées à la labellisation bio.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Dans la commission nous avions également évoqué, que ce n'est pas nécessairement le label bio qu'il faut viser dans cette motion transformée en postulat. Il existe peut-être d'autres labels qui pourraient être adéquats pour évoluer du label IP suisse à un label plus avancé.
J'estime que ce postulat laisse la porte ouverte pour procéder étape par étape, comme nous le faisons déjà maintenant. Un commissaire a soulevé un point important que nous avons oublié ce soir, à savoir qu'une citoyenne ou un citoyen montreusien qui n'a pas beaucoup de revenus doit encore pouvoir se permettre d'acheter une bonne bouteille de notre cave, alors n'oublions pas que si nous misons toujours sur le luxe, nous risquons de prétériter des gens qui ne pourront pas profiter de la production locale. Je pense que le prix des vins doit également être pris en considération.

Mme Lynn Dardenne Perrin (IND)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Si c'est dangereux et que cela se situe à côté des écoles, Madame Menzi m'a fait remarquer que nous n'avons pas l'obligation de labelliser bio pour ne pas intoxiquer nos enfants. Il faut simplement ne pas traiter autour de l'école et nous pourrons rester sur le label conventionnel, en interdisant que ces vignes soient traitées et nous verrons bien ce qu'il en advient au niveau du bio ou du non bio.

M. Caleb Walther, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'ai bien entendu que Madame Lauber Fürst considérait que la transformation en postulat augmentait de manière sensible la marge de manœuvre de la Municipalité.
Pour autant, si cette motion est effectivement transformée en postulat, le texte précise bien que l'objectif reste les démarches en vue de l'obtention de la labellisation. Cet objectif est notamment justifié par des arguments économiques qui sont avancés. Certes nous pouvons dire qu'en la transformant en postulat, cela laisse plus de liberté à la Municipalité, je vous rappelle qu'il s'agit d'une lecture assez particulière du règlement du Conseil communal, mais soit. Toujours est-il que, pour l'instant, ce qui est demandé c'est d'étudier et de proposer une manière de passer en bio. Or, ce qui a été proposé en ce qui concerne les alentours de l'école était justement ce dont nous étions prêts à discuter avec la commission, en proposant de mettre à disposition plus de ressources humaines pour pouvoir renoncer aux produits de synthèses, mais sans

mettre en place la labellisation bio. Nous verrons dans quelle mesure la Municipalité se permet ou pas d'avoir une marge de manœuvre.

Mme Claudia Hischenhuber (VERT-E-S)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite répondre à une remarque, autour de l'école nous appliquons tous ces pesticides et Monsieur le Municipal a mentionné que nous étudions l'utilisation de cépages qui sont plus résistants. Une ancienne ligne de vieux Gamay de la parcelle a déjà été arrachée et nous voulons le remplacer par un plan plus résistant le Galotta, mais néanmoins pour le moment rien n'est replanté nous avons déjà traité au roundup toutes les lignes de la même façon. Peut-être y aura-t-il un traitement de fongicide au moins avec ce nouveau cépage, mais cela ne changera rien dans le principe.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)
C'est par 5 oui et 5 non que la commission recommande de prendre en considération de cette motion transformée en **postulat** (la présidente qui tranche a voté oui), c'est-à-dire de bien vouloir étudier la possibilité de cultiver une partie ou toutes les vignes de la commune en culture biologique.

Le Conseil communal de Montreux accepte ce postulat par 42 OUI, 38 NON et 5 abstentions.

7.8. sur la prise en considération ou non de la motion transformée en postulat de M. Tal Luder : « Pour une étude de l'opportunité de densifier et d'étendre les fonctionnalités du Parking d'échange de Chailly-sur-Montreux ». (Rapp. M. François Cardinaux) ;

M. le Président ouvre la discussion

M. Tal Luder (UDC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'invite ce Conseil à prendre en considération ma motion transformée en postulat. J'aimerais également pour que cela figure au PV. Je demander à la régie d'afficher l'image que je lui ai transmise et dont le titre est Coop station hydrogène.
Vous avez à l'écran, la carte des pompes à hydrogène commerciales de la Coop, sans vouloir leur faire de publicité. Ils sont pionniers et vous pouvez constater que Montreux, avec le cercle rouge, est bien disposé sur l'axe Lausanne, Chablais, Valais. Pour l'instant il n'y a rien, nous pourrions être pionniers en la matière et proposer quelque chose.
Pour historique et pour mes collègues qui n'étaient pas là lors de la législature précédente, nous avions refusé à l'époque une station à essence à carburants fossiles à la route de Brent. J'avais dit dans mon intervention que si la Coop avait proposé quelque chose de novateur au niveau de l'hydrogène, je l'aurais accepté. Ce qui explique que je revienne avec cette idée, qui est une réflexion. Cela sera mis au PV, afin de donner quelques idées à la Municipalité. annexe 7

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. François Cardinaux (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
"Cette motion, transformée en postulat avec l'accord de son auteur, demande à la Municipalité de valoriser le parking d'échange de Chailly sur Clarens en prenant les points suivants comme base de réflexion :
Densifier les places de parcage
Couvrir les places avec des panneaux photovoltaïques pour la production d'énergie locale
Intégrer ce parking au plan de mobilité afin d'aider à pacifier le trafic durant les grandes manifestations se déroulant à Montreux.
Ajouter des fonctions ou des prestations supplémentaires en rapport avec la mobilité et le trafic.
Cette liste n'est pas exhaustive et volontairement succincte"

Conclusion
C'est à l'unanimité que les commissaires acceptent cette motion, transformée en postulat et la commission recommande au Conseil communal de la prendre en considération.

Le Conseil communal de Montreux accepte ce postulat par 65 OUI, 2 NON et 7 abstentions

7.9. sur la prise en considération ou non de la motion de M. Emmanuel Gétaz : « Pour un moratoire (ou un abandon ?) du projet des Grand-Prés ». (Rapp. Mme Anna Krenger) ;

M. le Président ouvre la discussion

M. Emmanuel Gétaz (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite relever deux points techniques en lien avec ma motion.
Tout d'abord, souligner que contrairement à ce qui a été dit parfois, accepter cette motion ne représente aucun risque financier ni contractuel pour la commune, vis-à-vis des promoteurs du projet des Grands-Prés.
En effet, la motion demande que la Municipalité revienne avec un préavis donnant toutes les indications sur les conséquences d'un moratoire. Ce n'est qu'ensuite, si ce préavis présenté par la Municipalité était accepté par ce Conseil, que des conséquences financières pourraient intervenir. D'ailleurs, le Conseil saurait exactement lesquelles, puisque la motion demande justement que le préavis spécifie quelles seraient ces conséquences financières.
En votant oui aujourd'hui, on ne met donc absolument pas la commune en danger de devoir payer une quelconque indemnité ou autre.
La motion votée ce soir, si elle est acceptée, n'empêchera par ailleurs absolument pas d'accorder le droit de superficie. En effet, si le droit de superficie est accordé, alors la motion sera caduque, la Municipalité ne pouvant pas donner suite à une motion qui n'a plus d'objet.
Il n'y a donc aucun obstacle juridique qui empêche de voter oui à cette motion.
Finalement, permettez-moi de souligner que le moratoire va moins loin qu'une initiative demandant de classer les Grands-Prés en zone verte. Il demande de geler la situation actuelle pour 25 ou 30 ans, là où une initiative exclura pour toujours toute construction.
Pour ces raisons, je vous invite à accepter cette motion.

M. Olivier Raduljica (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe socialiste refusera la prise en considération de cette motion à sa quasi-unanimité. Chers collègues, ce n'est pas à M. Gétaz de dicter le calendrier ! Le processus est en cours, nous allons tout prochainement recevoir un préavis de la Municipalité pour l'octroi du droit de superficie et nous avons appris par la presse qu'une initiative populaire était lancée et que la population se prononcera certainement sur cet objet. Ceux qui veulent s'exprimer le pourront le moment venu. Je répète, ce n'est pas à M. Gétaz de dicter le calendrier !
Je vous encourage à refuser la prise en considération de cette motion. Merci pour votre attention.

M. Fabrice Yerly (VERT-E-S)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,
A l'instar du postulat de notre collègue Antoinette Loup « une croissance infinie est une folie », cette motion revient sur le projet des Grand Prés, avec l'ambition de le geler.
Lors du dernier Conseil, une intervention de Mme Ruth Baer avait déjà résumé la position d'une partie de notre groupe : «La demande formulée à la Municipalité de renoncer à ce projet nous semble pour le moment une fausse bonne idée. … : A la suite de l'acceptation du préavis no 11/2017 du PPA « Les Grands-Prés » la Municipalité a été mandatée par la majorité du Conseil communal pour chercher des investisseurs. Il a été prévu dans un deuxième temps que la Municipalité devrait présenter ces investisseurs au Conseil communal pour qu'ils obtiennent le droit de superficie DDP. Cela semble être prévu pour cet été.
Pour toutes celles et ceux qui comme moi ne veulent pas du projet proposé, nous aurons donc l'occasion de refuser le droit de superficie à ce moment-là, ce qui permettra le cas échéant à la commune de se retirer du projet sans avoir à payer de dédommagements, c'est du moins les informations qui avaient été communiquées par la Municipalité.
Montreux possède un nombre important de lits froids, et d'autres opportunités pour absorber une densification potentielle, telle que demandée par le canton, y compris dans les centres de notre commune. Si dans quelques années des besoins concrets se feront sentir, un projet adapté pourra toujours être réalisé, aux Grands Prés ou sur quelque autre parcelle adaptée.
Pour ces raisons, bien qu'opposé au projet des Grands Prés, je vous invite à refuser cette motion.

M. Vincent Tschopp (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'ai eu beaucoup de peine à lire ce rapport, de par sa formulation et son format. Je suis désolé, je suis peut-être vieux jeu, mais pour moi ce n'est pas écrit en français. Je me posais la question de savoir jusqu'où nous pouvions aller dans des formulations particulières dont nous avons envie ? Peut-être qu'un jour je prendrai le rapport d'une commission et que je vous le rédigerai en portugais, cela ne pose de souci à personne? Il y a des règles en français et je trouve particulier qu'au sein de ce Conseil, on se permette de faire des variations, comme cela a été décidé par la présidente de cette commission.

Mme Anna Krenger (DA)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je vais répondre brièvement. Je me suis dit que cela allait peut-être poser des problèmes, à certaines ou certains. Je vous propose volontiers un atelier sur l'écriture

inclusive, si cela intéresse des conseillers, je peux prendre du temps pour cela, car lorsque l'on s'y habitue ce n'est pas si compliqué que cela.

M. Olivier Müller (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,
Ce soir, nous allons voter pour la prise en considération d'une motion exigeant soit un moratoire, soit un abandon du projet des Grands Prés, accepté, faut-il le rappeler, en novembre 2017 par le Conseil communal de Montreux par 67 OUI, 9 NON et 5 absentions. Les principales raisons invoquées par le motionnaire sont la protection de l'environnement et le potentiel inexploité des lits froids.
Pour le groupe PLR, cette motion ne semble pas opportune.
Sur le fond, on pourrait argumenter que le projet des Grands Prés est un bon projet du point de vue environnemental, notamment parce que le quartier sera alimenté à 100% en énergies renouvelables, notamment parce que 75% des espaces extérieurs seront végétalisés, notamment parce la quinzaine d'arbres coupés seront remplacés par une cinquantaine de nouveau arbres et notamment parce que ce projet s'inscrit pleinement dans le principe – ô combien écologique - de densification du milieu bâti vers l'intérieur.
On pourrait aussi argumenter que la solution de remplacement imaginée par M. Gétaz, qui est de faire revenir sur le marché des logements les 20% de résidences secondaires, découle d'une potion magique dont la recette n'à priori pas encore été trouvée, mais dont l'un des ingrédients est certainement l'abolition de la propriété privée. Ce sujet des lits froids faisant l'objet du prochain point à l'ordre du jour, ne mélangeons ici pas les deux motions.
On pourrait aussi argumenter que les Grands Prés, cela sera aussi des rentrées financières, et qu'au moment des grands projets communaux tels que la rénovation du 2m2c, de la nouvelle salle de gym triple et de l'extension du collège, mais aussi à l'aube de la transition énergétique, qu'il va falloir financer, on ne va tout de même pas cracher sur une nouvelle rentrée financière qui ne se résume pas, pour une fois, à des taxes et à des impôts supplémentaires sur le dos des montreusiennes et des montreusiens.
Mais ce soir, laissons de côté le fond et concentrons-nous sur la forme :
En acceptant le préavis 11/2017, le Conseil communal a ce faisant approuvé la conclusion n°1 qui était, je cite : « d'adopter le plan partiel d'affectation « Les Grands Prés » et son règlement ». Ce plan a ensuite été approuvé formellement par le Département compétent le 23 juillet 2018 et est entré en force à cette date. En gros, cela veut donc dire que depuis juillet 2018, tout projet qui satisfait le PPA est en principe également habilité à être construit.
L'acceptation de cette motion obligerait donc de revoir le PPA des Grands Prés entré en force en juillet 2018 ainsi que le plan des Zones réservées approuvé par ce Conseil le 2 mars 2022.
En effet, l'instauration d'un moratoire de 25 à 30 ans revient à geler ce territoire contre toutes constructions pendant 25 à 30 ans et donc, du point de vue de l'aménagement du territoire, cela revient de facto à classer cette parcelle en zones réservées. Il faudrait donc non seulement revoir le PPA des Grands Prés, mais aussi revoir le plan des zones réservées. Rappelons que ce plan des zones réservées vient d'être approuvé par une large majorité du onseil il y a moins de 3 mois et que toutes les oppositions qui concernaient les Grands Prés avaient largement été levées par ce même Conseil.
L'autre solution proposée par la motion, qui est de simplement classer la parcelle en zone verdure revient à changer l'affectation actuelle de la zone et donc là aussi à revoir entièrement le PPA validé par le canton en 2018.

En somme, on détricoterait tout ce que le Conseil communal a validé récemment. On devrait revenir devant le canton pour faire valider à nouveau un PPA des Grands prés que le canton a validé il y a moins de 4 ans et dans le cas du moratoire, on devrait même demander au canton de valider une nouvelle version du plan des zones réservées modifié et différent de celui qui est en ce moment même sur le bureau du canton pour validation. Pas sûr que le canton serait enclin à procéder ainsi.
Le droit d'initiative des conseillères et conseillers communaux c'est certes précieux et garanti, mais tant la sécurité du droit que le principe de stabilité des plans sont aussi des éléments à prendre en considération dans le cas de cette motion.
Et enfoncez-nous un peu plus dans l'absurde, si la motion devait être prise en considération, qu'est-ce qui empêcherait ensuite une conseillère communale ou un conseiller communal de déposer une nouvelle motion demandant ni plus ni moins qu'un moratoire sur le moratoire proposé ?
Compte tenu de ce qui précède et des nombreux autres arguments évoqués dans le rapport de commission, notamment l'argument gigantesque que la motion n'a aucun intérêt vu que l'on va voter sur le DDP, le groupe PLR refusera la prise en considération de cette motion.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Anna Krenger (DA)
Au terme des discussions et en conclusion, c'est par 3 voix pour et 6 voix contre et aucune abstention que la Commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseiller·ère·s, de refuser la prise en considération de la motion d'Emmanuel Gétaz « Pour un moratoire (ou un abandon) du projet des Grands Prés ».

Le Conseil communal de Montreux refuse cette motion par 65 NON, 15 OUI et 2 abstentions

7.10. sur la prise en considération ou non de la motion de M. Emmanuel Gétaz : « Des mesures pour lutter contre les lits froids ». (Rapp. Mme Marie-Solène Adamou Moussa) ;

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je remercie la commission pour la qualité des débats et la présidente de la commission pour la qualité du rapport, extrêmement détaillé et riche en informations.
Contrairement à ce que dit le rapport de minorité, l'intention municipale de présenter prochainement un nouveau règlement sur les taxes sur les résidences secondaires ne clôt pas la discussion et les réflexions à mener pour diminuer le nombre d'appartements vides à Montreux.
Certes, ce nouveau règlement sur les taxes sur les résidences secondaires semble aller dans le sens d'encourager les propriétaires à remettre sur le marché des appartements. Mais d'une part, ce projet est intercommunal et il devra passer devant tous les Conseils communaux. Si un seul d'entre eux refuse le nouveau projet, tout s'arrêtera.
Par ailleurs, cette mesure de taxe n'est pas, et de loin, la seule qui peut être envisagée.
Comme demandé dans ma motion et en commission, il me semble important d'étudier aussi les mesures d'encouragements, de soutien, pour inciter les propriétaires à louer

leurs appartements. Il ne faut pas seulement jouer du bâton, avec les taxes, mais aussi de la carotte, avec des incitations.
Sensibiliser les propriétaires, leurs expliquer que des jeunes de Montreux ne trouvent pas de logement, voici des pistes qui ont été évoquées. Mais pour tout cela, des ressources seront peut-être nécessaires. C'est donc l'analyse complète des possibilités d'encouragement et d'incitation, ainsi que des ressources à mobiliser, que demande ma motion.
La question des lits froids et des appartements vides mérite d'être traitée au travers d'une analyse complète, pour que le Conseil communal ait enfin une vision solide de cette question. Un nouvel élément la rend d'ailleurs encore plus nécessaire : la zone grise des appartements loués sur les plateformes comme AirBnB. Nous devons éviter que Montreux souffre, comme d'autres villes, de l'extension inconsidérée des locations d'appartements à la nuit.
C'est aussi à cet aspect de la problématique que la Municipalité pourra sensibiliser le Conseil en répondant à la motion.
Je vous invite donc à suivre l'avis de la majorité de la commission et à accepter cette motion.

M. Léonard Dolivo (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Une majorité du groupe socialiste votera contre la motion sur les lits froids. Il y a deux raisons principales qui font de cette motion, je reprends les propos de Monsieur Chiaradia, une fausse bonne idée et qui l'emporte sur les promesses qu'elle contient.

- Tout d'abord la motion est conçue explicitement - et c'est lisible dans le rapport - comme un instrument de lutte contre la pénurie de logements. Accepter cela n'est pas un choix innocent, au contraire c'est accréditer l'idée, pourtant fausse, que le manque de logements à loyer modéré dans notre commune est un problème que nous pouvons résoudre sans construire de nouveaux logements. Or, la politique de lutte contre les lits froids, quelle qu'elle soit, n'a que des effets marginaux dans ce domaine. Au bout du compte les grands perdants de l'affaire seront les gens qui cherchent à se loger à Montreux avec des moyens limités, sans y parvenir.
- La deuxième raison, c'est l'agenda déjà existant et relatif au nouveau règlement sur la taxe intercommunale de séjour. Ici réside peut-être l'essentiel de notre marge de manœuvre pour poursuivre une politique efficace contre les lits froids. Un point qui nous tient particulièrement à cœur c'est aussi d'éviter le piège de l'effet pervers des proliférations de constructions de résidences secondaires en cas de passage du taux de celles-ci en dessous de la barre des 20 %.

C'est pour ces raisons principales que nous vous invitons à refuser la prise en considération de la motion.

M. Lionel Moyard (VERT-E-S)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Pour le groupe des Vert-e-s, la trop grande proportion de lits froids et de résidences secondaires et un grand problème pour notre ville. Les logements manquent et nombreux sont les jeunes qui quittent la commune de Montreux par difficulté pour trouver un logement ou par recherche d'un environnement plus vivant. Nous ne sommes pas convaincus que cette motion remette suffisamment de logements en main de résidents permanents, d'autres mesures sont encore à discuter et à imaginer pour cela. Il s'agit tout de même d'un bon départ, notamment si nous disposons d'un meilleur recensement typologique des lits froids, nous ne sommes que très peu convaincu par les arguments du rapport de minorité, qui semble surtout marquer la volonté d'immobilisme d'une partie de ce Conseil dans ce dossier. Notre groupe

soutiendra la motion de Monsieur Gétaz sur les lits froids. Nous vous invitons toutes et tous à faire de même.

M. Olivier Müller (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
La Municipalité a identifié la problématique des lits froids, la Municipalité a pris des mesures pour lutter contre les lits froids, la Municipalité obtient des résultats pour lutter contre les lits froids, la motion est superflue, merci.

M. Lionel Moyard (VERT-E-S)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je doute sincèrement que les résultats contre les lits froids soient visibles jusqu'à maintenant, si nous consultons les dernières statistiques concernant la population pour la ville, nous pouvons constater que la population a légèrement diminué, ce qui montre que nous n'avons pas plus de résidents et de personnes qui peuvent revenir à Montreux.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Marie-Solène Adamou Moussa (SOC)
En conclusion, c'est par 6 voix pour, 4 voix contre et aucune abstention que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseiller·ère·s, d'accepter la prise en considération de la motion de M. Emmanuel Gétaz intitulée « Des mesures pour lutter contre les lits froids ».

Le Conseil communal de Montreux refuse cette motion par 48 NON, 28 OUI et 5 abstentions

7.11. sur la prise en considération ou non du postulat de M. Quentin Talon : « Places aux vélos ». (Rapp. M. Matthieu Burkhart).

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Matthieu Burkhart (ML)
En conclusion, c'est par 9 voix pour, 1 abstention, 0 opposition que la prise en considération du postulat de Monsieur Quentin Talon est acceptée.

Le Conseil communal de Montreux accepte ce postulat par 65 OUI, 12 NON et 4 abstentions.

8. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

8.1. Préavis No 07/2022 relatif à la gestion et aux comptes 2021 de la Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Date de la commission : mercredi 11 mai 2022 à 18 h 30 à Chardonne) ;

Président (PLR) : M. Yanick Hess
Membres (SOC) : Mme Carole Clavadetscher

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.2. No Préavis No 12/2022 relatif aux comptes communaux 2021.
(Date de la commission : mardi 10 mai 2022 à 19 h 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens) ;

Présidente (PLR) : Mme Laurence Sierro
Membres : COFIN

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.3. Préavis No 13/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'études pour un montant de CHF 145'100.– TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales, pour financer trois études relatives à l'élaboration d'une stratégie de sécurisation de la Baye de Montreux.
(Date de la commission : mercredi 1er juin 2022 à 19 h 30 à la salle A de la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

Président (PLR) : M. Jean-Marc Forclaz
Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Antoinette Loup, Laetitia Sivis
MM. Jonathan Al Jundi, Cédric Blanc, Mathieu Ehinger, Dominik Hunziker, Lionel Moyard, Yvon Welte

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.4. Préavis Préavis No 14/2022 relatif aux comptes 2021 du Fonds culturel Riviera.
(Date de la commission : mardi 3 mai 2022 à 18 h 30 à Corseaux) ;

Président (ML) : M. Christian Fürst
Membre (PLR) : M. Pierre-André Spahn

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.5. Préavis No 15/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'150'000.- au maximum, financé par le « fonds égouts », pour l'extension du réseau public communal d'évacuations des eaux usées entre Sonloup et Orgevaux, plus précisément depuis le lieu-dit « En Cranche » jusqu'au lieu-dit « Au Revers-d'Orgevaux ».
(Date de la commission : jeudi 2 juin 2022 à 19 h 00, à la rue de la Gare 30, à Montreux) ;

Présidente (VERTS) : Mme Béatrice Tisserand
Membres : Mmes Soraia Dias, Anna Krenger, Laetitia Sivis, Elisabeth Wermelinger
MM. Ihab Al Jundi, Jean-Marc Forclaz, Angelo Giuliano, Dominik Hunziker, Silvano Pozzi

M. le Président ouvre la discussion.

M. Dominik Hunziker (UDC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Ce préavis me semble très léger, tout d'abord je souhaiterais obtenir les documents suivants :

- Je souhaiterais obtenir un plan avec une taille adéquate et lisible, car avec celui qui est fourni nous ne voyons rien du tout.
- Il est fait mention d'une station de pompage, sur les plans il n'y a aucune station de pompage, je souhaite savoir si elle se trouve hors-sol, sous le sol, y a-t-il un bassin de rétention en cas de coupure de courant ?
- Je souhaiterais également avoir un montant pour savoir combien cela va nous coûter ?
- Je sais également qu'il y a une étude qui a été faite pour un pousse-tube, il s'agit d'un système pour passer sous les collines et pour éviter de faire une station de pompage. Pouvons-nous avoir les résultats de cette étude de pousse-tube et le chiffrement de ce que cela va coûter ?
- Il y a une station de pompage identique en bas au Vallon de Villard, pour avoir une référence, je souhaiterais obtenir le prix d'entretien de cette station de pompage, avec le coût sur ces 10 dernières années et l'entretien par année.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.6. Préavis No 16/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'700'000.- au maximum pour la réfection et le renouvellement de diverses infrastructures publiques de la route des Avants et de la route de Glion.
(Date de la commission : mardi 24 mai 2022 à 20 h 00, à la rue de la Gare 30, à Montreux) ;

Président (UDC) : M. Tal Luder
Membres : Mme Claudia Hischenhuber
MM. Yvan Aubord, Mathias Ekah, Yanick Hess, Antony Huys, Josselin Lecoultre, Silvano Pozzi, Vincent Tschopp, Fabien Willemin

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.7. Préavis No 17/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 730'000.- TTC au maximum pour l'amélioration des infrastructures informatiques des établissements scolaires primaires et secondaires de Montreux-Est et de Montreux-Ouest.
(Date de la commission : lundi 23 mai 2022 à 19 h 00 à la salle des combles, Av. des Alpes 18, à Montreux) ;

Président (SOC) : M. Philippe Morier-Genoud
Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Anna Krenger
MM. Jonathan Al Jundi, Christian Fürst, Yanick Hess, Kelvin Kappeler, Florian Manzini, Frank Peters, Bernard Tschopp

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.8. Préavis No 18/2022 relatif à la modification du règlement du « Fonds pour le développement durable » en vue de l'augmentation de la taxe affectée, perçue sur la consommation d'électricité sur le territoire communal à un seuil maximum de CHF 0.8 ct/kWh, afin d'assurer la pérennité du fonds.
(Date de la commission : mardi 31 mai 2022 à 19 h 30, à la salle A de la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

Président (PLR) : M. Olivier Müller
Membres : Mmes Maria Cvetanovski, Susanne Lauber Fürst, Anne Saito, Laetitia Sivis
MM. Mathias Ekah, Claude-Pascal Gay, Tal Luder, Pierre-André Spahn, Fabien Willemin

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.9. Préavis No 19/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 973'000.-, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour couvrir les frais liés aux études et travaux réalisés et à entreprendre pour assurer la sécurité du sentier des Gorges-du-Chauderon.
(Date de la commission : lundi 23 mai 2022 à 19 h 00, à la rue de la Gare 30, à Montreux).

Président (ML) : M. Matthieu Burkhart
Membres : Mme Elisabeth Wermelinger
MM. Yvan Aubord, Arnaud Grand, Dominik Hunziker, Antony Huys, Josselin Lecoultre, Pierre Loup, Lionel Moyard, Cyril Pabst

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9. Rapport-préavis de la Municipalité

9.1. Rapport No 06/2022 relatif à la gestion communale durant l'année 2021.
(Date de la commission : le mardi 7 juin 2022 à 19 h 00, à la Salle VIP du Pierrier à Clarens).

Président (PLR) : M. Lionel Winkler
Membres : COGEST

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

10. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

10.1. Motion de M. Olivier Müller : « Pour une modernisation de la place de jeux du Vieux-Clarens » ;

M. Olivier Müller (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Pour rappel, le postulat « Places de jeux : état de lieux et perspectives à court et moyen termes » que j'ai eu l'honneur de déposer début 2017 avait été accepté le 21 juin 2017 à la quasi-unanimité de ce conseil.
Pour rappel toujours, la Municipalité, dans un préavis 35/2021, a répondu de manière tout à fait satisfaisante aux perspectives futures concernant 6 places de jeux pour un montant de 300'000 CHF mais n'a ma foi pas transmis d'intentions claires ou de pistes de réflexions concernant les 28 autres places de jeux de notre commune. Lors du vote du préavis, mon amendement proposant de retirer la conclusion n° 4 du rapport qui stipulait que le préavis répondait à mon postulat avait été accepté par notre conseil communal.
Pour rappel encore, les dépenses d'investissement prévoient un montant réjouissant de 2 millions de CHF pour la rénovation de places de jeux durant cette législature. 300'000 CHF étant déjà dévolus aux places de jeu des Avants, Glion & Caux suite au votre de ce fameux préavis 35/2021, la soustraction est simple, il reste encore approximativement 1.7 Millions de CHF à disposition, si j'ose m'exprimer ainsi.
Il reste encore à savoir pour quelles places de jeux ce montant sera prévu, et j'espère que la place de jeux du Vieux-Clarens fasse partie des heureuses élues. Il y a selon moi une urgence relative, pour les raisons que je vais développer.
Tout d'abord, suite à l'acceptation du préavis 35/2021, il ne restera sur notre commune bientôt plus que 3 places de jeux datant du siècle passé et pour lesquelles on ne sait pas ce qui va se passer ni même s'il va se passer quelque chose. Il s'agit de la place de jeux du Vieux Clarens, datant de 1988, et des places de jeux du Marché Couvert, de 1988, et de la Rouvenaz, de 1989, ces deux dernières places faisant l'objet de la motion que je développerai séparément tout à l'heure.
Ensuite, cette place de jeu du Vieux-Clarens, ou plus généralement le parc du Vieux Clarens, est particulièrement important, puisqu'il est situé au centre-ville d'un bâti à forte densité de population, et qu'en plus, avec la densification des centres, de nouveaux arrivant vont inévitablement encore arriver, par exemple ceux des 40 nouveaux appartements bientôt terminés à la rue du port à moins de 100m à vol d'oiseau du parc du Vieux Clarens.
C'est évidemment au centre d'une localité densément habitée qu'une place de jeu fait le plus de sens. C'est là qu'il y a le plus d'enfants, c'est là qu'on se trouve le plus loin de la nature et de la forêt, c'est là qu'on veut si possible s'éviter de prendre sa voiture, soit par choix, soit par obligation, et c'est là qu'on a le plus besoin d'un endroit pour s'amuser et se défouler si possible en famille et dans un espace vert qui sera particulièrement prisé lors de fortes chaleurs. C'est d'ailleurs certainement suivant ces constats que les autorités des années 80 ont logiquement décidé d'implanter les premières places de jeux montreusiennes dans les centres villes de Clarens et de Montreux.
Concernant Clarens et son centre, l'on doit dire que les plus jeunes ne sont pas très gâtés au niveau des places de jeu. Les places aux alentours d'Alice Rivaz et des Vergers sont des micro-places de jeux, la place de jeux de Verte-Rive avec son bateau est certes sympa, mais pas suffisante et pas pour tous les âges tandis que la nouvelle place de jeu du parc Nicole, celle située à la plage de Clarens, représente pour moi une vraie déception, et je ne suis de loin pas le seul de cet avis mais on ne refait pas le passé, c'est fait, c'est fait.

Concernant la place du Vieux Clarens, selon le rapport in-situ de 2017, il a été relevé que les revêtements de chute de la place sont partiellement conformes à la norme. Si le rapport in-situ mentionne cependant de nombreux points positifs, il est tout de même un élément qui saute aux yeux : cette place n'est plus au goût du jour. Elle était sans doute innovante en 1988, mais 34 ans après, une modernisation de la place de jeux du Vieux-Clarens, entendez par là l'ensemble du parc, est à mon sens devenue nécessaire. Et l'investissement pourrait tout à fait être modeste au regard de la plus-value qu'il serait possible d'en tirer.
J'imagine un nouvel élément de jeu, en remplacement de l'actuel, obsolète, voire dangereux, et qui ne fait plus vraiment scintiller des étoiles dans les yeux des enfants. Peut-être que la récolte d'idées venant des enfants eux-mêmes, ce sont les premiers concernés, pourrait être organisée à l'école afin d'être sûr que le mobilier de jeu choisi par les adultes plaise vraiment aux enfants, car pour être franc, en voyant certains aménagements de place de jeux, ici ou ailleurs, on se demande parfois ce qui a passé par la tête des adultes. Si vous acceptez le renvoi en commission, je vous montrerais quelques exemples de places de jeu qui me semble être très attractive pour les enfants.
J'imagine aussi une place avec une plus grande convivialité. Il y a actuellement une table en pierre magnifique, mais il n'y en a pas d'autres. C'est un peu peu, cela veut dire premiers arrivés, seuls servis, c'est un peu dommage pour les retardataires. Au niveau fonctionnel, peut-être que l'installation d'un grill électrique, comme au parc Donner ou à la plage de Clarens, serait une bonne idée, c'est en tout cas ce que m'a suggéré un utilisateur de la place qui est là très régulièrement.
J'imagine également une place de jeu permettant à tout le monde, de 2 à 102 ans, de se dépenser. Peut-être que quelques modules de fitness urbain, un petit parcours santé, une slackline ou même un jeu d'échec voire une cabine à livres pourraient ajouter un attrait supplémentaire à ce parc
J'imagine enfin pourquoi pas un petit coin jardin, destiné plus particulièrement aux plus jeunes. Un jardin ludique et didactique, afin d'y apprendre quelques éléments de botanique et d'écologie, et s'inscrivant dans l'esprit de la motion de Mme Ruth Bär « pour une augmentation de jardins familiaux et la création de plantages à Montreux », acceptée par notre conseil en février 2021.
Après le parc Donner, le parc du Vieux Clarens est la seconde plus grande place de jeux de notre commune. Datant de 1988, je crois qu'elle ne fait ma foi plus tant rêver. Il est temps de moderniser cette place et pourquoi pas d'en faire l'un des plus somptueuses places de la région ? Je n'en fais pas une fixation, mais aucune des 34 places de jeux montreusiennes n'est présente dans les divers classements internet des places de jeux les plus sympathiques du canton, et peut-être que la 3ème ville du canton que nous sommes peut se payer le luxe de voir l'une de ses places figurer dans un tel classement, aussi subjectif soit-il.

La présente motion demande à la Municipalité de présenter un projet de modernisation de la place de jeu du Vieux-Clarens et de l'ensemble du parc en tenant compte des éléments suivants :

1) Un remplacement du mobilier de jeu existant par du nouveau mobilier attractif, qui fasse réellement rêver les enfants, dès l'âge de deux ans.

2) Une amélioration de la convivialité du parc, en aménagement plus d'espace à disposition pour accueillir des gens et augmentant si possible les fonctionnalités mises à disposition.
3) Des possibilités d'activités physiques ou ludiques pour tous les âges
4) La création d'un coin jardin didactique à l'attention des plus jeunes

Si vous accepter le renvoi en commission, je suggère que le lieu de rendez-vous de la commission soit fixée au parc du Vieux-Clarens et que la séance puisse se dérouler ensuite à proximité, si possible dans un lieu avec la possibilité de projeter un PowerPoint, par exemple à la maison de quartier de Jaman 8.

Je demande que cette motion soit transmise à une commission pour étude et rapport.

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de cette motion en commission

10.2. Motion de M. Olivier Müller : « Pour un réaménagement des places de jeux du Marché Couvert et de la Rouvenaz »

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Concernant les rappels historiques ayant conduit à la présente motion, je ne vais pas les refaire une seconde fois et je vous renvoie aux quatre premiers paragraphes de la motion parallèle que je viens de développer : « Pour une modernisation de la place de jeux du Vieux-Clarens »

Les deux places de jeux du Marché Couvert et de la Rouvenaz sont parmi les trois premières places montreusiennes à avoir vu le jour et aujourd'hui, force est de constater qu'un réaménagement semble indispensable, pour les trois raisons suivantes :

Premièrement, ces places de jeux ne sont plus si attractives que cela. Alors bien sûr, ces places, en particuliers celle du marché couvert, ont un fort succès. Cela tient sans doute surtout à la localisation de la place, qui est au centre-ville et aux bords des quais très prisé des touristes, y compris les familles. Concernant l'aménagement et le mobilier de la place de jeu, celui-ci est sans grande originalité et sans grande part de rêve pour les plus jeunes. On pourrait même imaginer une place de jeu avec un clin d'œil touristique, pour que les enfants et parents venues en vacances en gardent un souvenir lumineux. On pourrait s'imaginer s'inspirer de la place de jeu du bateau à la plage de Pully, en plus petit bien sûr. On pourrait s'imaginer un mur de grimpe pour enfants. Et si la motion est acceptée, pourquoi ne pas tenir compte de l'avis et des idées des enfants en vue de la conception de la place de jeux ? Et en marge de la place de jeu elle-même, la présence d'une fontaine avec eau potable serait un atout indéniable pour améliorer l'attractivité du site.

Deuxièmement, la perspective de voir dans un proche avenir une mise à jour du projet « Jardins de la Rouvenaz », abandonné par la Municipalité en 2015, et intégrant une place de jeux digne de ce nom ne semble pas être forcément sur le dessus de la pile des projets les plus urgents de la commune. Le nouvel élément de jeu situé au centre de la place de jeu du Marché Couvert, au milieu des copeaux, en remplacement de la tout multifonction démontée pour des raisons de sécurité s'apparente à un élément provisoire qui est peut-être parti pour durer longtemps, très longtemps, sans doute trop longtemps. Il est donc nécessaire de se pencher sur ce réaménagement des places de jeux maintenant, en gardant à l'esprit de le rendre adaptable et compatible à tout projet futur.

Troisièmement, ces deux places de jeux présentent un certain potentiel de danger et ne sont d'ailleurs pas aux normes de sécurité en vigueur.
Pour la place de jeu du marché couvert, le rapport in-situ d'octobre 2017 a relevé plusieurs non conformités aux normes de sécurité : le sol souple en copeaux, la tour multifonction, le toboggan. La tour multifonction a lors rapidement été démontée et remplacée par l'élément provisoire que j'ai mentionné avant. Pour cette même place de jeux, les gros blocs de rochers, parfois saillants et glissants, représentent indéniablement un élément dangereux et font que certains parents n'y vont tout simplement pas. Une maman de jour que je connais n'ose pas prendre le risque de s'y aventurer avec les enfants qu'elle a sous sa responsabilité.
Pour la place de jeu de la Rouvenaz, le constat du rapport in-situ est clair : *« Cette place répond partiellement aux normes de sécurité. Des travaux de sécurisation des jeux et de la surface de chute doivent être entrepris.* ».
Alors, chères conseillères communales, chers conseillers communaux, il me semble que les enfants montreusiens que les enfants de passage au centre-ville méritent une place plus sûre et plus attractive et ce sans attendre le projet de réaménagement de la Rouvenaz, pour autant qu'il en soit encore question.
La présente motion demande à la Municipalité de présenter un projet de réaménagement des places de jeux du marché Couvert et de la Rouvenaz qui soit attractif, sûr et qui fasse rêver les enfants d'ici et d'ailleurs.
En cas de renvoi en commission, je me permets d'ajouter que si le bureau estime pertinent d'agender cette séance à la suite de celle concernant la place de Jeux du Vieux-Clarens, cela me va, mais j'estime que ce sont deux motions aux enjeux différents et que par conséquent, il est tout à fait possible que certains commissaires trouvent des intérêts à participer à l'une ou l'autre des commissions mais pas forcément aux deux.
Je demande à ce que cette motion soit transmise à une commission pour étude et rapport.

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de cette motion en commission.

10.3. Motion de M. Arnaud Grand intitulée "Pour un audit externe du service de l'urbanisme".

M. Arnaud Grand (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,
Dans mon travail je collabore fréquemment avec les propriétaires fonciers, les bureaux d'architectes, les agences immobilières et entreprises de constructions de la région. Ces personnes sont unanimes sur le fait qu'il y a des dysfonctionnements dans le service de l'urbanisme. Ils n'osent pas faire part de leurs problèmes de manière officielle de peur que le service de l'urbanisme leur mette des bâtons dans les roues pour leurs projets actuels ou futurs. Les départs du personnel dont plus particulièrement l'adjointe de la chef de service m'ont mis la puce à l'oreille quant à des possible dysfonctionnement du personnel également.

Le résultat de ces dysfonctionnements sont que
- les propriétaires n'osent plus se lancer dans des projets de construction ou de rénovation.
- les cabinets d'architectes sont empêtrés dans des procédures compliquées et ne sont plus enclin à lancer des projets.

- les entreprises de la construction vont s'installer dans d'autres communes.
- Cela nuit à l'image de la commune de Montreux et ce fait savoir dans les communes voisines.

Je souhaite donc donner la parole aux personnes qui ne peuvent pas la prendre.

Par cette motion, si elle est acceptée, le Conseil communal prierait la Municipalité de :

1. Réaliser un audit du service de l'urbanisme par un cabinet externe indépendant.
2. Réaliser un audit qui garantit l'anonymat des personnes qui témoignent.
3. Autoriser à témoigner toute personne qui est ou qui a été en contact avec le service de l'urbanisme.
4. Publier une communication officielle pour inviter les personnes concernées à témoigner.
5. Que l'audit et ses conclusions puissent être présentée dans un délai de 6 mois après acceptation de cette motion par le conseil communal.

Je souhaite que l'audit rapporte des points suivants :

- Le fonctionnement du service de l'urbanisme.
- La satisfaction des collaborateurs travaillant au service de l'urbanisme.
- Gérer les témoignages externes et nous en rendre les conclusions.

Cet audit nous permettra de constater que tout va bien dans ce service ou alors nous permettra d'améliorer le fonctionnement et prendre les décisions qui s'imposent.
Je vous remercie de votre attention. Je demande que ma motion soit transmise à une commission pour étude et rapport.

M. Caleb Walther, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,
Ne découvrant que ce soir le texte de la motion de M. le Motionnaire, la Municipalité n'a évidemment pas pu en discuter. Je m'exprime donc à titre personnel, notamment en ma qualité de directeur du service de l'urbanisme depuis bientôt une année.
Il appartiendra à votre Conseil de traiter cette motion. Néanmoins, je ne peux pas ne pas exprimer ma vive réaction face à cette démarche. Il n'a échappé à personne que ces dernières années, le service de l'urbanisme a dû faire face à de nombreuses difficultés et qu'il a fallu y faire face avec des ressources compétentes et motivées, mais limitées. Je ne doute pas que le motionnaire a eu l'occasion de prendre préalablement contact avec la commission de gestion, à qui revient la mission de vérifier la gestion de la Municipalité et qui a récemment eu l'occasion d'échanger avec le service de l'urbanisme et qu'il a donc bien en tête ces éléments.
Toujours est-il qu'il n'a pas échappé au motionnaire que les termes qu'il emploie, notamment dans le titre, sont significatifs et tout sauf anodins. J'ose espérer que cette démarche est fondée sur des raisons tangibles et justifiées par des informations étayées et pas uniquement des propos anonymes.
La Municipalité et ses services ne prétendent pas à la perfection et acceptent donc les remises en question. Pour autant et quelque soit l'issue de cette motion, elle risque de laisser des traces et de fragiliser le personnel du service de l'urbanisme. Ceci au moment même où toutes les ressources auraient dû pouvoir être mobilisées sur les missions du service et notamment l'élaboration du nouveau plan d'affectation. J'ose

espérer que le motionnaire et ses soutiens en étaient bien conscients au moment de déposer ce texte. Il ne suffit pas d'annoncer que le but de cette démarche devrait servir à confirmer je cite que "tout va vient dans ce service" pour se décharger des risques d'une telle démarche.

M. Lionel Winkler (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Excusez-moi de prendre la parole à ce moment-là, mais je tiens à éviter tous soupçons concernant la commission de gestion, elle n'a pas été contactée au préalable par rapport à cette motion. Si elle l'avait été, nous sommes tenus au secret de fonction par rapport à nos travaux et il aurait été exclu que nous communiquions une information sur un travail que nous faisons au sein de la commission de gestion. Je voulais éviter un quelconque doute de collusion par rapport à cela, cette motion vient d'un conseiller de manière tout à fait neutre.

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de cette motion en commission.

10.4. Motion de M. Olivier Raduljica, M. Nicolas Büchler, Mme Elisabeth Wermelinger et M. Léonard Dolivo intitulée « Pour une révision du règlement sur l'attribution des subventions communales ».

M. Olivier Raduljica (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Ces dernières années, plusieurs subventions communales à des manifestations nous ont interpelés. Une billetterie qui ne couvrait pas suffisamment les dépenses malgré des tarifs d'entrée élevés, des manifestations qui bénéficiaient de meilleures conditions que des sociétés montreusiennes, des manifestations qui avec des dépenses marketing particulièrement lourdes visent plus les touristes que les Montreusiennes et Montreusiens. Ainsi, nous estimons que les critères d'attribution doivent être revus.
L'octroi d'une subvention n'est pas un droit ! Pour nous, toute manifestation qui bénéficie d'une subvention communale se doit d'apporter quelque chose au bien commun, à notre Commune ainsi qu'à sa population.
Deux éléments soulignent particulièrement à nos yeux la nécessité d'un changement. D'abord, le règlement actuel sur les subventions communales est en partie obsolète. En effet, il date de 2005 et cela se ressent, puisque plusieurs aspects règlementaires ont été quelques fois ignorés ces dernières années.
Ainsi, ce cadre demande pour les subventions annuelles (art. 10, al. 2), entre autres critères, que :
- l'organisateur ou l'institution justifie de trois années consécutives d'activité dans la commune et y exerce une part significative de son activité ;
- les recettes propres et les apports de tiers constituent, en principe, plus de la moitié des recettes totales annuelles.

Ces deux points démontrent à eux seuls qu'il n'a pas toujours été possible, sur les 10 dernières années, de respecter notre propre règlementation. Nous pouvons citer à ce titre et simplement pour l'exemple le Montreux Trail ou le tournoi international de tennis de table, qui ne respectent que partiellement l'un ou l'autre de ces deux principes.

Le second élément problématique découle de notre difficulté à comprendre quelle serait la vision sur le long terme de notre exécutif quant aux manifestations organisées sur le territoire communal (ou ailleurs).
Pour rappel, nous avons, durant les deux dernières législatures, accordé de nouvelles subventions communales pour les manifestations sportives ou culturelles suivantes :
- Montreux Trail
- Montreux acrobaties
- ITTF Europe Top 16 Cup
- La revue Vaudoise
- Championnat d'Europe d'escrime 2015
- Championnat d'Europe de Taekwondo 2016
- 150 ans de la fédération suisse de gymnastique Montreux
- Fête Fédérale de Musique en 2016
- Fête des Narcisses 2015
- Etc.

Cette liste n'est pas exhaustive et il ne s'agit pas ici de juger de la qualité de telle ou telle manifestation prise indépendamment.
Ce qui frappe en revanche, c'est le manque de cohérence globale, la diversité des manifestations, de leurs tailles, des moyens financiers demandés ou consentis. C'est aussi l'attrait éventuel de certaines d'entre elles pour notre population, ou au contraire pour le touriste international. On a le sentiment que n'importe quelle manifestation internationale qui souhaiterait venir s'établir à Montreux, ponctuellement ou dans la durée, peut le faire. Or, à partir du moment où il y a des choix à faire – comme c'est le cas dans l'attribution de subventions par une commune – il serait profitable pour le plus grand nombre que ces choix soient faits à l'aune d'une stratégie claire, cohérente, transparente et orientée sur le long terme. Les bénéfices en matière de bien commun, de retombées sociales ou économiques et de rayonnement de notre commune n'en seraient que plus grands. Comme nous le savons toutes et tous, les paysages et la situation de Montreux entre lac et montagnes en font un écrin absolument unique pour les manifestations qui s'y déroulent et la « Perle de la Riviera » mérite à ce titre une gestion à la hauteur de sa situation exceptionnelle ; mieux, en tout cas, qu'un règlement hors d'usage.

C'est pourquoi notre motion demande à la Municipalité de :
- Travailler sur la vision stratégique et sur le positionnement de la Commune quant à l'accueil de manifestations culturelles ou sportives. Cette stratégie doit nous permettre de comprendre quel type de manifestation nous souhaitons accueillir, dans quelle durée, pour quel public-cible, etc.
- Présenter un préavis avec pour objectif d'édicter un nouveau règlement communal sur les subventions à destination des acteurs culturels et sportifs.

Ce règlement devra prendre prioritairement en compte que la subvention est accordée à des bénéficiaires qui proposent des projets :
- d'intérêt public et de bien commun
- qui intègrent des sportifs ou des acteurs culturels de la scène locale
- qui respectent le principe d'égalité entre les femmes et les hommes
- qui soient compatibles avec les critères du développement durable
- qui s'orientent prioritairement en faveur des habitant-e-s de la Commune de Montreux

Cette procédure tiendra compte des bases légales existantes (loi sur les communes, règlements du Conseil communal et Municipal, etc.). Elle devra considérer toutes les formes de subvention accordée par la Commune comme les prestations pécuniaires,

les cautions, les couvertures de déficit et les prestations fournies en nature. Elle demandera aux requérants une participation au financement du projet avec des partenaires tiers (sponsors, mécènes, autres subventions, dons, cotisations, vente de billetterie, « marchandising », etc.). Cette procédure fixera également la limitation ainsi que les conditions de renouvellement des subventions. Elle tiendra compte, enfin, d'un principe de subsidiarité, c'est-à-dire que les organisateurs de manifestation devront prouver les démarches réalisées auprès des partenaires financiers concernés.
A cette occasion, la Municipalité examinera également l'opportunité de créer des conventions de soutien à durée limitée.
Au vu de ce qui précède, nous demandons que cette motion soit transmise à une commission pour étude et rapport.

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de cette motion en commission.

10.5. Motion de M. Lionel Winkler intitulée "Pour un moratoire sur la suppression des places de stationnement sur la commune de Montreux"

M. Lionel Winkler (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, chers collègues,
Au 1er quart du 21ème siècle de notre ère moderne, et malgré les événements auxquels nous sommes confrontés depuis bientôt 3 ans, le vivre ensemble est plus que jamais un objectif prioritaire. Et la liberté de vie de tout un chacun en est le ciment. Notre Constitution nous le rappelle également par son article 10.
Et pour vivre ensemble, le précepte qui nous dit que " la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres" permet effectivement d'asseoir la vie en communauté.
Chacun est donc libre de se déplacer où bon lui semble, comme bon lui semble. Une communauté, comme celle de Montreux par exemple, met à disposition de l'ensemble de ces concitoyens les infrastructures nécessaires à leurs différents déplacements selon leurs propres choix.
Dès lors, le droit pour chaque individu de se déplacer, ou pas, en véhicule individuel à 4 roues de quelque motorisation soit-il, n'est absolument pas anticonstitutionnel. Au contraire, il ne s'agit plus aujourd'hui de combattre de manière hérétique tel ou tel mode de déplacement.
Alors, je repose la question que j'avais déjà mis en avant lors de l'une ou l'autre de mes interventions : pourquoi une minorité de notre communauté veut-elle absolument imposer à la majorité son dogmatique choix de vie et surtout de déplacement ?
Il est donc temps aujourd'hui de maintenir, pour ne pas dire "de rétablir", un certain équilibre du vivre ensemble en matière de déplacement sur notre territoire.
S'il y a des places pour les piétons, des places pour les deux roues, des places de circulation et de stationnement pour les transports en commun, des places de stationnement pour les camions de livraison, force est de constater que malgré l'augmentation inéluctable du parc de véhicule automobile individuel, induit par une augmentation toute aussi inéluctable de la population, on supprime discrètement, mais très régulièrement, des places de stationnement sur notre territoire communal, au détriment de ce fameux vivre ensemble et du maintien du libre choix de déplacement de tout un chacun.

Est-ce je vous fais l'affront de vous décrire l'organisation d'une famille de deux enfants, qui ne vit pas forcément au centre-ville et qui doit jongler entre le travail, l'école, les courses, le médecin, la visite chez les grands-parents, les activités parascolaires, etc…
Pas simple du tout d'assumer une multitude d'activités de vie, en vélo ou en transports public.
Et je ne disserte pas non plus sur les nombreux visiteurs qui souhaitent faire un passage à Montreux pour le plaisir de la beauté des lieux…
Si certains souhaitent gérer leurs déplacements en vélo ou en transports publics, c'est leur choix et leur liberté, personne ne leur interdit quoi que ce soit, bien au contraire. Alors si d'autre préfèrent organiser leurs déplacements en véhicule individuel, familial, c'est leur choix et leur liberté également.
Il y a donc un équilibre à respecter et c'est le but de cette motion qui sous-entend, vous l'aurez bien compris, un vrai vivre ensemble en matière de mobilité.
Par ailleurs, pour bien vivre ensemble, nous avions accepté de manière définitive que chaque arbre qui devait être abattu pour une quelconque raison, serait remplacé au même endroit ou ailleurs.
Aujourd'hui, il s'agit d'appliquer la même démarche pour les places de stationnement. Mais pas de manière définitive, dans le but de pouvoir constater sur le moyen terme l'évolution effective, nécessaire et pragmatique dans ce domaine.
Les arbres, les places de parc… Comparaison étonnante… Amis ou ennemis ? Je dis Amis et je me réjouis, en passant, de découvrir un beau projet de la part de la Municipalité qui métamorphosera la place du Pierrier en un magnifique parking ombragé dans le parfait objectif du vivre ensemble.
En attendant ce projet, pas si utopiste finalement, cette motion demande à la Municipalité **un moratoire dès ce jour jusqu'en 2030 sur la suppression des places de stationnement sur la commune de Montreux**. Les places qui devraient être supprimées dans un projet seront remplacées dans le même secteur de la Commune.
Cela concerne tous les types de places de stationnement que ce soit public, privé, en surface ou en souterrain. Une étude d'impact pendant, mais surtout à la fin de ce moratoire, permettra une analyse et une projection effective en la matière, pour le futur.
Cette motion n'apporte volontairement pas plus de pistes concrètes, qui pourraient devenir contraignantes selon les projets futurs, pour maintenir le nombre de place de stationnement actuel. Cependant, un encouragement au déplacement des places de stationnement de la surface en sous-sol est, par la même occasion, tout de même suggéré…

Je vous remercie pour votre attention et demande que cette motion soit transmise à une commission pour étude et rapport.

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de cette motion en commission.

10.6. Postulat de Mme Béatrice Tisserand intitulé « pour la mise à disposition de locaux sur l'ancien site de l'hôpital à des fins d'accueil d'urgence pour femmes et membres de la communauté LGBTIQ+ »

Mme Béatrice Tisserand (VERT-E-S)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a un peu plus d'un an, j'ai lu un article dans le journal FEMINA (01 février 2021)[1] qui traitait de l'accueil d'urgence des femmes sans abri en Suisse romande. Il y était relaté qu'il est compliqué pour les services sociaux et associations qui gèrent ces endroits d'établir une statistique précise de cette population dans nos différents cantons. Officiellement, elles sont entre 10 et 15% bien que par des recoupements, Cyril Maillefer de Caritas pense qu'elles sont plutôt 30 à 40% des sans-abri. Ces femmes ont recours à d'autres façons de s'abriter comme les halls d'hôpitaux ou des hôtels, les sous-sols d'immeubles ou la prostitution dans le cas le plus dramatique (une nuit contre un lit et à manger), ces solutions étant parfois plus sûres que de fréquenter un accueil d'urgence tenu par l'Etat ou une association où la violence et le vol sont courants malgré la présence de personnel de veille. La situation est la même pour les membres de la communauté LGBTIQ+.

Ces accueils d'urgences mixtes sont actuellement au nombre de quatre sur le territoire vaudois (Vevey, Lausanne, Yverdon et Nyon). Ils offrent 140 lits environ avec des règles d'accueil stricts. Que vous le sachiez, ce n'est pas gratuit. Quelques francs sont demandés pour y séjourner, se laver et manger. Chacun·e est invité·e à participer aux tâches ménagères et au repas pour un peu de socialisation. Un premier refuge destiné uniquement aux femmes a ouvert en automne du côté de Renens ? mais cela ne suffit pas car il n'est pas possible d'y revenir plus que tant de jours.

Pourquoi à Montreux, me direz-vous ? depuis environ 2 siècles et demi, notre commune se positionne comme une terre d'accueil où il fait bon vivre, merci à Messieurs Rousseau et autres Byron qui nous ont placé sur le Grand Tour... De plus, nous sommes propriétaire d'un ancien hôpital qui est actuellement occupé par des réfugiés ukrainiens pour lesquels l'EVAM au travers de subventions cantonales vient d'investir de gros montants pour adapter les locaux à cette fin. Ne pourrions-nous pas à terme partager un peu de ce lieu avec l'une des associations ou fondations qui gèrent ces structures dans le Canton (Caritas, L'Armée du salut ou autre) ?

Ces femmes, ces hommes ou X n'ont pas besoin de nos palaces mais bien d'un lieu sécurisé où iels puissent se reposer et trouver un peu de répit dans cette vie sans attaches qu'est la leur. Iels seraient heureux·euses de profiter de cet endroit. Il m'est difficile de penser qu'une personne, qu'elle soit femme, homme, X et/ou de la communauté LGBTIQ+ doive sacrifier son corps avec les traumatismes que cela peut engendrer parce que nous, hommes, femmes et X politiques ne prenons pas la mesure de cette situation.

Je vous propose donc de soutenir ce postulat afin qu'il soit renvoyé à une commission pour étude et rapport. Merci de votre attention.

1. http://www.renens.ch/docuploads/Documents/pdf/Communications_diverses/2021/CCO_20210527_CommuniqueMun_20210517_VF.pdf
2. https://www.femina.ch/societe/actu-societe/reportage-femmes-sans-abri-la-misere-sans-fard-1

Mme Jacqueline Pellet, Municipale
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je ne remets pas du tout en question le fond du texte, mais je vous signale simplement, qu'il n'y a actuellement aucun ukrainien à l'hôpital de Montreux, même si un projet est en cours.

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de ce postulat en commission.

11. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Il est 23h57.

M. le Président
Selon l'article 128 de notre règlement, *Relevé*
[1] Sur décision de la majorité des membres présents, le Conseil peut poursuivre la discussion au-delà de minuit ou dans les 24 heures qui suivent.
[2] Il n'y a alors ni convocation, ni nouvel ordre du jour, ni prestation de serment. Un seul procès-verbal est établi pour l'ensemble de la séance.
Les membres de ce Conseil, acceptent-ils de continuer cette séance pour écouter le développement des 5 interpellations déposées ce soir ?
En sachant que si la séance est reportée à demain soir, elle se déroulera sans moi et sans le premier Vice-président, il ne s'agit pas de chantage, mais d'obligations personnelles et professionnelles.

M. Olivier Blanc (VERT-E-S)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Personnellement, je suis pour continuer la séance car c'est ce qui est le plus pratique, mais si certains interpellateurs ont des interpellations qui ne sont pas urgentes, ils pourraient avoir la courtoisie de les développer lors de notre prochaine séance du Conseil. Cela étant, la décision leur appartient.

Mme Géraldine Torchio (VERT-E-S)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
A titre personnel, je fais partie des gens qui se lèvent très tôt le jeudi matin et je vais rentrer chez moi, je m'opposerai à ce que la séance se poursuive.

VOTE pour arrêter ou poursuivre la séance
C'est par 46 OUI, 8 NON et 7 abstentions que les membres du Conseil décident de poursuivre la séance.

11.1. Interpellation de M. Olivier Raduljica intitulée : « Minicentrale hydro-électrique sur la Baie de Clarens ».

M. Olivier Raduljica (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
L'approvisionnement énergétique est, et va encore plus devenir, un enjeu majeur ces prochaines années. Au-delà de l'aspect d'une production plus durable, c'est même la menace d'une pénurie d'ici quelques années qui est brandie par certains. J'estime que dans ce domaine chaque acteur peut et doit agir à son niveau.

En 2008, la Direction générale de l'environnement a mandaté une étude dont l'objectif était d'évaluer le potentiel hydraulique global pour la production hydroélectrique et de déterminer la part déjà exploitée et la part encore exploitable.
Cette étude a montré que la production potentielle totale et réalisable s'élevait à 949 GWh/an. Les cours d'eau restent la ressource principale pour la production d'énergie hydroélectrique puisque près de 92% du potentiel en service et à exploiter y est identifié. Réalisée par MHyLab en décembre 2008, cette étude répertorie plusieurs sites de notre district comme « intéressants et exploitables à long termes » pour une production électrique grâce à des minicentrales.
Vous l'avez peut-être vu dans les journaux récemment, la ville de Vevey a bien entamé son chantier de turbinage des eaux de la Veveyse pour produire une énergie renouvelable et locale correspondant aux besoins de quelques 840 ménages.
La Baie de Clarens est également recensée dans cette étude comme site « intéressant à court terme » avec un potentiel dix fois supérieur à la minicentrale de Brent.

Mes questions sont donc les suivantes :
1) Y a-t-il eu des réflexions sur la création d'une minicentrale hydroélectrique sur la Baie de Clarens ?
2) Si oui, où en sont-elles ?
3) Si non, la Municipalité voit-elle un intérêt à entamer des réflexions ?

Merci pour votre attention.

M. Caleb Walther, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Comme M. l'interpellateur nous a envoyé ses questions en avance, j'ai eu le temps de préparer des réponses :

1) Y a-t-il eu des réflexions sur la création d'une minicentrale hydroélectrique sur la Baie de Clarens ?
A ce jour, rien de précis, par contre dans le plan directeur communal des énergies, du potentiel a été identifié aussi bien dans la Baye de Clarens que dans celle de Montreux en complément de projets portés par des privés. Cela a été identifié essentiellement sur des projets à long terme.
2) Si oui, où en sont-elles ?
Il n'existe rien de concret, si ce ne sont des lieux identifiés.

3) Si non, la Municipalité voit-elle un intérêt à entamer des réflexions ?
La réponse est oui, maintenant nous y allons étape par étape, je vous rappelle que cela prend du temps parce qu'il s'agit d'un projet très compliqué. J'ai notamment passé la matinée sur l'enjeu principal pour pouvoir faire aboutir le projet de chauffage thermique à distance. Ensuite nous mobiliserons nos ressources pour étudier la valorisation de ces cours d'eau.
Dernier élément pour vous rassurer d'ici là, la plupart des ressources sont « aux mains du SIGE » qui développe également ses propres projets.

M. Raduljica est satisfait de la réponse Municipale.

11.2. Interpellation de M. Philippe Morier-Genoud intitulée : « la politique des places de parc de car en ville de Montreux »

M. Philippe Morier-Genoud (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs
J'ai constaté que les 3 places de parc pour autocars situées devant l'hôtel Suisse, au niveau de la Grande-Rue, avaient disparu.

Situation précédente : *Situation actuelle :*

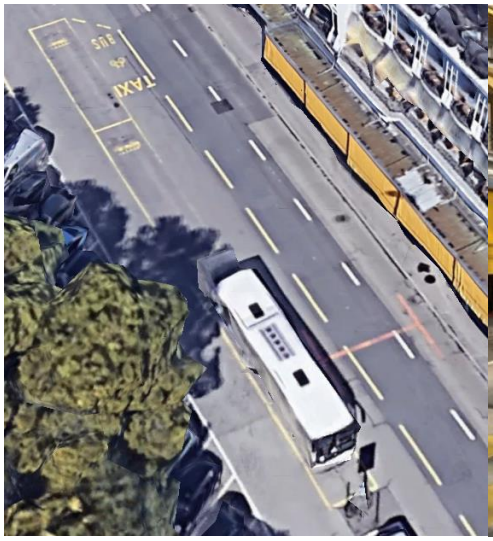

Le tourisme étant une activité économique importante à Montreux, le transport des hôtes en autocar est une solution à privilégier, plus écologique que via des véhicules personnels privé.
Or, je viens de découvrir que les 3 places autocar situées devant l'hôtel Suisse Majestic ont été supprimées. Cet endroit était aussi le lieu de rendez-vous pour certains transports concernant des activités d'enfants montreusiens.

Je désire ainsi poser les quatre questions suivantes à la Municipalité :

1) Les hôteliers ont-ils été consulté avant la suppression de ces places de parc ?
2) Ces 3 places de parc ont-elles été remplacées à proximité ?
3) Comment est estimé le besoin en places de parc autocars en ville de Montreux (collaboration hôtellerie – commune) ?
4) Le nombre de places de parc proposé pour les autocars en ville de Montreux correspond-il au besoin estimé ?

M. Florian Chiaradia, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
La Municipalité répond comme suit aux questions de M. L'interpellateur :

1) Les hôteliers ont-ils été consulté avant la suppression de ces places de parc ?
Il n'y a pas eu de consultation spécifique de la société des hôteliers dans le cadre des aménagements réalisés à la Grand-Rue, ceux-ci avaient pour but premier de prolonger l'exploitation des terrasses et de mettre le tronçon en conformité avec les prescriptions cantonales en matière d'aménagement routier. Des contacts étroits ont été établis avec la SICOM pour ce travail, puisque les terrasses des restaurateurs ont dû être

adaptées à cette occasion. A noter qu'à ce jour, aucune réclamation à propos de ces 3 places autocar ne nous sont parvenues de la part des hôteliers ou des acteurs économiques à ce jour.

2) Ces 3 places de parc ont-elles été remplacées à proximité ?
Il n'y a pas eu de remplacement de ces places, nous nous permettons toutefois de signaler que les places de car au droit du kiosque de la Rouvenaz ont été maintenues, par ailleurs, il existe d'autres places de car situées sur la Grand-Rue et à l'avenue Claude Nobs.

3) Comment est estimé le besoin en places de parc autocar en ville de Montreux (collaboration hôtellerie – commune) ?
4) Le nombre de places de parc proposé pour les autocars en ville de Montreux correspond-il au besoin estimé ?
Les services d'autocar ne sont pas exclusivement liés aux besoins hôteliers, les restaurateurs, les évènements et les attractions sont également des secteurs qui impliquent un lien direct avec les transports par autocars. En temps normal, il a été constaté que le nombre de places de stationnement de ce type sont en suffisance, ce d'autant plus que l'usage à privilégier serait la pose/dépose de passagers, puis le stationnement hors du centre-ville, par exemple au P+R de Chailly.

M. Morier-Genoud est satisfait de la réponse Municipale.

11.3. Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst intitulée : « La Municipalité reprend les rênes pour les travaux de sécurisation et de rénovation du Centre de congrès »

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je propose de lire cette interpellation lors de la prochaine séance.

L'interpellation « La Municipalité reprend les rênes pour les travaux de sécurisation et de rénovation du Centre de congrès » sera développée lors du 22 juin 2022.

11.4. Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst intitulée : Notre Centre des congrès 2m2c – un Centre multiusage déjà saturé ?

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Une décision municipale a fait la une du journal Riviera Chablais au début de ce mois : « Pas de fan zone par crainte de saturation ». En lisant l'article, nous découvrons que « La Municipalité ne veut pas d'une fan zone au Centre de Congrès ».
Je me frotte les yeux et je lis le texte une deuxième fois. Mais en effet, la Municipalité a mis son véto au projet de trois jeunes entrepreneurs bien connus de la région qui souhaitent organiser - pour la population locale ! - un espace de fan à l'occasion de la Coupe du monde de football en fin de cette année. Le projet, soutenu par le Centre de Congrès a, comme objectif, selon les organisateurs, et je cite le journal, de « permettre de visionner les matches du Mondial entre amis ou en famille dans une ambiance conviviale et agréable. Également de proposer une petite restauration et des boissons. Et ceci dans une jauge raisonnable : 800 personnes maximum par soirée. Le trio aurait travaillé avec différentes entreprises régionales, sans demander un franc d'argent

public. Le budget était établi à un demi-million, dont 30'000 déjà engagés. A six mois de l'évènement, le projet montreusien est le seul annoncé sur Vaud ».
La Municipalité, citée dans le journal, argue que les visiteurs sont déjà très nombreux en ville à cette période et que « l'argument premier touche à la préservation de la qualité de vie des habitants et du public qui nous rend visite, et ce indépendamment du chiffre d'affaires qui pourrait être réalisé ».
Je me frotte les yeux encore une fois et relis ce que nous avons promis à la population montreusienne pour l'avenir du Centre de Congrès. Rappelons-nous que la population a accepté le deuxième projet de sécurisation et rénovation de notre Centre de Congrès par 76.7% aux urnes en septembre 2020. Pour un coût total de CHF 78 millions, ce projet prévoit d'utiliser 21 millions des contribuables montreusiennes et montreusiens. Ce deuxième projet a été soutenu par une alliance inédite de tous les partis politiques de ce conseil, réuni dans un seul comité interpartis « OUI au Centre des Congrès – pour une commune de Montreux vivante et attrayante ». La sécurisation et la rénovation veut surtout rendre le 2m2c plus concurrentiel et le transformer en Centre multiusage par une flexibilisation de son exploitation, en permettant l'accueil simultané de plusieurs manifestations grâce à ses entrées séparées Est et Ouest, ainsi qu'une nouvelle entrée au B1 par le quai. Avec ce projet de fan zone, ne disposons-nous pas d'un évènement typique de ce que nous souhaitons accueillir dans notre Centre de Congrès rénové ? N'est-ce pas l'exemple parfait de la possibilité que doit développer le Centre d'accueillir simultanément plusieurs manifestations ?
Je pose alors une seule question à notre Municipalité : La Municipalité, est-elle ouverte à entrer en matière une nouvelle fois, si les trois entrepreneurs, les entreprises régionales et les sponsors étaient encore motivés à organiser cette fan zone pour la population locale ?
Je remercie la Municipalité pour sa réponse.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Cette réponse nécessitant une concertation et un consensus au sein de la Municipalité, nous répondrons par écrit.

M. Emmanuel Gétaz (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
C'est une mesure purement dilatoire, le principe ici c'est que nous essayons de savoir s'il y a encore une possibilité que cette manifestation ait lieu et en renvoyant la réponse à la prochaine séance, M. le Municipal sait très bien qu'il rend impossible, plus tard, la possibilité pour cette manifestation d'avoir lieu. Nous souhaitions déposer une résolution qui disait que le conseil communal souhaite que cette manifestation Fan Zone ait lieu si c'est possible. Je ne comprends pas que M. le Municipal ne puisse pas répondre, c'est une mesure purement dilatoire.

11.5. Interpellation de M. Florian Despond intitulée « Fan Zone à Montreux »

M. Florian Despond (PLR)
Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,
À la suite de la lecture d'un article du 24 Heures daté du 5 Mai 2022 concernant une Fan Zone au Centre des Congrès, j'ai été surpris d'apprendre que la Municipalité refusait cette manifestation.

Conscient que la période de décembre est déjà animée dans notre ville, je ne comprends pas en quoi la qualité de vie des habitants serait plus altérée par une Fan Zone en intérieur que par le Marché de Noël ou le Montreux Comedy.
A la lecture des arguments de la Municipalité et à l'aube d'une rénovation de notre centre des congrès de plusieurs MIO, je m'inquiète pour la suite des manifestations montreusiennes.
Il est absolument primordial de pouvoir accueillir simultanément plusieurs manifestations au centre des congrès et de pouvoir ainsi contribuer à notre économie locale. Cela a d'ailleurs été l'un des arguments principaux envers la population afin de faire accepter ce projet.
Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité :

1. Comment la Municipalité envisage-t-elle à l'avenir l'activité du futur Centre de Congrès avec des manifestations simultanées en ville et dans le 2M2C ?
2. La Municipalité a-t-elle l'intention de mettre une bonne fois pour toute un concept de mobilité régional afin de résoudre ce problème récurrent depuis de trop nombreuses années

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, Chères et chers collègues,

La Municipalité répond comme suit aux questions de M. L'interpellateur :

1. *Comment la Municipalité envisage-t-elle à l'avenir l'activité du futur centre des congrès avec des manifestations simultanées en ville et dans le 2M2C ?*

Comme évoqué dans la Communication présentée ce soir à votre conseil sur l'avenir de l'économie touristique, la Municipalité et les acteurs du tourisme se positionnent clairement en faveur d'une vision à long terme ambitieuse et fédératrice. Ses travaux de rénovation du centre des Congrès renforceront son positionnement en tant qu'outil majeur au service de la création de valeur durable au sein de l'écosystème touristique, au travers de l'offre qualitative et pluri-saisonnière des événements qu'il héberge, autant culturels, sportifs que professionnels.

2. *La Municipalité a-t-elle l'intention de mettre une bonne fois pour toute un concept de mobilité régional afin de résoudre ce problème récurrent depuis de trop nombreuses années ?*

Le concept actuel de mobilité des grandes manifestations date des années 2000. Il est important de le mettre au goût du jour en tenant compte de l'évolution des mentalités et des contraintes organisationnelles qui sont apparues depuis. La Municipalité a donc la ferme intention de revoir ce concept de mobilité et de le développer au niveau régional. Elle répondra ainsi non seulement aux attentes de M. l'interpellateur mais également à la motion Ruedin récemment prise en considération par votre conseil.
Les travaux sont en cours, des contacts tant avec les Municipalité concernées, qu'avec l'ASR et le Canton ont déjà eu lieu. Une étude sera prochainement lancée, elle se fera en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment les organisateurs des grandes manifestations.
La Municipalité espère avoir ainsi répondu aux attentes de M. L'interpellateur

M. Despond est satisfait de la réponse Municipale.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Nous avons été informés au point 6 de l'ordre du jour de la tenue d'un séminaire de 2 jours sur l'avenir de l'économie touristique. Y participait 10 personnes sensées représenter les divers secteurs d'activité concernés. A la lecture de la liste des participants, nous constatons avec surprise et c'est un euphémisme, qu'aucune femme ne fait partie de cette liste. Pas une, alors que la branche touristique occupe pour une large part, des femmes. La Municipalité n'a pas jugé utile d'en intégrer une seule, pour ce séminaire de 2 jours.
Certains diront que le sexe des participants ne compte pas, seules les compétences prévalent, d'autres, dont je fais partie, diront qu'il est simplement inadmissible de voir la Municipalité organiser un séminaire de 2 jours qui exclu 50% de la population de cette commune sur un sujet aussi important. Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite apporter une réponse simple à M. Gétaz, la présidente de la société des hôteliers Montreux-Vevey était invitée à ce séminaire, mais elle n'était malheureusement pas disponible. C'est un autre hôtelier masculin qui l'a remplacé.

M. Emmanuel Gétaz (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je vois que vous n'avez même pas réussi à trouver la femme prétexte. Je prends note, merci.

Mme Marie-Solène Adamou Moussa (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite revenir sur le postulat de M. Talon, il y a un souci avec la date du 24 mai, car nous avons l'assemblée générale de la section PS de Montreux qui se déroule le même jour, je souhaite demander, aux commissaires et à Mme la Municipale qui est concernée par ce postulat, de discuter de la date pour un changement éventuel.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président
Vous avez reçu ce soir un flyer de l'Association pour la protection des sites montreusiens, je vous informe que l'assemblée générale de cette association aura lieu demain, à 18h00 à la maison Visinand.

Je remercie tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire Madame Morier le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, conformément à l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Il est 00h11, M. Vincent Haldi, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 22 juin 2022 **à 18h00** à l'Aula de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président	La secrétaire
Vincent Haldi	Céline Morier

Annexe 1

Ludmilla Grandjean
Rue du Lac 120
1815 Clarens

Vincent Haldi
Grand-Rud 73
CP 2000
1820 Montreux

Concerne : Démission du conseil communal

Clarens, le 13 avril 2022

Monsieur le Président, chers collègues,

Par cette lettre je vous fais part de ma volonté de me retirer de cette assemblée pour le prochain conseil.

En vous adressant mes meilleures salutations,

Ludmilla Grandjean

Annexe 2

Michel ZULAUF
Rue de Veraye 17
1820 Territet

Montreux, le 11 mai 2022

Monsieur Vincent HALDI
Président du Conseil
Communal de Montreux
Grand-Rue 73
1820 Montreux

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je me permets de vous informer de ma démission de la Commission des Finances, avec effet immédiat, et vous prie de pourvoir à mon remplacement lors de cette séance du Conseil de ce mois de mai. Au début de l'année 2021 je me suis engagé à y siéger à titre provisoire et je considère qu'il est souhaitable que je cède ma place à un membre de mon groupe plus jeune qui aura l'intérêt et l'ambition de s'engager dans cette importante commission.

Je vous remercie de l'attention que vous allez porter à ma demande et vous prie de recevoir, Monsieur le président, mes salutations les plus cordiales.

Michel Zulauf

Annexe 3

Montreux le 7.5 .2022

Concerne : nuisance Z bar , rue du marché 16 , suite

Monsieur ,
Pour donner suite a notre lettre que vous avez lue au Conseil du mois d avril , nous avons le regret de vous informer, qu elle est restée sans aucune réaction d aucun service ou élu Montreusien a ce jour ……

Je ne vous cache pas que la colère des gens du quartier va sans cesse grandissante,car les nuisances ne cesse pas et la police ne vient pas quand on l appelle. Dans un premier temps , vous constaterez qu on a écris a la Préfecture, et que sans réponse, une issue juridique et médiatique n est pas exclue car il est temps que la population montreusienne ce rende compte pour qui elle a voté lors des dernières élections et a quel point ces gens n en n ont tout simplement rien a faire du bien être des citoyens de notre belle commune , et que cela va sans dire, que seul leur égo compte a nos yeux….

Ceci est juste inacceptable car il n y a rien de pire que la dénigrance , surtout de la part de gens qui ont prettés serment ….il n y a pas d excuses a ce stade et sans une reaction rapide , il devront répondre de leur attitude devant qui de droit , qui leur rappellera les lois en vigueur dans ce pays.

Merci d avance pour votre considération et de lire notre lettre adressée a la préfecture du 4 mai dernier au prochain Conseil .

Meilleures salutations
Simon Favez /Po habitants du quartier rue du marché et industrielle .

Annexe 3

Michel Pétermann-Pellaz & Simon Favez
Rue Industrielle 27
1820 Montreux

Montreux, le 04 mai 2022

Madame Florence Siegrist
Monsieur Roland Berdoz
Préfets
Riviera-Pays-d'Enhaut
Rue du Simplon 22
1800 Vevey

Terrasse dangereuse et illégale du Z bar, Rue du Marché 16 à Montreux
La Commune de Montreux ne respecte pas la législation en vigueur

Madame, Monsieur,

Selon le dossier annexé, vous constaterez qu'avec une grande patience et un respect des autorités communales les soussignés ont tenté depuis janvier 2021 de faire appliquer la loi concernant la terrasse du Z bar sis à la Rue du Marché 16 à Montreux.

Notre dernier courrier du 4 avril 2022 résume la problématique.

Nous comptons sur votre autorité de Préfets pour faire appliquer les lois ouvertement bafouées par la notre Commune, en particulier la LCR.

A noter que c'est tout un quartier ainsi qu'un Centre d'accueil de la Petite enfance (Scoubidou) qui sont excédés par cette situation.

Dans l'attente de vos nouvelles nous vous transmettons nos cordiales salutations.

Michel Pétermann Simon Favez

Annexe 3

Copies à :

- M. Vincent Haldi, Président du Conseil communal, Montreux
- Mme Antoinette Loup, Conseillère communale, Montreux
- M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal de l'Economie de la culture et du tourisme, Grand-Rue 73, 1820 Montreux
- Mme V. Egnersson, Responsable de la Police du Commerce, Rue du Lac 118, 1815 Clarens
- Capitaine Clerc, Chef opérationnel à la Police Riviera, Rue du Lac 118, 1815 Clarens

Annexes : Tous nos échanges de courrier avec la Commune de Montreux

Annexe 4

De: Meryl Moser - Cinerive SA <mmoser@cinerive.com>
Date: 20 mai 2022 à 12:45:25 UTC+2
À:
Objet: SAVE THE DATE - Hollywood

SAVE THE DATE

Mercredi 8 juin dès 18h30 au cinéma Hollywood.

Nous vous attendons pour une soirée de réflexion autour de l'avenir du cinéma à Montreux.

Plus d'informations vous parviendront dans le courant de la semaine prochaine.

Nous nous réjouissons de vous y retrouver.

Bien cordialement,

Meryl Moser

--

Annexe 5

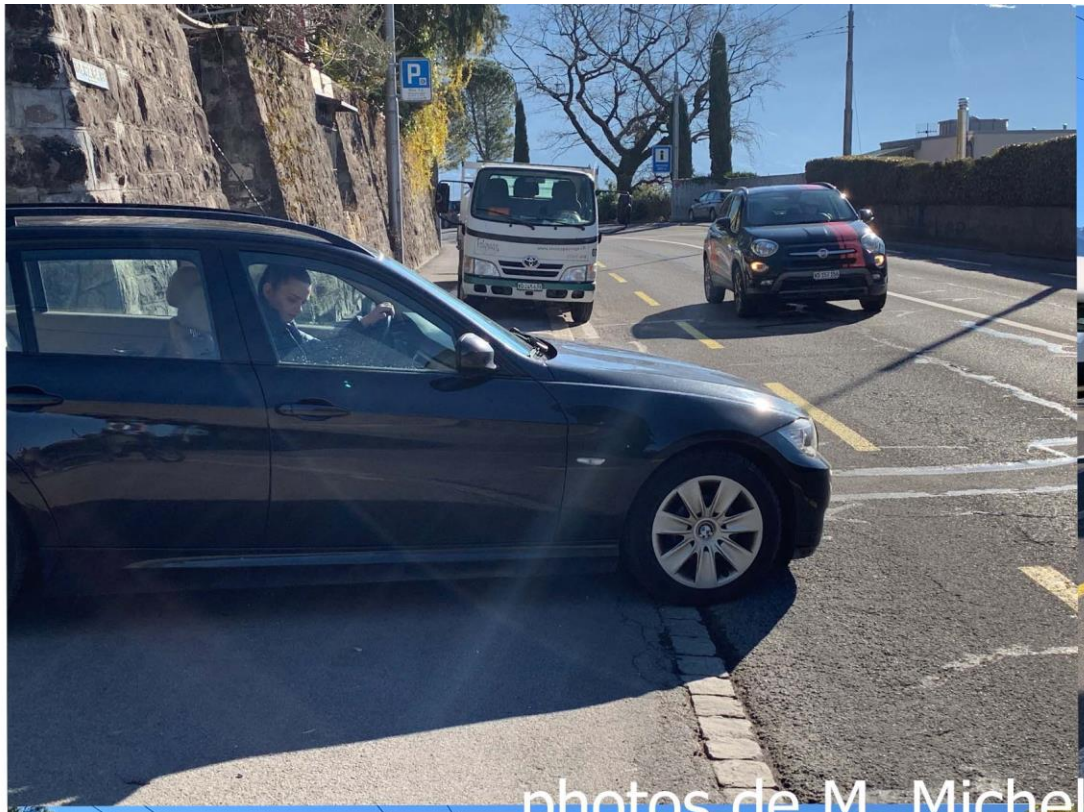

photos de M. Michel Bloch - 09.02.2022

Annexe 6

4.4.1 Réinsertion de la piste cyclable sur la chaussée

La réinsertion de la piste cyclable sur la chaussée permet aux cycles de franchir le débouché en ayant la priorité. Ils se trouvent alors dans le champ de vision de tous les usagers de la route et peuvent, si nécessaire, tourner directement à gauche.

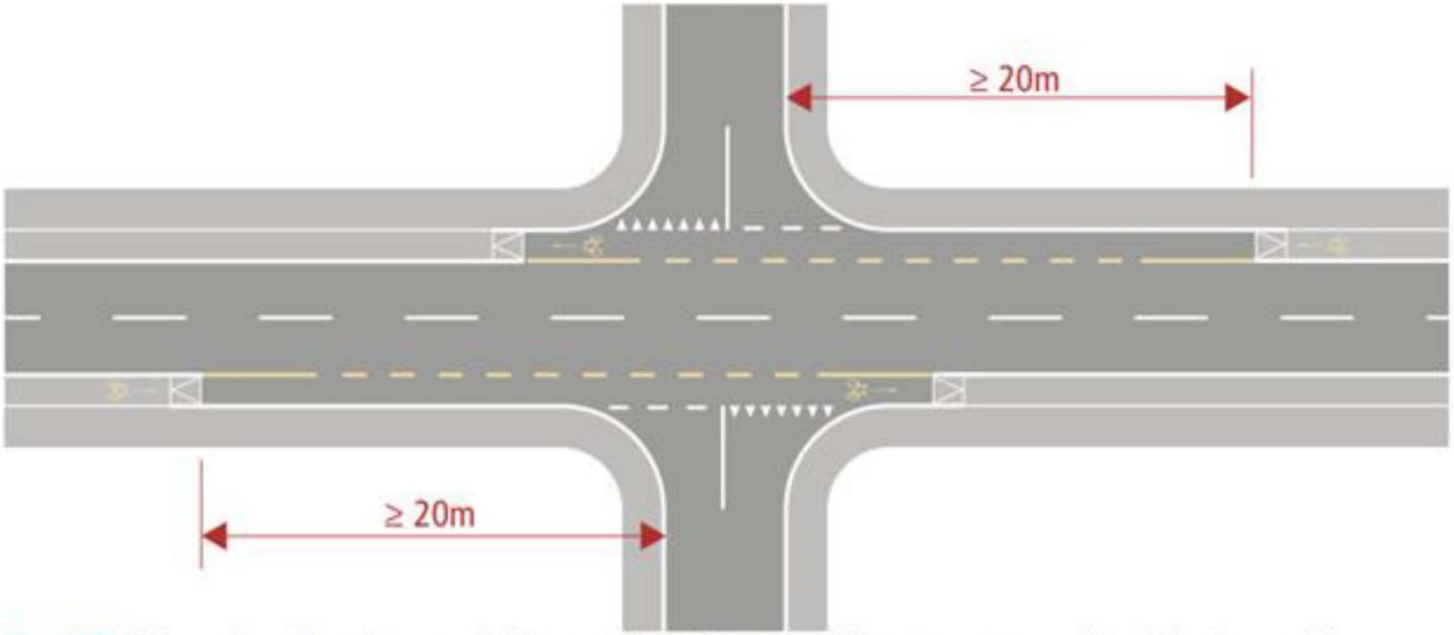

Fig. 432 Réinsertion des pistes cyclables unidirectionnelles (directement accolées à la chaussée)

Réinsertion d'une piste cyclable directement accolée à la chaussée.

Annexe 6

Vue en coupe d'un aménagement mixte. Largeur nécessaire de 15.0m.
Largeur d'après plans Préavis : entre 15.24 (côté Vevey) et 15.06m (côté Villeneuve).
Largeur supplémentaire disponible à accorder au chemin piéton.
Comparé à la situation actuelle, on donne 50cm aux cycles, on prend 25cm par chaussée.
La chaussée ne serait plus à partager avec les cyclistes mais totalement dédiée aux automobiles..

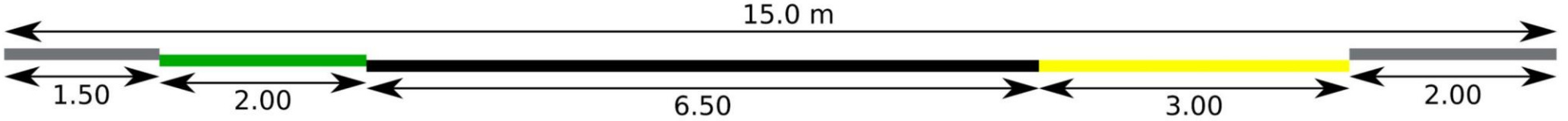

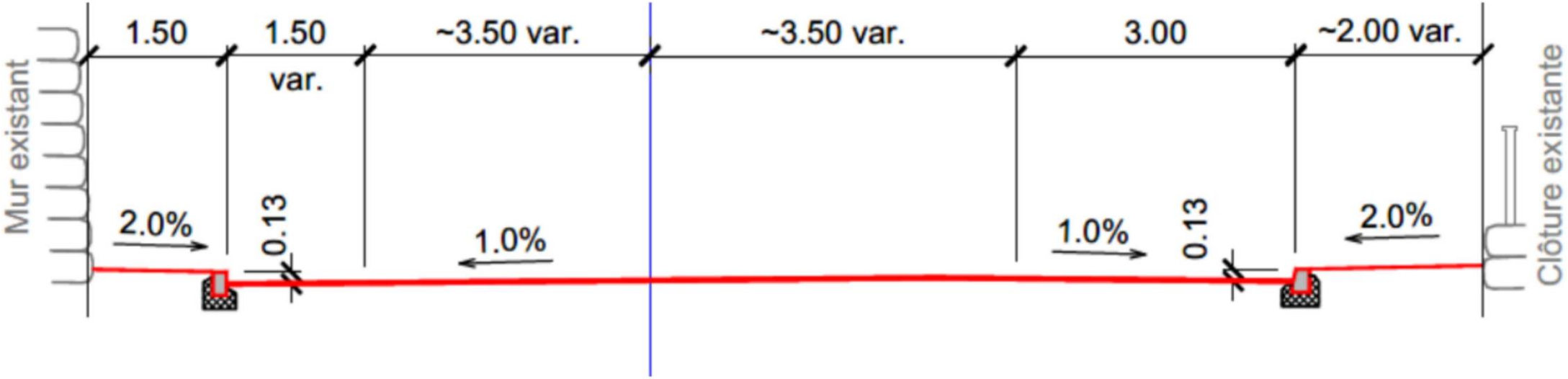

Annexe 7

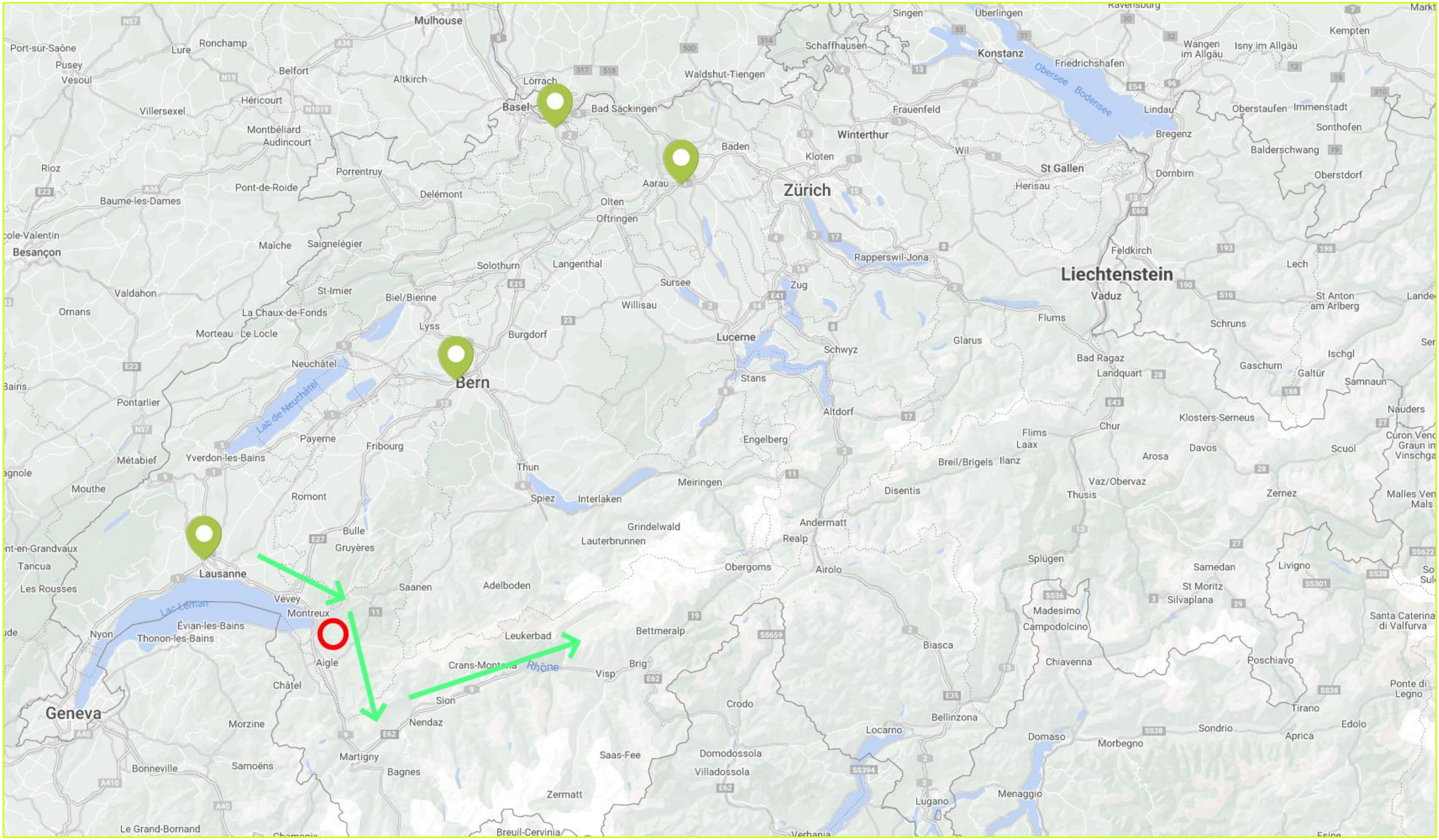
Mulhouse
Port-sur-Saône
Ronchamp
Lure
Pusey
Vesoul
Belfort
Altkirch
Lörrach
Basel
Bad Säckingen
Waldshut-Tiengen
Singen
Überlingen
Schaffhausen
Konstanz
Friedrichshafen
Obersee
Bodensee
Wangen im Allgäu
Isny im Allgäu
Kempten
Villersexel
Héricourt
Montbéliard
Audincourt
Frauenfeld
Winterthur
Lindau
Bregenz
Oberstaufen
Immenstadt
Sonthofen
Balderschwang
Rioz
Porrentruy
Pont-de-Roide
Delémont
Baden
Kloten
Wil
St Gallen
Herisau
Dornbirn
Oberstdorf
Aarau
Zürich
Baume-les-Dames
Olten
Oftringen
Besançon
Maîche
Saignelégier
Solothurn
Langenthal
Rapperswil-Jona
Feldkirch
Lech
Liechtenstein
Vaduz
Sursee
Zug
Valdahon
St-Imier
Biel/Bienne
Willisau
Ornans
La Chaux-de-Fonds
Lyss
Burgdorf
Lucerne
Schwyz
Glarus
Flums
Schruns
St Anton am Arlberg
Morteau
Le Locle
Neuchâtel
Bern
Stans
Bad Ragaz
Landquart
Gaschurn
Galtür
Ischgl
Samnaun
Pontarlier
Lac de Neuchâtel
Altdorf
Klosters-Serneus
Nauders
Chur
Flims
Laax
Payerne
Fribourg
Engelberg
Davos
Scuol
Métabief
Yverdon-les-Bains
Arosa
Breil/Brigels
Ilanz
Thun
Mouthe
Romont
Meiringen
Disentis
Vaz/Obervaz
Thusis
Zernez
Spiez
Interlaken
Bulle
Gruyères
Grindelwald
Andermatt
Lauterbrunnen
Realp
Tancua
Lausanne
Obergoms
Airolo
Splügen
Samedan
Livigno
Les Rousses
Vevey
Saanen
Adelboden
St Moritz
Silvaplana
Montreux
Madesimo
Campodolcino
Lac Léman
Évian-les-Bains
Nyon
Thonon-les-Bains
Leukerbad
Bettmeralp
Biasca
Santa Caterina di Valfurva
Aigle
Crans-Montana
Rhône
Visp
Brig
Chiavenna
Poschiavo
Châtel
Sion
Crodo
Ponte di Legno
Geneva
Morzine
Nendaz
Bellinzona
Locarno
Tirano
Sondrio
Edolo
Domaso
Morbegno
Aprica
Martigny
Bagnes
Saas-Fee
Domodossola
Villadossola
Bonneville
Samoëns
Zermatt
Lugano
Menaggio
Le Grand-Bornand
Breuil-Cervinia